

# RAPPORT ANNUEL

2009  
2010

**La Financière  
agricole**

**Québec** 

*Toujours là quand ça compte*

## TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS .....	02
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC .....	03
1. Lettres de présentation du rapport .....	04
2. Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents .....	05
3. Rapport de la Direction de la vérification interne .....	05
4. Message du président du conseil d'administration .....	07
5. Message du président-directeur général .....	09
6. Le contexte .....	10
7. Notre apport aux entreprises agricoles et forestières .....	11
Des objectifs d'affaires prioritaires .....	11
Une organisation engagée envers son milieu .....	11
L'utilisation efficiente des ressources .....	13
Le cadre financier .....	16
Nos programmes de financement .....	18
Nos programmes d'assurance et de protection du revenu .....	20
Les investissements de Capital Financière agricole inc. ....	22
Financière agricole du Québec – Développement international .....	23
L'état des fonds .....	23

### LES ANNEXES

Annexe 1: Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales .....	26
Diversité dans la fonction publique .....	26
Règles d'éthique et Code de déontologie applicables aux employés .....	26
Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française .....	26
Protection des renseignements personnels .....	27
Liste des ententes de communication de renseignements .....	28
Politique de financement des services publics .....	30
Politique sur la gestion des plaintes .....	31
Annexe 2: Résultats 2009-2010 concernant nos engagements stratégiques .....	33
Plan d'exploitation 2009-2010 .....	33
Plan d'action de développement durable 2008-2013 .....	42
Annexe 3: Tableaux, statistiques et cartes .....	54
Annexe 4: Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec .....	65
Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration .....	65
Membres du conseil d'administration .....	68
Fonctionnement des comités .....	75
Annexe 5: Comité de direction de La Financière agricole du Québec .....	77
Annexe 6: Organisation administrative .....	78
Annexe 7: Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc. ....	80
Annexe 8: Nos bureaux: pour vous, à la grandeur du Québec .....	81

ÉTATS FINANCIERS 2009-2010 .....	83
----------------------------------	----

Dépôt légal - 3<sup>e</sup> trimestre 2010  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-58975-4

#### Photo de la page couverture:

Matane, Bas-Saint-Laurent

#### Crédits photos:

Couverture: Éric Labonté, MAPAQ  
Pages 6, 8 et 25: L'imagier  
Page 14: Jacques Dorion

La Financière agricole du Québec s'engage à produire, sur demande, le présent document dans les médias adaptés.

## LES FAITS SAILLANTS

### ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES 2010-2014

Le gouvernement du Québec a annoncé, le 19 novembre 2009, sa décision d'octroyer à La Financière agricole du Québec, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, une enveloppe budgétaire annuelle de 630 millions de dollars sur cinq ans. Par cette annonce, le gouvernement a réaffirmé l'importance du rôle stratégique de l'organisation dans le développement de l'agriculture au Québec. Les orientations gouvernementales visent à améliorer la performance des entreprises, à accroître le soutien aux secteurs en émergence et à favoriser la diversification de l'agriculture. Ainsi, la contribution du gouvernement du Québec à La Financière agricole augmentera de 305 à 630 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années, le déficit d'opération de La Financière agricole accumulé au 31 mars 2010 sera pris en charge par le gouvernement, le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) sera maintenu, avec des mesures de redressement, et un programme de type compte d'épargne, Agri-Québec, s'ajoutera aux programmes déjà en place. L'objectif de ce dernier est d'aider à atténuer les risques d'affaires des entreprises et leur permettre d'investir pour améliorer leur efficacité.

### PLAN STRATÉGIQUE 2009-2012

En 2009-2010, le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec a adopté son plan stratégique 2009-2012. Celui-ci est basé sur les nouvelles orientations gouvernementales 2010-2014 en matière de gestion des risques et s'inscrit également dans la poursuite du Plan de développement 2006-2009. Il propose des objectifs, tournés vers l'avenir, qui visent à réaliser pleinement la mission et la vision de La Financière agricole.

### ENGAGEMENT DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

L'engagement de services à la clientèle de La Financière agricole a été actualisé au cours de la dernière année. Il tient compte du Plan stratégique 2009-2012 et reflète les valeurs de l'organisation, soit la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect. Il s'inscrit directement dans la volonté de La Financière agricole de toujours faire évoluer ses produits et services, et démontre toute l'importance qu'elle accorde à la qualité des services offerts à sa clientèle.

### FINANCEMENT

En 2009-2010, les activités de financement agricole et forestier ont atteint 870 millions de dollars. De ce montant, des garanties de prêts à terme totalisant 834 millions ont été consenties, tandis que des ouvertures de crédit d'un montant de 36 millions de dollars ont été autorisées. Globalement, l'encours des prêts agricoles et forestiers s'élève à 4,3 milliards de dollars. Par ailleurs, La Financière agricole a soutenu 427 jeunes producteurs et productrices dans leur projet d'établissement ou de démarrage en agriculture. Les montants autorisés en vertu du Programme d'appui financier à la relève ont totalisé 9,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2009-2010.

### PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA)

Le programme ASRA a couvert des valeurs assurées de plus de 3,7 milliards de dollars et versé des compensations de près de 583 millions pour l'année financière 2009-2010. De ce dernier montant, 279 millions ont été dirigés au secteur porcin, 238 millions au secteur bovin et 45 millions au secteur céréalier.

### PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE (ASREC) : UNE ANNÉE 2009 PLUVIEUSE

L'excès de pluie et le manque de chaleur au cours de la saison de croissance 2009 ont affecté le rendement et la qualité des récoltes, principalement celles du maïs-grain, des fourrages, des cultures maraîchères et du soya. Les indemnités prévues pour l'année financière sont de l'ordre de 122,3 millions de dollars, soit un montant bien supérieur à la moyenne des indemnités des cinq dernières années, qui s'établit à 62,3 millions. En fait, cette intervention est l'une des plus importantes depuis la création du programme.

### UNE PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES QUI GAGNE EN POPULARITÉ

En vue de mieux servir sa clientèle et conformément à ses engagements, l'organisation a doté le dossier en ligne de plusieurs nouvelles fonctionnalités. Depuis son implantation, le dossier en ligne ne cesse de gagner en popularité. En date du 31 mars 2010, 11 178 entreprises agricoles avaient adhéré à leur dossier en ligne, ce qui représente 42 % de notre clientèle. Il s'agit d'une augmentation de 26 % depuis le 31 mars 2009.

# LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

## I SA MISSION

La Financière agricole du Québec (FADQ) a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

## II UNE VISION D'AFFAIRES AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

La Financière agricole a élaboré son plan stratégique pour les années 2009 à 2012 et son plan d'exploitation 2009-2010 visant à accomplir sa mission et ses mandats dans un contexte où les enjeux sont importants et où les défis évoluent sans cesse. Elle mise ainsi sur la pérennité et la compétitivité des entreprises agricoles, la valorisation des ressources agricoles et agroalimentaires régionales, la satisfaction de la clientèle et la performance organisationnelle. Les nombreuses actions entamées et les réalisations menées à terme au cours de l'année 2009-2010 s'inscrivent dans la vision de La Financière agricole, qui sous-tend ce plan stratégique, soit d'« être le chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec ».

## III UNE ORGANISATION DE PREMIÈRE LIGNE

Par ses nombreuses interventions, La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle offre une gamme d'outils financiers et de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles. Parmi les outils offerts, on trouve le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture, l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc., l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité et Agri-investissement.

De par sa mission, La Financière agricole voit à stimuler les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises en vue de favoriser leur réussite. Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 26 000 entreprises agricoles et près de 1 400 entreprises forestières.

Elle protège des valeurs assurées qui s'élèvent à 4,9 milliards de dollars. Quant au portefeuille de prêts du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, il atteint 4,3 milliards, ce qui représente près de la moitié du financement agricole au Québec.

## IV DES ACTIONS APPUYÉES PAR DES GENS COMPÉTENTS ET ENGAGÉS

La Financière agricole offre tous ses produits et services selon une formule de guichet unique, par l'entremise d'un réseau comprenant 23 centres de services et 14 comptoirs. Comptant près de 700 employés, dont plus de la moitié travaillent en région, l'organisation est bien implantée dans son milieu et elle est au fait des particularités régionales. Son personnel spécialisé est en mesure d'offrir des solutions adaptées à chaque situation et mise sur le développement de la relation d'affaires et de confiance avec la clientèle, par l'écoute de ses préoccupations et la recherche de solutions.

La mobilisation et l'engagement de personnes dévouées et compétentes permettent non seulement de dispenser des services de qualité, mais ils contribuent également à la performance de l'organisation.

## V UN PARTENARIAT D'AFFAIRES AVEC LE MILIEU AGRICOLE

La Financière agricole s'appuie sur la synergie de son partenariat d'affaires avec le milieu agricole, afin d'optimiser ses interventions. Son personnel est constamment en relation avec la clientèle, de même qu'il rencontre et consulte de façon régulière les représentants des producteurs agricoles. Le potentiel que ce choix représente est important à la fois pour l'organisation et l'ensemble des entreprises agricoles.

## VI UNE ORGANISATION QUI RAYONNE

Depuis sa création, La Financière agricole a affiché plusieurs réalisations et elle s'est illustrée auprès de sa clientèle. Elle a multiplié ses efforts afin de mettre en place différentes interventions structurantes, de façon à optimiser les effets de son action. D'ailleurs, les interventions réalisées à ce jour ont permis à l'organisation de maintenir sa notoriété.

## LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

Monsieur Yvon Vallières  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)

Monsieur Claude Béchard  
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation

Madame Nathalie Normandeau  
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,  
Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010.

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010.

Ce rapport rend compte des objectifs énoncés dans le Plan d'exploitation 2009-2010, découlant du Plan stratégique 2009-2012, ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Il rend également compte des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le Plan d'exploitation 2009-2010, découlant du Plan stratégique 2009-2012, ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Il rend également compte des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner la flexibilité de l'organisation, le partenariat unique développé avec le milieu agricole et l'engagement exceptionnel du personnel de La Financière agricole.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation,

**Claude Béchard**



La ministre des Ressources naturelles et de la Faune,

**Nathalie Normandeau**



Le président-directeur général  
de La Financière agricole du Québec,

**Jacques Brind'Amour**

Québec, septembre 2010

Lévis, septembre 2010

## DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du *Rapport annuel 2009-2010* de La Financière agricole du Québec décrivent fidèlement ses réalisations. Ces dernières résultent d'une démarche structurée qui englobe la préoccupation de gouverner, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources et des risques, ainsi que la reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le Plan d'exploitation 2009-2010, ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Ces résultats sont présentés dans le rapport de la Direction de la vérification interne.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.



Le président-directeur général,

**Jacques Brind'Amour**

Lévis, le 7 septembre 2010

## RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du Plan d'exploitation 2009-2010 ainsi que du Plan d'action de développement durable 2008-2013.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen.

Notre examen a été effectué en nous inspirant des normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut de l'audit interne (The Institute of Internal Auditors). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du Plan d'exploitation 2009-2010 et du Plan d'action de développement durable 2008-2013 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.



Le directeur de la vérification interne,

**Michel Turner**

Lévis, le 7 septembre 2010





## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel 2009-2010 de La Financière agricole du Québec. Ce rapport marque la neuvième année d'existence de l'organisation. À sa lecture, vous serez en mesure d'apprécier ses principales réalisations et surtout de constater l'importance de sa contribution et son soutien au développement de l'agriculture québécoise.

L'élément marquant de l'année 2009-2010 fut sans contredit l'annonce, en novembre dernier, par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de la décision du gouvernement du Québec d'accorder à La Financière agricole, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, une enveloppe budgétaire annuelle de 630 millions de dollars pour les cinq prochaines années. L'octroi de cette enveloppe budgétaire est venu réaffirmer la pertinence des interventions et le rôle stratégique de soutien et d'accompagnement de La Financière agricole auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires. De plus, le gouvernement s'est engagé à prendre à sa charge la résorption du déficit accumulé d'opération de La Financière agricole au 31 mars 2010. Un premier versement de 380 M\$ a d'ailleurs été fait en mars 2010. C'est cette intervention qui fait apparaître à nos états financiers un surplus de 58,2 M\$ au lieu d'un déficit appréhendé de 322 M\$.

Le gouvernement du Québec a, par la même occasion, présenté ses orientations en matière de gestion des risques agricoles pour la période 2010-2014. Ces orientations visent principalement à améliorer la performance des entreprises agricoles, à accroître le soutien aux secteurs en émergence, à favoriser la diversification de l'agriculture et à créer un environnement propice pour les jeunes qui aspirent à la profession agricole. De ces orientations découlent un ensemble de mesures dont celles visant le redressement du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et la création d'un nouveau programme Agri-Québec. Ce dernier permettra aux entreprises d'atténuer leurs risques d'affaires et d'investir pour améliorer leur efficacité.

C'est donc en ce sens que le conseil d'administration de La Financière agricole a adopté différentes mesures concrètes qui assureront notamment la survie du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et permettront à l'organisation de respecter son budget et d'assurer un contrôle de ses coûts de programmes. Faisant face à cet important défi, les membres du conseil d'administration ont fait preuve de leadership dans l'exercice de leurs fonctions et surtout ont été conséquents avec les orientations gouvernementales lors de leur prise de décisions.

Je tiens à profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier, au nom des membres du conseil d'administration, de la direction et de tout le personnel, M<sup>mes</sup> Annette Harnois-Coutu et Guylaine Gosselin, membres sortants, pour leur engagement et leur contribution au succès de l'organisation au cours de leur mandat respectif. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres qui se sont joints au conseil dans la dernière année. Il s'agit de M<sup>me</sup> Jacynthe Gagnon, présidente de la Fédération de l'UPA de la Rive-Nord et M. Charles-Félix Ross, directeur général adjoint à l'UPA.

Finalement, au cours de la dernière année, La Financière agricole s'est dotée d'un Plan stratégique 2009-2012. Ce plan propose des objectifs ambitieux, tournés vers l'avenir, qui visent à réaliser pleinement la mission et la vision de l'organisation. Les actions qui seront mises de l'avant, que ce soit en matière de financement, d'assurance et de protection du revenu, permettront de favoriser la compétitivité et la productivité des entreprises agricoles québécoises.

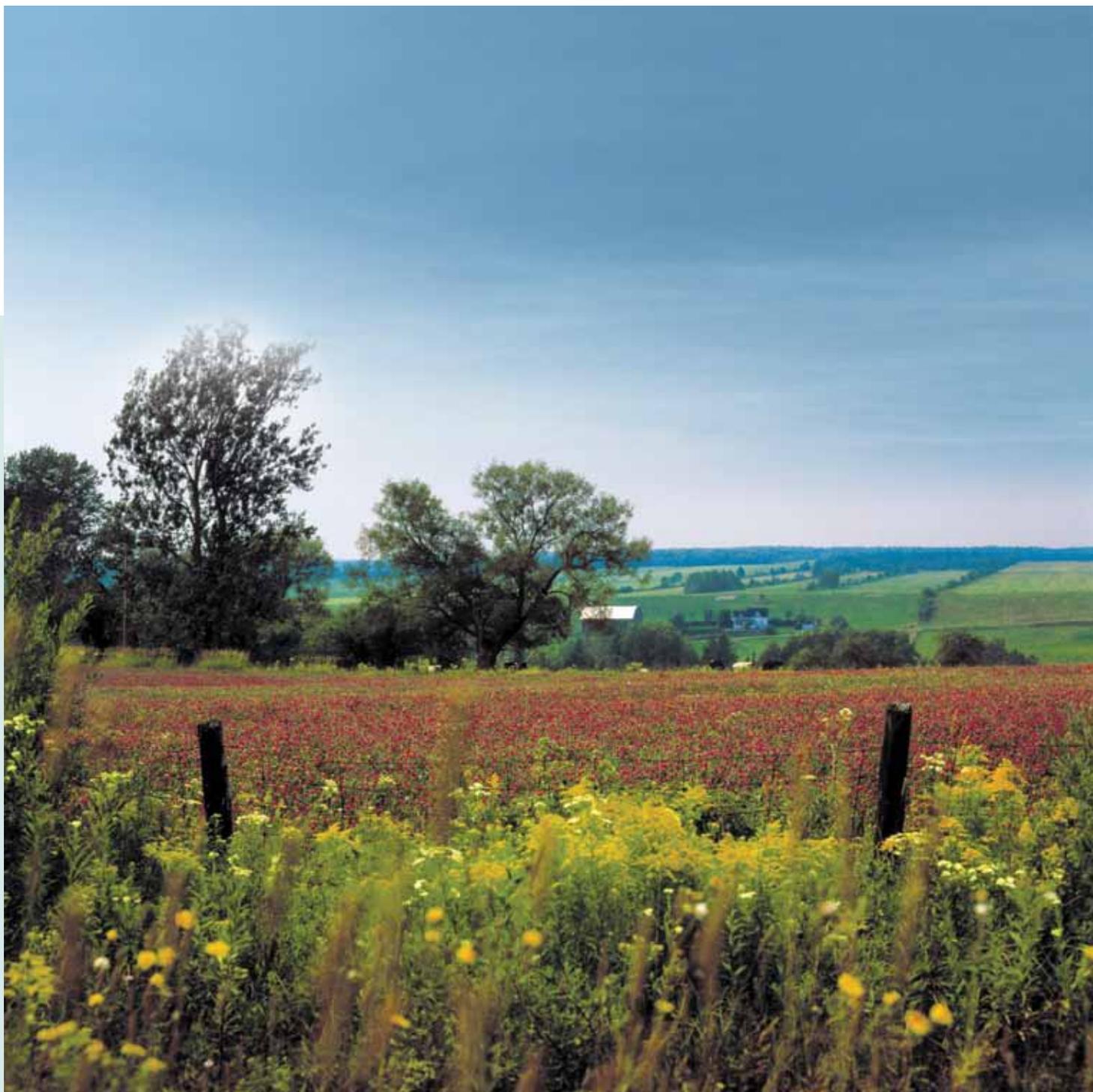
Ces réalisations et projets n'auraient pu voir le jour sans l'engagement soutenu du président-directeur général, de son équipe de direction et du personnel de l'organisation. Je souhaite donc souligner ce travail et cette implication à offrir des produits et des services de qualité à la clientèle. C'est grâce à leur contribution que La Financière agricole, à travers ses réalisations, a su démontrer encore une fois son savoir-faire et s'affirmer comme chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles et agroalimentaires au Québec.

En terminant, je désire remercier les membres du conseil d'administration pour leur importante contribution au développement des activités de La Financière agricole du Québec.

Le président du conseil d'administration,

**Régnald Boucher**

Le 7 septembre 2010





## MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Financière agricole est reconnue pour son offre unique de produits et services, son expertise de même que pour sa contribution significative au développement de l'agriculture québécoise. Le bilan des réalisations et des résultats de l'année 2009-2010 témoigne, une fois de plus, de notre engagement à soutenir avec efficacité et efficience les entreprises agricoles dans leur réussite.

En matière d'assurance et de protection du revenu, les programmes offerts par La Financière agricole couvrent la plupart des risques auxquels doivent faire face les entreprises agricoles. En vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), qui vise à garantir un revenu net positif aux entreprises agricoles, les compensations versées dans la dernière année, après considération des prévisions de paiement du programme Agri-stabilité, représentent 583 millions de dollars, dont 279 millions pour le secteur porcin, 238 millions pour le secteur bovin et 45 millions pour le secteur céréalière. En 2009-2010, le programme ASRA a couvert près de 15 200 entreprises et des valeurs assurées de plus de 3,7 milliards de dollars.

Quant au Programme d'assurance récolte, qui couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables, La Financière agricole a versé des indemnités de l'ordre de 122 millions de dollars aux assurés, principalement pour les productions de maïs-grain, fourrage, culture maraîchère et soya. Cette intervention est l'une des plus importantes depuis la création du programme.

Par ailleurs, en financement, malgré un contexte économique difficile, les activités de prêts à terme et les ouvertures de crédit agricole et forestier ont atteint 870 millions de dollars, au cours du dernier exercice financier, représentant 3 866 interventions. Les projets financés par La Financière agricole ont permis de maintenir ou de créer quelque 4 400 emplois directs et indirects et ont ainsi contribué au développement économique des régions. Nous avons également poursuivi notre engagement à soutenir la relève agricole. En effet, en vertu du Programme d'appui financier à la relève, La Financière agricole a autorisé, en 2009-2010, des subventions totalisant 8,6 millions de dollars à 316 jeunes de la relève, en plus de verser 1,1 million de dollars en subventions au démarrage. Au total, 427 entrepreneurs de la relève ont été soutenus dans leur projet d'établissement ou de démarrage.

Aussi, toujours dans le but de soutenir la relève, le gouvernement du Québec a annoncé, dans son budget de mars dernier, la création du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA). La Financière agricole du Québec avec le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional et coopératif Desjardins agiront à titre de partenaires financiers du projet. Doté d'un capital de 75 millions de dollars, le FIRA permettra d'offrir des solutions de financement à des jeunes producteurs qui démarrent une nouvelle entreprise agricole ou qui effectuent un transfert non apparenté.

Traduisant l'importance de la qualité de sa relation d'affaires avec sa clientèle, La Financière agricole a, au cours de la dernière année, actualisé son engagement de services. Cet engagement renouvelé traduit les valeurs qui sont au cœur de l'organisation et de notre service à la clientèle, c'est-à-dire la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect.

La Financière agricole réalise annuellement un sondage visant à mesurer la satisfaction de sa clientèle envers les services offerts. Le sondage, réalisé au début de l'année financière 2009-2010, démontre une satisfaction globale envers les services de La Financière agricole de l'ordre de 76 %. La qualité des services offerts par notre personnel est toujours reconnue et appréciée par notre clientèle. En effet, la qualité générale du contact avec nos conseillers en financement et en assurance est très bien évaluée avec des résultats supérieurs à 90 %. Par ailleurs, les résultats du sondage annuel 2010 réalisé en avril dernier démontrent, une fois de plus, la qualité des services offerts par le personnel de notre organisation, alors que le taux de satisfaction générale à l'égard de nos services a augmenté pour atteindre 83 %. Quant au taux de satisfaction sur la qualité du contact avec nos conseillers, il se situe toujours à plus de 90 %. La courtoisie de notre personnel, son niveau de connaissances, ses compétences de même que sa compréhension des besoins des clients sont des éléments distinctifs de notre service à la clientèle.

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a également poursuivi le développement de sa prestation électronique de services. Afin de mieux servir sa clientèle, l'organisation a procédé au déploiement de nouvelles fonctionnalités qui ont permis de bonifier les services offerts en ligne. Cette façon de transiger avec nous gagne en popularité. En date du 31 mars 2010, 42 % de nos clients avaient adhéré à leur dossier en ligne, soit une augmentation de 26 % comparativement à la même date l'année précédente.

Au plan interne, l'organisation est toujours soucieuse d'offrir à son personnel un environnement de travail stimulant et propice à la mobilisation. À cet égard, nous croyons que le développement des compétences de notre personnel et l'implication de celui-ci dans la mise en œuvre de changements concourent à faire de La Financière agricole une organisation performante et rigoureuse dans sa gestion. Je remercie personnellement chacune et chacun des membres de la direction et du personnel pour leur engagement et le professionnalisme qu'ils démontrent au quotidien, particulièrement en cette période de changements.

Enfin, je tiens à remercier M. Norman Johnston, vice-président au financement, qui nous a quittés en cours d'année pour relever un nouveau défi au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à titre de sous-ministre adjoint. Je le remercie pour son indéniable contribution au secteur financement, son engagement constant et sa grande contribution au succès de l'organisation.

Le président-directeur général,

**Jacques Brind'Amour**

Le 7 septembre 2010

## LE CONTEXTE

Au cours de la dernière année, plusieurs facteurs ont marqué le contexte économique et agricole, parmi lesquels on peut noter :

- une importante récession à l'échelle mondiale;
- les prix des grains et des céréales qui, bien qu'inférieurs à leur sommet de 2008, se sont maintenus à des niveaux supérieurs à ce qu'ils étaient il y a cinq ou dix ans, et ce, malgré l'importance des récoltes nord-américaines;
- le repli du dollar canadien au cours des premiers mois de 2009;
- l'écllosion de la grippe A(H1N1) au printemps 2009, qui s'est traduite par la fermeture de certains marchés outre-mer aux exportations nord-américaines de porcs, affectant par conséquent les prix de référence;
- pour les éleveurs locaux de porcs et de bœufs, une baisse des prix de référence accentuée par la remontée du dollar canadien au cours des derniers mois de 2009;
- les conditions climatiques défavorables qui ont affecté certaines cultures.

Selon les données disponibles pour les trois premiers trimestres de l'année 2009, les recettes monétaires agricoles au Québec ont connu une légère augmentation de 1 %, par rapport aux mois correspondants de l'année précédente. Prépondérants au Québec, les secteurs sous gestion de l'offre ont contribué à cette relative stabilité.

D'autre part, les faibles taux d'intérêt et le recul du coût de certains intrants ont réduit la pression sur des postes de dépenses. En effet, la récession aura eu pour conséquence de réduire de manière importante les coûts de l'énergie en 2009. Les éleveurs ont pu bénéficier de la baisse du prix des grains et des céréales, bien que leurs coûts d'alimentation demeurent élevés sur une base historique.

Les plus récentes projections disponibles indiquent que les investissements des entreprises agricoles au Québec, en 2010, pourraient demeurer comparables à ceux de l'an dernier. Les perspectives de dépenses en immobilisation s'élèvent à 724 millions de dollars en 2010, comparativement à 730 millions en 2009, selon les plus récentes données.

# NOTRE APPORT AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

## DES OBJECTIFS D'AFFAIRES PRIORITAIRES

### Ce rapport annuel rend compte des activités courantes et de leurs résultats, ainsi que des actions liées à la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2012 et du Plan d'exploitation 2009-2010.

En 2009-2010, le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec a adopté son plan stratégique 2009-2012. Celui-ci est basé sur les nouvelles orientations gouvernementales 2010-2014 en matière de gestion des risques agricoles et il s'inscrit également dans la poursuite du Plan de développement 2006-2009. Le plan stratégique comporte les quatre orientations suivantes :

- 1) offrir un soutien adapté aux entreprises agricoles et agroalimentaires en favorisant leur compétitivité et leur productivité;
- 2) contribuer à la valorisation et au développement durable d'une agriculture régionale, dynamique et diversifiée;
- 3) maintenir un niveau optimal de qualité des services à la clientèle;
- 4) optimiser et renforcer notre capacité organisationnelle.

Ces orientations visent à réaliser la mission et la vision de l'organisation, et elles sont axées sur les quatre valeurs organisationnelles que sont la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect.

Des quatre orientations, onze axes d'intervention et 23 objectifs ont été définis. Le Plan d'exploitation 2009-2010 a été conçu à partir de ces objectifs, et les 47 actions qui le composent concourent à la réalisation du plan stratégique.

Le détail des résultats du Plan d'exploitation 2009-2010 est présenté à l'annexe 2 du présent document.

## UNE ORGANISATION ENGAGÉE ENVERS SON MILIEU

### Engagement de services à la clientèle: des services uniques, professionnels et accessibles

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a procédé à l'actualisation de son engagement de services à la clientèle, qui a été approuvé par le conseil d'administration le 29 janvier 2010. Cet engagement renouvelé s'inspire du Plan stratégique 2009-2012 et se veut le reflet des valeurs de l'organisation, c'est-à-dire la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect. Par cet engagement de services, La Financière agricole démontre toute l'importance qu'elle accorde à l'évolution des produits et services qu'elle offre à sa clientèle, de même qu'à leur qualité.

En 2009-2010, l'ensemble du personnel s'est particulièrement mobilisé pour expliquer à la clientèle les modifications apportées aux différents programmes, soit le maintien de l'assurance stabilisation avec des mesures de redressement, les modalités du nouveau programme Agri-Québec et les derniers ajustements de l'assurance récolte pour les fourrages. Plusieurs dizaines de rencontres avec des groupes de producteurs dans toutes les régions ont permis de préciser la nature et l'objectif de ces changements. Le personnel a également vu à l'octroi d'un financement responsable, à l'accompagnement d'entreprises connaissant des difficultés conjoncturelles et à l'information de la clientèle afin qu'elle bénéficie de l'analyse financière personnalisée et du plan global d'investissement mis en place l'année dernière.

Outre la prestation de services qu'il fournit directement à la clientèle, le personnel de l'organisation s'implique localement et régionalement dans les différents organismes socio-économiques qui contribuent au dynamisme et au développement des régions. À de multiples occasions, il a collaboré à des événements et à des activités afin de promouvoir les entreprises et les produits agricoles régionaux.

### La satisfaction de la clientèle

Dans la continuité de son engagement de services, La Financière agricole s'assure de la satisfaction de sa clientèle en procédant annuellement à un sondage.

L'enquête, réalisée au printemps 2009, indique que 76 % des clients sont satisfaits de La Financière agricole. Pour ce qui est du contact direct avec un conseiller en financement ou en assurance, les taux de satisfaction sont respectivement de 97 et 92 %. La courtoisie de notre personnel, son niveau de connaissances, ses compétences de même que sa compréhension des besoins des clients sont des points très positifs de notre service à la clientèle. D'ailleurs, 88 % des clients se disent satisfaits de l'ensemble du service à la clientèle.

De plus, 92 % des clients sondés se déclarent satisfaits des produits de financement dans leur ensemble. En ce qui concerne l'expérience générale avec le programme d'assurance récolte (ASREC) et le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), la satisfaction des clients est de 78 et 70 %. Par ailleurs, le taux de satisfaction globale relativement aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement est de 54 % pour chacun.

À l'instar des années passées, l'organisation est perçue de façon positive. En effet, 76 % de la clientèle considère que La Financière agricole est un chef de file dans le développement des entreprises agricoles au Québec, en matière de financement et d'assurance.

Par ailleurs, les résultats du sondage annuel 2010 réalisé en avril dernier démontrent, une fois de plus, la qualité des services offerts par le personnel de notre organisation. Le taux de satisfaction générale à l'égard de La Financière agricole a augmenté pour atteindre 83 %. Le taux de satisfaction relativement à l'ensemble du service à la clientèle s'élève à 92 %. Quant à la satisfaction au sujet de nos produits de financement, elle est de 87 %. Les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement sont évalués respectivement à 60 % et 62 % et les programmes ASREC et ASRA à 66 % et 54 %. Finalement, 72 % des clients interrogés considèrent que La Financière agricole est un chef de file dans son domaine.

### Présence et soutien auprès du milieu agricole

La Financière agricole travaille continuellement à l'amélioration de ses communications avec sa clientèle, ses partenaires ainsi qu'avec les divers intervenants socio-économiques de la société québécoise. Afin d'assurer une présence et un soutien auprès du milieu, elle a poursuivi ses activités de relations publiques.

À cet égard, La Financière agricole a publié, en mai 2009, la cinquième édition du bulletin *La valeur des terres agricoles dans les régions du Québec*, qui permet de suivre l'évolution de la valeur des terres au Québec, région par région. Puis, en octobre, elle a diffusé pour une cinquième année, l'*Agroindicateur*, un indice économique pour le secteur agricole et agroalimentaire.

L'organisation a aussi réalisé avec succès la présentation de son cinquième concours annuel *Tournez-vous vers l'excellence !* complément naturel du Programme d'appui financier à la relève agricole. De fait, elle accorde de l'importance à la formation de même qu'à un ensemble de qualités et de talents ouvrant la voie à l'exercice de la profession d'agriculteur. En 2009, le grand gagnant du concours fut M. Sylvain Baril, de la Ferme Valsy inc., située à Saint-Édouard-de-Fabre, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Les deux autres lauréats furent M<sup>me</sup> Isabelle Caron, de l'entreprise Les Serres Caron inc. (L'Islet, en Chaudière-Appalaches) et M. Bob Lemay, de la Ferme Lesbecquets inc. (Saint-Pierre-les-Becquets, dans le Centre-du-Québec).

Par ailleurs, le thème de la relève agricole a également fait l'objet d'un cahier spécial, inséré le 1<sup>er</sup> avril 2010 dans un média spécialisé en agriculture.

D'autres actions de relations publiques ont également été réalisées au cours de la dernière année, notamment la diffusion de bilans régionaux sur les sujets suivants :

- l'état des cultures en assurance récolte;
- les activités en assurance et protection du revenu, ainsi qu'en financement;
- les indemnités totales versées en assurance récolte.

L'organisation a soutenu financièrement la tenue de plus de 200 événements à la grandeur du Québec. Elle a également participé à près d'une trentaine de salons et d'expositions agricoles, et remis de nombreux prix et bourses, notamment à des jeunes de la relève.

### Le développement durable et l'écoconditionnalité

En matière de développement durable, l'année 2009-2010 s'inscrit dans la continuité et la consolidation des initiatives entreprises au cours de la première année du Plan d'action de développement durable 2008-2013.

En vue de soutenir le développement du secteur agricole et agroalimentaire dans le respect des normes environnementales, l'organisation poursuit l'accompagnement des entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs agroenvironnementaux en appliquant, entre autres, la mesure d'écoconditionnalité relative au bilan de phosphore dans les programmes de financement et d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Le Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole, prenant fin le 31 mars 2010, aura permis quant à lui d'appuyer 68 entreprises agricoles dans leur projet d'aménagement d'habitat faunique depuis 2005.

Pour s'assurer d'une gestion respectueuse de l'environnement et d'une réduction de sa consommation d'énergie, l'organisation s'est dotée, en 2009, d'une politique d'acquisition et de disposition écoresponsables.

Les résultats complets atteints par La Financière agricole pour la seconde année de plan d'action sont présentés à l'annexe 2.

## L'UTILISATION EFFICIENTE DES RESSOURCES

La Financière agricole est toujours soucieuse d'améliorer sa gestion et sa performance administrative. Elle voit à ce que ses ressources soient utilisées de manière à favoriser l'atteinte de ses engagements et à assurer des services de qualité. En 2009-2010, elle a poursuivi ses efforts dans ce sens.

### Les ressources humaines

Notre organisation peut compter sur un personnel compétent, mobilisé et performant. En 2009-2010, l'effectif de La Financière agricole était composé de 663 ressources ETC<sup>1</sup> dans toute la province.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES RESSOURCES HUMAINES (ETC) PAR SECTEUR ET CATÉGORIES D'EMPLOI, 2009-2010				
SECTEUR	HORS CADRES ET CADRES	PROFESSIONNELS	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Siège social	20	149	116	285
Réseau régional	16	125	237	378
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>274</b>	<b>353</b>	<b>663</b>

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES RESSOURCES HUMAINES (ETC) PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ET CATÉGORIES D'EMPLOI, 2009-2010				
RÉGIONS ADMINISTRATIVES	HORS CADRES ET CADRES	PROFESSIONNELS	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	2	15	26	43
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	6	14	21
Capitale-Nationale	1	4	10	15
Mauricie	1	5	10	16
Estrie	1	9	15	25
Outaouais	1	4	11	16
Abitibi-Témiscamingue	1	4	9	14
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine		1	3	4
Chaudière-Appalaches*	21	171	152	344
Lanaudière	1	7	11	19
Laurentides		5	6	11
Montérégie	4	28	61	93
Centre-du-Québec	2	15	25	42
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>274</b>	<b>353</b>	<b>663</b>

\* Centres de services et siège social.

1 ETC : équivalent à temps complet



Ferme Michel Pépin, Côte Sainte-Anne,  
Sainte-Anne-de-Beaupré

La Financière agricole est soucieuse de fournir à l'ensemble de son personnel un environnement de travail stimulant, propice à la mobilisation, favorisant un bon climat de travail et assurant le maintien de son expertise globale. Le détail des résultats rattachés à ces activités est présenté à l'annexe 2.

#### **Activités de formation**

Notre organisation porte une attention particulière au développement des compétences de son personnel, notamment à la mise à jour et au perfectionnement des connaissances techniques pour servir la clientèle de façon adéquate. En 2009-2010, les investissements en formation s'élevaient à 1 019 685 \$, ce qui représente 2,7 % de sa masse salariale. Ce résultat dépasse la cible de 2 % prévue au plan d'exploitation de l'organisation et celle de 1 % établie par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

#### **Relève de gestion et transfert d'expertise**

La Financière agricole mise sur la planification et le développement des compétences de ses employés et de son personnel d'encadrement. À cet effet, elle a adopté en 2010 un cadre de référence en matière de transfert d'expertise visant à favoriser l'attraction, la rétention et le développement professionnel de ses employés selon les besoins de l'organisation. En outre, un plan d'actualisation et de développement des compétences du personnel d'encadrement a été entériné par la haute direction en juin 2009, en complément au plan de relève de gestion adopté en 2008. La réalisation de ces plans permet à La Financière agricole d'assurer la relève et de développer les meilleures pratiques de gestion.

#### **Gestion du changement**

Puisque La Financière agricole adapte son offre de services aux besoins de sa clientèle, tant sur le plan technologique que sur celui de l'administration des programmes, la gestion adéquate des changements associée aux nouvelles façons de faire est un incontournable pour l'organisation. En 2009-2010, elle a offert à tous ses gestionnaires des activités portant sur les meilleures pratiques en la matière.

## Éthique

L'organisation dispose d'un code de déontologie et d'une procédure de déclaration d'intérêts, lesquels définissent les principes, les règles de conduite et les responsabilités qui doivent guider en tout temps le personnel dans l'exercice de ses fonctions. L'organisation adhère également au cadre légal de la fonction publique en matière d'utilisation éthique d'Internet, par l'entremise de la Directive sur l'usage éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique, et elle assure une vigie étroite de cette utilisation. Ces instruments permettent un traitement rigoureux des informations et des dossiers des différentes clientèles, en plus de contribuer à la gouvernance efficace de l'organisation.

## Les ressources informationnelles

Les ressources informationnelles soutiennent l'accomplissement de la mission de l'organisation en visant notamment l'efficacité de ses opérations quotidiennes. Elles favorisent la célérité dans le traitement des demandes, la précision des résultats atteints et, de façon globale, la qualité du service à la clientèle. La prestation électronique de services, en constante évolution, permet en outre d'améliorer l'accès du client aux produits et services offerts ainsi qu'à son dossier d'entreprise.

D'année en année, des efforts sont consacrés pour maintenir en bon état de fonctionnement les actifs déjà en place. En parallèle, les systèmes sont développés ou adaptés afin de soutenir l'évolution des programmes destinés à la clientèle.

Au cours de la dernière année, des travaux ont porté sur la rationalisation de l'infrastructure technologique et l'actualisation de certains actifs. Ces travaux permettent de réduire l'effort nécessaire à la gestion de l'environnement technique et favorisent une meilleure productivité des utilisateurs. Également, le site Internet a été adapté aux exigences du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Ce dernier oblige les organismes publics à diffuser, dans leur site Internet, les documents prescrits, accessibles en vertu de la loi.

La sécurité de l'information est une préoccupation constante de l'organisation, et les mesures adoptées à ce chapitre sont constamment actualisées. À titre d'exemple, le centre de relève informatique, autrefois à l'extérieur du Québec, est désormais localisé dans la région de Montréal. Les diverses activités réalisées ont comme objectifs de préserver la confidentialité de l'information détenue par l'organisation sur sa clientèle, d'assurer la continuité des affaires en cas d'incidents touchant les installations informatiques et de préserver la qualité du service à la clientèle.

## La prestation électronique de services (PES)

Depuis la mise en place du dossier en ligne, en novembre 2007, La Financière agricole améliore constamment sa PES afin de mieux servir sa clientèle. À cet égard, dans son plan d'exploitation 2009-2010, elle s'est engagée à poursuivre le développement de la PES. Durant la dernière année, le déploiement de nouvelles fonctionnalités a permis d'enrichir le contenu du dossier en ligne et la PES en général. Il s'agit des suivantes :

- l'Info client, une fonctionnalité permettant à La Financière agricole de communiquer à la clientèle de courts messages administratifs et promotionnels par le dossier en ligne;
- l'estimation des bénéfices au programme Agri-stabilité, un outil qui, par la saisie de données financières du client, permet d'estimer le paiement auquel il a droit;
- l'information du producteur concernant sa participation au programme Agri-investissement, c'est-à-dire le solde de son compte, le relevé des opérations effectuées dans ce dernier, la situation actuelle de son dossier, ses données financières et le calcul de ses ventes nettes ajustées (VNA). Il lui est également possible de faire une demande de retrait en ligne de son compte Agri-investissement;
- un onglet sur l'écoconditionnalité. En s'y référant, le producteur est en mesure de connaître l'état de situation relatif aux mesures d'écoconditionnalité auxquelles il doit se conformer, soit le bilan de phosphore et les droits d'exploitation des lieux d'élevage et d'épandage, les superficies en bandes riveraines et l'interdiction d'augmenter les superficies en culture.

En date du 31 mars 2010, 11 178 entreprises agricoles avaient adhéré à leur dossier en ligne, ce qui représente 42 % de notre clientèle, soit une augmentation de 26 % depuis le 31 mars 2009.

## Les dépenses administratives

Cette année, La Financière agricole disposait d'un budget administratif de 58,6 millions de dollars pour réaliser ses opérations courantes. Pour 2009-2010, les frais d'administration se sont élevés à 57,7 millions, comparativement à 56,8 millions en 2008-2009, ce qui représente une augmentation de 1,5 %. Cette hausse est attribuable notamment à l'utilisation de ressources externes permettant de mettre en place rapidement les nouvelles orientations du programme ASRA pour la détermination des volumes admissibles dans les productions Veaux d'emboche et Agneaux, en utilisant les données transmises par Agri-Traçabilité Québec (ATQ).

Les traitements et les avantages sociaux ont augmenté de 0,33 % seulement. En effet, les départs à la retraite ont compensé la hausse attribuable à l'indexation des salaires découlant des conventions collectives.

Comparativement au budget alloué, l'organisation a réalisé des économies de l'ordre de 0,9 million de dollars.

## L'état des placements et des emprunts

En date du 31 mars 2010, La Financière agricole et les différents patrimoines qu'elle administre détenaient des placements et des comptes bancaires de 1,1 milliard, dont 208,3 millions de dollars étaient investis à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec et 102,9 millions dans de nouveaux billets à terme adossés à des actifs (BTAA). Le solde était constitué principalement d'avances en faveur du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (688 millions de dollars) et de placements relatifs au programme Agri-investissement (56 millions de dollars).

Les rendements réalisés sur les placements à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été de 6,69 % pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et de 8,48 % pour le Fonds d'assurance-récolte. Les rendements constatés cette année sont une reprise partielle des reculs de l'an passé.

Le rendement réalisé par La Financière agricole dans la gestion active des placements à court terme, au cours de l'année, se situe à 0,43 % pour l'ensemble des portefeuilles sous sa gestion. Ce rendement est inférieur de 6 points de base par rapport à l'objectif de performance établi dans la *Politique générale de placement et de financement*. Ce résultat s'explique toutefois par la stabilité exceptionnelle des taux d'intérêt à court terme observée au cours de la dernière année et de l'horizon de placement qui était requis pour respecter les prévisions d'engagements financiers des différents fonds sous gestion.

Au 31 mars 2010, le montant de l'encours des emprunts s'élevait à 1,34 milliard de dollars, dont 701,3 millions pour les opérations courantes de La Financière agricole, 622,1 millions pour le Fonds ASRA, 14,2 millions pour le Fonds ASREC et 2,9 millions pour le financement des prêts accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*. Les opérations de financement des emprunts à court terme étaient régies au 31 mars 2010 par le décret 1227-2009 adopté par le gouvernement le 25 novembre 2009. Ce décret autorise des emprunts jusqu'à hauteur de 1,869 G\$ et vient à échéance le 30 avril 2010.

Le taux moyen de financement des emprunts à court terme au cours de l'exercice financier 2009-2010 s'est établi à 0,48 %. Ce taux est inférieur de 4 points de base par rapport à l'objectif de performance fixé par le conseil d'administration et a ainsi permis de réduire les charges d'intérêts supportées par La Financière agricole de 566 830 \$ au cours de l'exercice financier concerné.

## LE CADRE FINANCIER

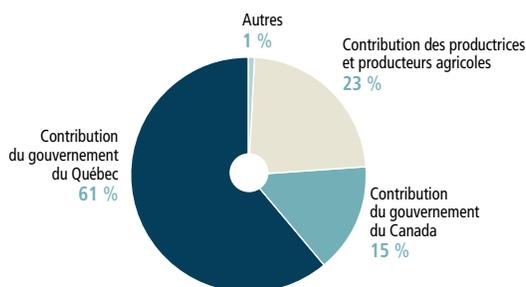
La convention signée entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et La Financière agricole du Québec a expiré le 31 mars 2010.

En marge de la convention, une contribution supplémentaire de 380 millions de dollars a été accordée par le ministre pour le présent exercice, en vertu du décret 242-2010 du 24 mars 2010.

À ces contributions du gouvernement du Québec s'ajoutent des contributions du gouvernement du Canada, d'entreprises agricoles ainsi que d'autres revenus. Les informations qui suivent illustrent la provenance des revenus ainsi que l'utilisation de l'ensemble des ressources financières.

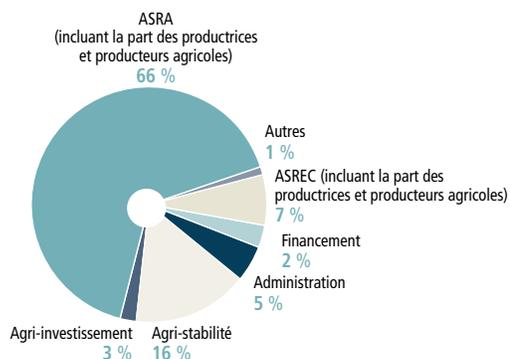
GRAPHIQUE 1

### SOURCES DE REVENUS EN 2009-2010



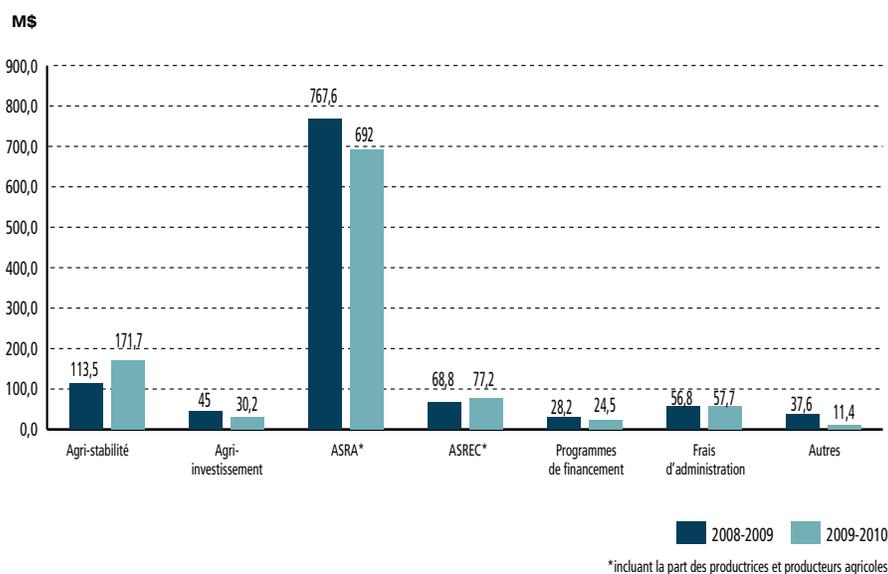
GRAPHIQUE 2

### RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2009-2010



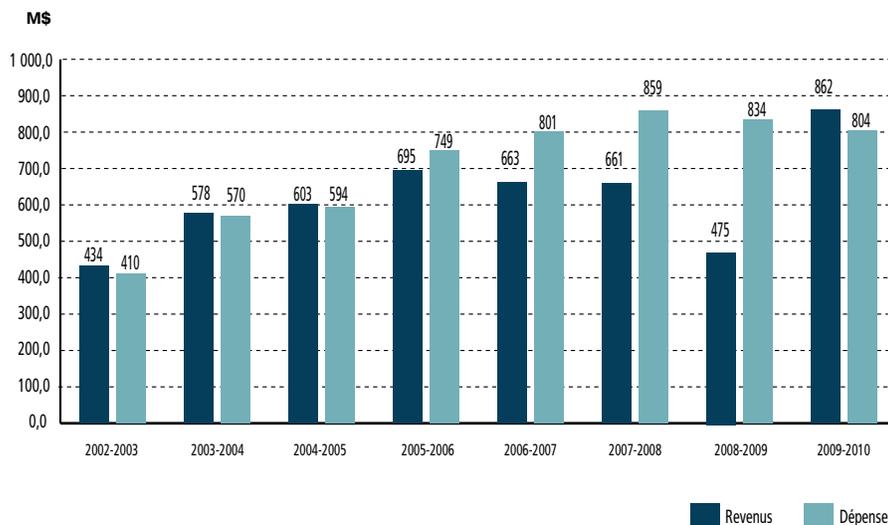
GRAPHIQUE 3

**RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2008-2009 ET 2009-2010**



GRAPHIQUE 4

**HISTORIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES (EXCLUANT LA PART DES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS AGRICOLES)**



Ce cadre financier impose une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel. Le comité de vérification assure un rôle conseil, notamment par un suivi trimestriel des revenus et des dépenses, de même que de l'état des placements et des emprunts.

## NOS PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Afin d'assurer le développement des entreprises et d'encourager la relève agricole, La Financière agricole offre à sa clientèle des garanties de prêts, des ouvertures de crédit ainsi qu'un programme d'appui financier à la relève agricole.

Les prêts et les ouvertures de crédit autorisés par La Financière agricole ont totalisé 870 millions de dollars au cours de l'exercice 2009-2010. Le nombre de financements à terme s'est accru de 2 %, tout comme les montants autorisés à cette fin. Notons que ces résultats furent observés dans un contexte marqué par une récession mondiale, de faibles taux d'intérêt, des coûts d'énergie à la baisse et, pour les éleveurs, des coûts d'alimentation encore élevés sur le plan historique.

Le nombre de clients en financement s'établissait à 15 088 au 31 mars 2010. Il inclut ceux qui se sont vu autoriser une subvention en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole. La proportion d'entreprises se trouvant en situation d'arrérages de paiements s'est légèrement accrue, en 2009-2010, par rapport à l'exercice financier précédent. Cette proportion était de 5,3 % au 31 mars 2010, comparativement à 4,8 % un an plus tôt.

Les projets financés par La Financière agricole contribuent au développement économique des régions, par les nombreux emplois directs et indirects qui en résultent. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par les investissements issus des projets appuyés par l'organisation, en 2009-2010, s'estime à 4 400.

### Le financement agricole

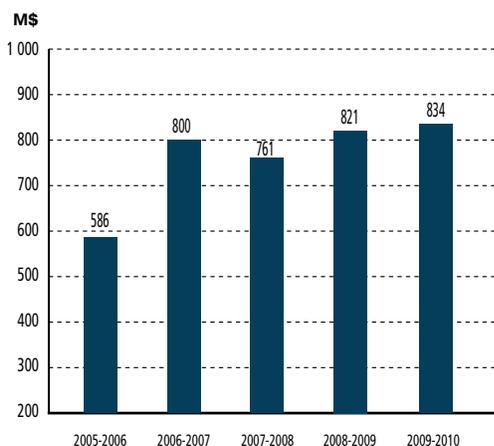
Le Programme de financement de l'agriculture appuie les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêt ou d'ouverture de crédit. Destiné aux entreprises agricoles à temps plein ou partiel, il vise à leur permettre l'accès à un financement auprès d'institutions financières à un coût avantageux, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.

La Financière agricole a autorisé 3 575 financements agricoles à terme au cours de l'exercice 2009-2010, pour un total de 813 millions de dollars. Des sommes de 802 millions de dollars avaient été autorisées à ce chapitre, concernant 3 541 dossiers de financement, en 2008-2009. Le montant total a augmenté de 1 %, de même que le nombre de financements agricoles autorisés. Comme par les années passées, la production laitière occupe une place importante dans les activités de financement agricole, soit plus de la moitié des montants autorisés en garanties de prêts en 2009-2010. De leur côté, les grandes cultures et l'horticulture comptent parmi les secteurs ayant connu, en 2009-2010, les plus importantes augmentations du montant de financement autorisé.

Les programmes de financement de La Financière agricole s'adressent à toutes les entreprises agricoles, quelle que soit leur taille. Ainsi, des garanties de prêts de 138 millions de dollars ont été accordées à des entreprises exploitées à temps partiel, alors que 63 % du nombre de financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

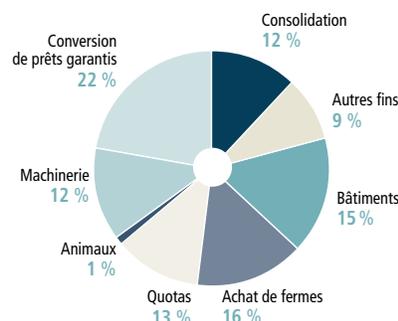
GRAPHIQUE 5

#### FINANCEMENT AGRICOLE ET FORESTIER POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (PRÊTS À TERME)



GRAPHIQUE 6

#### UTILISATION DES MONTANTS AUTORISÉS EN 2009-2010



## Les ouvertures de crédit

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, La Financière agricole a consenti des garanties pour 40 ouvertures de crédit, représentant 6,6 millions de dollars et a autorisé une ouverture de crédit de 30 millions de dollars à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Au cours de l'exercice 2008-2009, rappelons que les montants autorisés à ces fins avaient totalisé 42,3 millions de dollars.

## La protection contre la hausse des taux d'intérêt

Dans un contexte où les marchés financiers sortent d'une période de turbulence, l'évolution future des coûts de financement au cours des prochaines années peut constituer un facteur d'incertitude. Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt de La Financière agricole permet aux entreprises agricoles de se prémunir contre les variations défavorables de taux. Au cours de l'exercice financier 2009-2010, La Financière agricole a engagé 1,0 million de dollars en paiement d'intérêts pour des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à des investissements agricoles. Les engagements à cet effet avaient atteint 2,9 millions de dollars en 2008-2009.

## L'appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole offre à cette dernière une aide financière directe et adaptée à sa réalité. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises performantes. De plus, il contribue à faciliter l'accès des jeunes à la propriété, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise.

En vertu de ce programme, La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 8,6 millions de dollars à 316 personnes, qualifiant ainsi 292 entreprises. Ce montant avait atteint 10,3 millions de dollars en 2008-2009. De plus, 111 entreprises se sont vu autoriser une subvention au démarrage, pour un total de 1,1 million de dollars en 2009-2010, comparativement à 920 000 dollars au cours de l'exercice précédent. Ainsi, 427 personnes ont été soutenues dans leur projet d'établissement ou de démarrage en 2009-2010, comparativement à 466 au cours de 2008-2009.

## Le financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen de garanties de prêts à long terme d'un montant maximal de 750 000 dollars, afin de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Avec un portefeuille de garanties de prêts forestiers de 99 millions de dollars, La Financière agricole contribue fortement au développement de la forêt privée.

Cette année, l'organisation a autorisé 250 garanties de financement forestier, pour un total de 21 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de 11 % des montants autorisés par rapport à l'année précédente. Elle a également engagé 15 000 dollars en contributions à l'intérêt pour 101 propriétaires forestiers.

## Les interventions spéciales en financement

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a été appelée à intervenir de façon particulière en financement lorsque les circonstances l'exigeaient. Elle a également poursuivi certaines interventions, amorcées au cours des dernières années, qui répondent à des besoins spécifiques de certains secteurs.

Parmi ces interventions, notons que depuis 2009-2010, La Financière agricole offre aux entreprises agricoles un volet distinct de financement intérimaire des crédits d'impôt pour les dépenses consacrées à la recherche et au développement. Le développement de ce volet s'inscrit dans la volonté de l'organisation d'adapter ses outils de financement aux besoins de sa clientèle, dans ce cas-ci à l'égard des activités de recherche et développement susceptibles d'améliorer la productivité des entreprises agricoles.

Également, à la fin de l'année 2009-2010, l'organisation a reçu du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le mandat d'administrer le volet financement du Programme régional de soutien de l'agriculture de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce volet consiste à soutenir les entreprises en situation difficile et qui requièrent une amélioration de leur fonds de roulement, une restructuration financière ou des investissements nécessaires à la poursuite de leurs activités.

Comme autre intervention, La Financière agricole administre le Programme d'aide spéciale aux fromageries, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. L'application de ce programme, mis en place à la suite de l'écllosion de la bactérie *Listeria monocytogenes*, a été prolongée d'une année en 2009-2010.

## NOS PROGRAMMES D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU

Les programmes d'assurance et de protection du revenu offerts par La Financière agricole couvrent la plupart des risques auxquels doivent faire face les entreprises agricoles. Le programme Agri-stabilité, basé sur le revenu global de l'entreprise, couvre les baisses annuelles de marge de production. Depuis l'année 2007, le programme Agri-investissement permet aux participants de détenir un compte d'épargne dans lequel ils peuvent puiser en cas de besoin. Le Programme d'assurance récolte (ASREC) couvre les risques climatiques et naturels incontrôlables. En complémentarité aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) couvre les écarts résultant des fluctuations des prix du marché et des coûts de production. Au cours de l'exercice financier 2009-2010, l'ensemble des valeurs assurées pour les programmes ASREC et ASRA était de 4,9 milliards de dollars.

### L'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial *Cultivons l'avenir*

L'Accord multilatéral *Cultivons l'avenir*, sur la nouvelle politique canadienne s'appliquant au secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, a été conclu en juillet 2008 pour une période de cinq ans. La gamme des outils de gestion des risques faisant partie de cet accord comprend :

- Agri-stabilité;
- Agri-investissement;
- Agri-protection (assurance récolte).

Au Québec, l'administration de ces trois programmes est confiée à La Financière agricole. En plus du financement nécessaire pour l'ensemble des provinces, l'accord prévoit un montant de 1,3 milliard de dollars sur une période de cinq ans qui sera consacré à des programmes à frais partagés non liés à la gestion des risques de l'entreprise.

### Le programme Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité est le premier niveau d'intervention en matière de gestion des risques de l'entreprise agricole. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, actuellement offert par La Financière agricole, est complémentaire au programme Agri-stabilité. La contribution gouvernementale au programme Agri-stabilité provient à 60 % du gouvernement du Canada et à 40 % de celui du Québec.

Près de 20 000 entreprises agricoles québécoises ont participé à Agri-stabilité pour l'année 2009. Le programme intervient lorsque la marge de l'année est inférieure à 85 % de la marge de référence établie sur la base des cinq dernières années. Il est basé sur le revenu global de l'entreprise. Les ventes de produits admissibles, déclarées par les participants pour l'année de participation 2007, totalisaient 6,2 milliards de dollars, soit environ 89 % du montant des ventes de produits agricoles admissibles au Québec, qui se chiffrait, selon Statistique Canada, à 7 milliards de dollars.

Les paiements prévus aux participants québécois en vertu du programme Agri-stabilité représentent plus de 172 millions de dollars pour l'année de participation 2009. Ce montant a été établi en tenant compte des prévisions de paiements pour l'ensemble des participants.

### Le programme Agri-investissement

Le programme Agri-investissement est un outil de gestion des risques de l'entreprise, entré en vigueur à compter de l'année 2007, qui permet au participant de déposer un montant dans un compte à son nom et de recevoir, en contrepartie, un montant équivalent des gouvernements. Le participant peut retirer de l'argent de son compte, en fonction des besoins de son entreprise. Le montant maximal du dépôt est de 1,5 % des ventes nettes ajustées de l'entreprise pour l'année de participation. Les ventes nettes ajustées sont soumises à un maximum de 1,5 million de dollars par entreprise. L'objectif du programme est d'offrir une couverture contre de légères baisses de revenu. La participation au programme Agri-investissement est indépendante du programme Agri-stabilité.

La contribution gouvernementale aux comptes des participants du Québec pour l'année de participation 2009 est estimée à 34 millions de dollars. Au 31 mars 2010, 162 millions avaient été déposés dans les comptes Agri-investissement depuis l'entrée en vigueur du programme, et ce, à titre de dépôt des participants québécois ou de contribution gouvernementale. De ce montant, 56 millions demeurent dans les comptes, en incluant les intérêts versés.

## Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

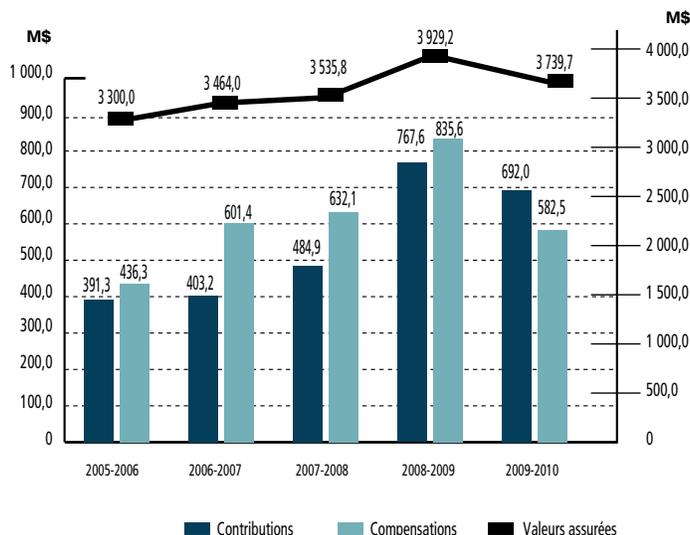
Le programme ASRA vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est basé sur le coût de production moyen des entreprises spécialisées. Le programme est offert dans seize productions agricoles; les protections sont contractuelles, facultatives et couvrent une période de cinq ans. Les deux tiers des contributions au programme sont payés par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante. La relève agricole bénéficie d'une réduction des contributions requises pour participer à ce programme. En 2009-2010, cette réduction s'est chiffrée à près de 2,7 millions de dollars.

L'ASRA est un programme complémentaire dont l'intervention diminue en fonction de l'ampleur des paiements du programme Agri-stabilité. Pour l'année financière 2009-2010, les compensations du programme ASRA complémentaire, après considération des prévisions de paiements du programme Agri-stabilité, représentent 583 millions de dollars, dont 279 pour le secteur porcin, 238 pour le secteur des bovins de boucherie et 45 pour le secteur céréalière.

Au cours de cet exercice financier, les contributions au programme se sont élevées à 692 millions de dollars, dont 231 proviennent des producteurs. En 2009-2010, le programme ASRA a couvert près de 15 200 entreprises. Les valeurs assurées en productions végétales et animales représentaient plus de 3,7 milliards de dollars.

GRAPHIQUE 7

### BILAN DES VALEURS ASSURÉES, DES CONTRIBUTIONS ET DES COMPENSATIONS EN ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES FINANCIERS



Les éléments qui font partie des coûts de production des produits couverts par l'ASRA sont indexés annuellement et soumis à une évaluation exhaustive au moyen d'une enquête effectuée au moins tous les cinq ans auprès d'entreprises spécialisées. Durant l'année 2009-2010, La Financière agricole a entrepris des démarches en vue de faire évaluer les coûts de production du secteur céréalière et de celui des pommes de terre.

Dans le cadre des révisions quinquennales du processus de tarification du programme ASRA, une nouvelle méthodologie actuarielle a été entérinée par le conseil d'administration. Basée sur un historique de cinq ans, elle met l'accent sur l'équilibre actuariel du fonds d'assurance stabilisation.

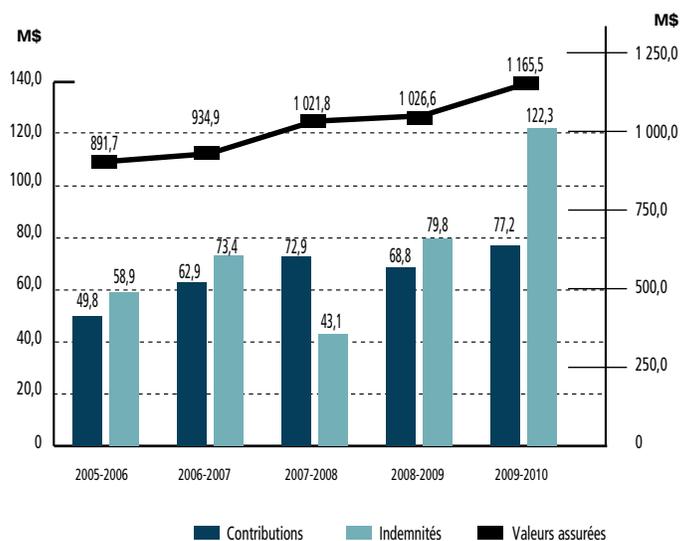
## Le Programme d'assurance récolte (ASREC)

L'assurance récolte couvre des pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, on peut y souscrire pour une protection annuelle, sous forme individuelle ou collective. Le partage de la prime entre le producteur, le gouvernement du Canada et celui du Québec varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement du programme attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections. Les contributions gouvernementales sont assumées à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par celui du Québec.

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, plus de 13 900 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte. Les superficies assurées représentaient plus de 1,3 million d'hectares, les valeurs assurées atteignaient près de 1,2 milliard de dollars, et les contributions aux primes totalisaient 77 millions de dollars, dont 30 millions provenaient des producteurs. Cette année, La Financière agricole prévoit verser des indemnités de 122 millions de dollars en assurance récolte, soit un montant bien au-delà de la moyenne des indemnités des cinq dernières années, qui s'établit à 62,3 millions de dollars. L'excès de pluie et le manque de chaleur au cours de la saison de croissance ont affecté le rendement et la qualité des récoltes, principalement celles du maïs-grain, des fourrages, des cultures maraîchères et du soya.

GRAPHIQUE 8

### BILAN DES VALEURS ASSURÉES, DES CONTRIBUTIONS ET DES INDEMNITÉS EN ASSURANCE RÉCOLTE POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES FINANCIERS



### Nouvelle protection d'assurance récolte

En 2009, La Financière agricole a mis en place une nouvelle protection pour le sirop d'érable couvrant les baisses de rendement causées par les excès de chaleur ou de pluie et le gel. Près de 1 800 entreprises y ont souscrit. Les indemnités dans ce secteur ont été minimes, puisque les rendements ont été supérieurs à la moyenne dans la majorité des régions, tant en quantité qu'en qualité.

### LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale de La Financière agricole, soutient, sous forme de capital-actions ou de débetures, des projets d'investissement allant de 500 000 dollars jusqu'à 10 millions de dollars. Dans ses interventions, elle accorde une attention particulière aux entreprises de transformation alimentaire et aux initiatives visant les réseaux de distribution utilisés pour commercialiser les produits du terroir et ceux transformés en région. De plus, CFAI cible le créneau des entreprises de transformation en amont du secteur agricole, ainsi que celles de deuxième et de troisième transformation.

La Financière agricole mise sur la collaboration de son réseau régional afin d'épauler sa filiale. Ainsi, CFAI bénéficie de répondants dans les 23 centres de services de La Financière agricole.

Avec plus de soixante investissements autorisés depuis sa création, CFAI est une référence en capital de risque pour les petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire. Au cours de l'exercice 2009-2010, CFAI a autorisé cinq investissements, puis déboursé 2,275 millions de dollars, afin de soutenir des projets totalisant 15 millions de dollars. Deux de ces projets ont été réalisés avec d'autres partenaires financiers. Les investissements autorisés par CFAI se situaient entre 250 000 dollars et 1 million de dollars par entreprise. Ils ont permis de créer 56 emplois et d'en maintenir 196 autres.

## FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC – DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

En 2009-2010, Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI) s’est affirmée davantage dans ses activités à l’étranger, que ce soit en Afrique, dans les Amériques ou en Asie.

FADQDI a obtenu, en collaboration avec une firme privée québécoise, un contrat d’appel d’offres international de près de 1 million de dollars. Ce mandat de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) vise à établir des mécanismes d’assurance récolte dans huit pays de cette région du monde.

D’autre part, FADQDI et deux de ses partenaires ont obtenu un mandat de l’Agence canadienne de développement international (ACDI) pour une intervention d’urgence en Haïti dans le domaine de la restructuration de la production agricole. FADQDI doit définir et proposer l’établissement d’un fonds de garantie agricole.

Deux mandats ont été assumés au Vietnam et au Sri Lanka dans le domaine de l’assurance agricole. Des études de coûts de production ont été réalisées pour le compte de l’Union générale des producteurs agricoles mexicains.

Enfin, les efforts consentis pour consolider et élargir le réseau international de contacts ont permis à l’organisation d’être retenue parmi un groupe d’experts en gestion des risques en agriculture, au sein duquel on trouve l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (BID), l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) et Enesa d’Espagne.

### L’ÉTAT DES FONDS

La Financière agricole administre l’actif de différents fonds.

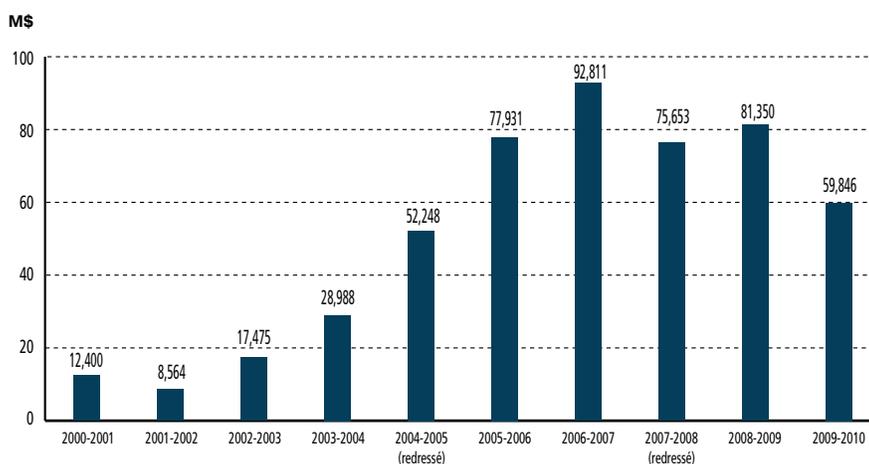
#### Fonds d’assurance-prêts agricoles et forestiers

Le Fonds d’assurance-prêts agricoles et forestiers rembourse, aux institutions financières, les pertes résultant des prêts et des ouvertures de crédit autorisés par La Financière agricole. Celle-ci assure le financement de ce fonds en versant annuellement un montant à titre de droits d’assurance.

Au 31 mars 2010, le Fonds présentait un avoir de 59,8 millions de dollars, ainsi que des actifs totalisant 167 millions. Quant au portefeuille de prêts et d’ouvertures de crédit garantis par ce fonds, il atteint 4,3 milliards de dollars. Au cours de l’exercice, le Fonds a versé aux institutions financières 14 millions (2009 : 7,3 millions) pour les pertes subies au regard de 129 prêts et 6 ouvertures de crédit (2009 : 127 prêts et 7 ouvertures de crédit), à titre de garanties. Le rapport de pertes sur l’encours garanti s’établissait à 0,32 % (2009 : 0,17 %). À cet égard, l’organisation se compare avantageusement à d’autres institutions financières.

GRAPHIQUE 9

#### HISTORIQUE DU SOLDE DU FONDS D’ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS DE 2000-2001 À 2009-2010



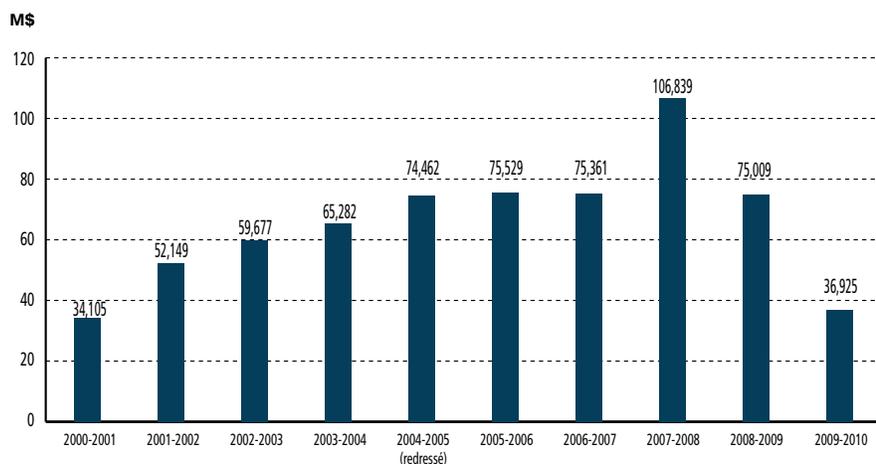
## Fonds d'assurance-récolte

Ce fonds est constitué par des contributions provenant des adhérents, des gouvernements provincial et fédéral, ainsi que des revenus de placements. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les indemnités auxquelles ils ont droit.

Au 31 mars 2010, le Fonds présentait un avoir de 36,9 millions de dollars, soit une diminution de 38 millions par rapport à l'an passé.

GRAPHIQUE 10

### HISTORIQUE DU SOLDE DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE DE 2000-2001 À 2009-2010



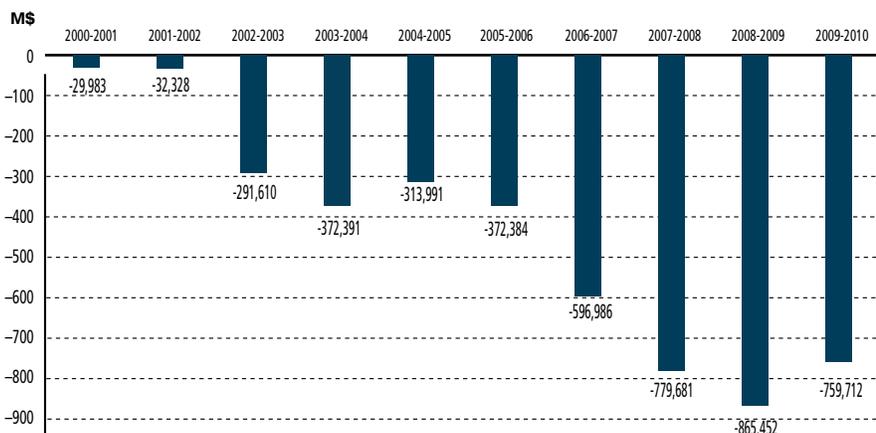
## Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit.

À la fin de l'exercice financier 2009-2010, le déficit cumulé du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles s'élevait à 759,7 millions de dollars, soit 105,7 millions de moins qu'à la fin de l'exercice précédent. Une partie importante de ce déficit, soit 687,8 millions de dollars, est impartie au secteur porcin. Au cours du présent exercice, les compensations pour ce secteur ont été supérieures de 49,3 millions de dollars aux contributions. Par ailleurs, dans le secteur céréalier, les hausses de prix ont contribué à réduire les interventions et, ainsi, à éponger le déficit de ce secteur, qui affiche maintenant un excédent de 0,3 million de dollars.

GRAPHIQUE 11

### HISTORIQUE DU SOLDE DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE 2000-2001 À 2009-2010



# ANNEXES



## ANNEXE 1

### Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales

#### DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La Financière agricole adhère aux orientations gouvernementales en matière de gestion des personnes. Ces orientations visent à augmenter la représentativité des jeunes, des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées au sein de la fonction publique québécoise.

#### Recrutement du personnel régulier et occasionnel

En 2009-2010, 157 personnes ont été recrutées au total par La Financière agricole du Québec pour des emplois réguliers et occasionnels. De ce nombre, quatre personnes ont été nommées à titre temporaire sur un emploi régulier et 153 personnes ont été embauchées à titre occasionnel, soit 46 occasionnels standards, 80 saisonniers et 27 étudiants et stagiaires.

Dans la dernière année, 60 % des postes réguliers et occasionnels pourvus par la voie du recrutement ont été attribués à des jeunes de 35 ans ou moins.

Par ailleurs, le taux d'embauche du personnel régulier appartenant aux groupes cibles a atteint 25 %, ce qui correspond à l'objectif gouvernemental. Pour le personnel occasionnel, le taux d'embauche représentait 5,88 %. Notons que plus de 50 % des embauches occasionnelles figurent parmi les emplois saisonniers, pour lesquels les titulaires disposent d'un droit de rappel. Finalement, le taux d'embauche des groupes cibles chez les étudiants et stagiaires représente 11,11 %; ce bassin constitue une relève potentielle.

#### Représentativité

Au 31 mars 2010, les membres appartenant aux groupes cibles, c'est-à-dire les communautés culturelles, les autochtones et les anglophones, représentaient 2,8 % de l'effectif total de La Financière agricole, tandis que la représentativité des personnes handicapées était de 0,7 %.

Chez le personnel régulier, le taux de représentativité des femmes était de 51,3 %, soit 252 personnes de sexe féminin sur 491 employés.

#### RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX EMPLOYÉS

Le Code de déontologie et la Procédure concernant les déclarations d'intérêts des employés prévoient des mesures particulières de traitement pour les dossiers des entreprises participant à un programme administré par La Financière agricole dans lesquelles un employé détient des intérêts. Ces mesures visent à assurer une analyse rigoureuse de chacune des situations ainsi qu'un traitement indépendant, objectif et transparent de ces dossiers. Dans le cadre de ces mesures, en 2009-2010, quatorze nouvelles déclarations d'intérêts ont été soumises et traitées par la répondante en éthique.

#### POLITIQUE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Afin de répondre aux exigences de la Charte de la langue française, La Financière agricole, à l'instar de tous les ministères et organismes de l'Administration, est tenue de communiquer en français avec les personnes morales établies au Québec. Elle a également l'obligation de se conformer à la politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

Pour ce faire, en avril 2008, La Financière agricole a diffusé deux politiques, soit la Politique linguistique et la Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français. En vertu de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Politique linguistique vise à préciser l'application de la Charte de la langue française dans le cadre des activités propres à La Financière agricole. Son application permet de mieux baliser et d'harmoniser les pratiques linguistiques de l'organisation. Quant à la Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français, elle a pour objet de doter La Financière agricole d'un cadre d'acquisition conforme à la Charte de la langue française et à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

Rappelons qu'en juin 2008, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a délivré à La Financière agricole un certificat attestant sa conformité aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de l'Administration.

## LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, La Financière agricole a achevé ses travaux relatifs à la mise en ligne des documents sur son site Internet, conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

De plus, au cours du dernier trimestre, la société a amorcé l'actualisation de sa politique interne relative à la protection des renseignements personnels, d'une part en tenant compte des spécificités dudit règlement et, d'autre part, en y intégrant le volet concernant la perte ou le vol de renseignements personnels, et ce, quels que soient la forme et le support des documents.

### Les demandes d'accès à l'information

En 2009-2010, La Financière agricole du Québec a traité 3 446 demandes d'accès, comparativement à 3 559 en 2008-2009. La presque totalité, soit 3 338, étaient des demandes de renseignements personnels, parmi lesquelles 2 701 provenaient de tiers qui, avec le consentement de la personne concernée, voulaient consulter son plan de ferme électronique (format papier ou vectoriel) conçu par La Financière agricole dans le cadre de la participation des clients aux programmes d'assurance récolte ou de stabilisation des revenus agricoles.

Autrement, parmi les demandes d'accès reçues, 16 émanaient du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et concernaient 897 clients. Cette communication de renseignements se fait dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).

Enfin, en vertu du paragraphe 3 de l'article 171 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) et de l'article 25 de la *Loi sur la protection des végétaux* (1990, ch. 22), l'organisation a communiqué, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, les renseignements détenus à l'égard de 67 entreprises agricoles de production de pommes de terre relativement à la présence du nématode doré au Québec.

Par ailleurs, conformément à l'article 67.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, La Financière agricole tient un registre des communications de renseignements divulgués à des tiers dans les situations où l'autorisation préalable des personnes concernées n'est pas requise.

### Sondage

Au cours de cet exercice financier, La Financière agricole a réalisé, par l'intermédiaire d'une firme privée, un sondage sur la satisfaction de sa clientèle afin d'obtenir des indications précises et pertinentes lui permettant d'améliorer la qualité de la prestation de ses services et de ses produits.

Ce sondage a eu lieu au premier trimestre de l'année financière, au cours duquel 733 entrevues individuelles ont été réalisées. Pour ce faire, l'organisation a transmis au mandataire un fichier de 4 850 clients ayant fait affaire avec elle au cours de l'année précédant le sondage. Ce fichier comportait des renseignements personnels, tels que les nom et prénom, le sexe, la langue de correspondance, l'adresse, incluant le code postal, le nom de l'entreprise, le centre de services, le numéro de téléphone, la production principale et/ou assurée et l'adhésion aux produits de financement et/ou aux programmes d'assurance.

Dans le but d'assurer la protection de ces renseignements personnels, La Financière agricole a fait signer une déclaration de discrétion aux employés de la firme privée qui, dans leurs fonctions, ont eu accès à ces renseignements.

De plus, une clause dans le contrat engageait la firme à détruire, une fois le sondage terminé, les renseignements personnels qui leur ont été communiqués et à fournir une attestation écrite le confirmant.

### La communication de renseignements à des tiers

En 2009-2010, La Financière agricole a renouvelé l'*Entente relative à la transmission de données et d'information des producteurs de porcs destinés à la reproduction* intervenue entre elle et le Centre de développement du porc du Québec (CDPQ), qui avait pris fin le 31 décembre 2008. Outre les années d'assurance visées, la durée de l'entente et un ajustement du libellé de la disposition de l'article 66 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), qui avait été modifié le 18 décembre 2008, aucun changement n'a été apporté à l'entente quant à la nature des renseignements communiqués.

Cette communication de renseignements s'inscrit dans le cadre de l'administration du programme ASRA dans l'établissement du nombre de porcs assurables. Le 18 novembre 2009, conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), La Financière agricole a avisé la Commission d'accès à l'information (CAI) qu'elle communiquera, sans le consentement des personnes concernées, des renseignements sur l'identité des adhérents qui participent au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour le produit Porcs destinés à la reproduction, afin de recueillir des renseignements personnels déjà colligés par le CDPQ.

## ANNEXE 1

Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales

Toutefois, en décembre 2009, le conseil d'administration de La Financière agricole entérinait plusieurs modifications au Programme d'assurance stabilisation, dont le retrait de la couverture d'assurance pour les porcs destinés à la reproduction. Ainsi, le 12 janvier 2010, elle avisait le CDPQ qu'elle mettait fin à l'entente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Enfin, dans le but de joindre rapidement un nombre important de ses clients, la société a mandaté une firme privée pour réaliser des rappels téléphoniques automatisés avec près de 6 500 clients participant au programme Agri-investissement. Ces appels permettaient de communiquer avec les participants au programme qui n'avaient pas encore fait leur dépôt pour l'année 2010. Ainsi, conformément à l'article 67,2 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les parties ont signé l'Entente relative à la communication de numéros de téléphone dans le cadre d'appels téléphoniques automatisés auprès de la clientèle de La Financière agricole du Québec.

Par ailleurs, La Financière agricole est autorisée à communiquer des renseignements à une tierce partie, sans le consentement de la personne concernée, selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication de renseignements personnels.

### LISTE DES ENTENTES DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

ORGANISME	RAISON	ARTICLES DE LOI
CENTRE D'ÉTUDES SUR LES COÛTS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE	Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par La Financière agricole de réaliser des modèles de coûts de production	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)  Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-01)
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC	Pour l'établissement du volume assurable à partir du registre de ventes des agneaux	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)  Article 36 de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (L.R.Q., c. A-31)  Article 38 du Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit d'assurance bouvillons et bovins d'abattage, afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)  Articles 52 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Aux fins de la transmission de données et d'informations des producteurs de veaux de grain, pour déterminer le nombre de veaux assurables	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)  Articles 59 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ORGANISME	RAISON	ARTICLES DE LOI
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le Plan conjoint des producteurs pour les produits bouvillons et bovins d'abattage, veaux d'embouche, veaux de lait et veaux de grain	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)  Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-0.1)  Les paragraphes 1 des articles 71 et 88 de même que l'article 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC	Relativement à l'échange des renseignements nécessaires à la gestion de la perception de la contribution des producteurs dans le cadre de l'application du Plan conjoint	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC	La fédération transmet les données relatives à la mise en marché et à la vente des porcs aux fins de l'établissement du volume assurable du produit Porcs au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)  Le paragraphe 1 de l'article 66 et l'article 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC ET AGRI-TRAÇABILITÉ QUÉBEC	Dans le cadre de l'application du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux découlant de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, de même que pour la réception, par La Financière agricole, des droits exigibles des producteurs de bovins et d'ovins en vertu de ce même règlement	Article 22.4 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement voulant que La Financière agricole doive communiquer, sur demande du Ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles	Article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)

## Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), La Financière agricole a confié au CECPA le mandat de réaliser les études de coûts de production pour l'ensemble des produits agricoles couverts par l'ASRA, selon le calendrier de révision des études de coûts de production qu'elle avait adopté.

À cet effet, les deux organisations ont signé, le 25 mars 2008, une convention décrivant, à l'annexe 2, les renseignements personnels nécessaires à la réalisation du mandat du CECPA, lesquels lui sont communiqués par La Financière agricole. De plus, cette dernière a fait deux *addendas* à la convention, en juillet et octobre 2008, puisque le CECPA avait besoin, pour l'accomplissement de son mandat, de renseignements supplémentaires non prévus à cette convention.

Par ailleurs, en vertu de l'article 2.2 de la convention, La Financière agricole permet au CECPA de réaliser son mandat directement ou par impartition. Ainsi, le CECPA a mandaté une firme privée pour l'exécution d'un mandat de vérification de conformité et de validations comptables et statistiques de l'étude des coûts de production en ASRA pour les produits Veaux de lait et Veaux de grain. Dans le cadre de cette réalisation, le CECPA a mis à la disposition du mandataire les renseignements suivants :

- les fichiers des renseignements personnels et confidentiels relatifs à la clientèle des produits Veaux de lait et Veaux de grain tels qu'ils sont décrits à l'annexe 2 de la convention du 25 mars 2008 et à l'article 3 des *addendas* de juillet et d'octobre 2008;
- les renseignements et documents personnels et confidentiels recueillis ou colligés lors de la réalisation de l'étude;
- les résultats des travaux exécutés pour la réalisation de l'étude de coût de production à vérifier.

## POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le 19 mars 2009, dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement du Québec rendait publique la *Politique de financement des services publics* dans le document *Assurer la qualité et le financement des services publics*.

Cette politique vise à améliorer le financement des services, pour en maintenir la qualité, et à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Elle précise notamment les responsabilités de tous les ministères et organismes, dont La Financière agricole du Québec, en matière de tarification.

## État de la progression des pratiques tarifaires de La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec dispose d'une *politique de tarification* qui a fait l'objet de modifications adoptées par son conseil d'administration en mars 2010. Cette politique concerne les frais exigibles qu'elle applique à sa clientèle et à toute autre personne dans le recouvrement d'une partie de ses coûts administratifs. La politique de tarification de La Financière agricole prévoit indexer tous les frais exigibles au 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Le taux d'indexation prévu est le taux du régime d'imposition des particuliers.

De plus, depuis plusieurs années, La Financière agricole établit le coût de revient de chacun des programmes qu'elle administre. Le calcul de ce dernier fournit des informations pertinentes sur l'administration des programmes et permet plus particulièrement d'évaluer l'efficacité dans la gestion des frais d'administration qui s'y rattachent.

## POLITIQUE SUR LA GESTION DES PLAINTES

Le 12 avril 2002, La Financière agricole du Québec adoptait sa politique sur la gestion des plaintes. Cette politique énonce les principes directeurs qui régissent la gestion des plaintes qui lui sont signifiées. Elle lui permet, d'une part, d'offrir à sa clientèle et à ses partenaires la possibilité d'exprimer leur insatisfaction et, d'autre part, de soutenir la qualité de ses services en leur offrant une écoute attentive, tout en détectant les possibilités d'amélioration.

Aux fins de l'application de la politique, une plainte est l'expression d'une insatisfaction formulée par la clientèle ou par un partenaire à l'égard :

- des aspects du service offert par La Financière agricole;
- de l'administration de ses produits.

Cette année, La Financière agricole a traité 471 plaintes, comparativement à 745 durant l'exercice financier précédent, ce qui représente une diminution de 37 %.

RÉPARTITION DES PLAINTES SELON LE MODE DE COMMUNICATION	
MODE DE COMMUNICATION UTILISÉ	NOMBRE DE PLAINTES
Appels téléphoniques	192
Courrier postal	184
Télécopieur	58
En personne	30
Courrier électronique	7
<b>Total</b>	<b>471</b>

La politique encadre le traitement des plaintes formulées aux différents centres de services de La Financière agricole. Ceux-ci demeurent les premiers intervenants en matière de réception des plaintes. Le centre de services qui ne peut en venir à une entente avec le plaignant doit acheminer la plainte au responsable des plaintes au siège social. Il en est de même lorsque la solution exige une intervention spéciale ou si le plaignant demande lui-même à être entendu par le responsable des plaintes.

### Les demandes écrites (poste, courrier électronique, télécopieur et en personne)

**Engagement : Toute demande écrite exprimée à la société fait l'objet d'un accusé de réception dans un délai n'excédant pas cinq (5) jours ouvrables et doit être traitée dans un délai maximal de vingt (20) jours ouvrables.**

Parmi les 471 plaintes reçues au cours de l'exercice financier 2009-2010, 359 ont été traitées à l'intérieur du délai visé, ce qui représente 76 % d'entre elles. Pour l'exercice 2008-2009, 93,52 % avaient été traitées à l'intérieur du délai de vingt jours ouvrables, comme cela est prévu à la politique.

## ANNEXE 1

Informations relatives aux exigences législatives  
et gouvernementales

### RÉPARTITION DES PLAINTES SELON LES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA FINANCIÈRE AGRICOLE

PROGRAMME	NOMBRE DE PLAINTES	POURCENTAGE 2009-2010	POURCENTAGE 2008-2009
Programme d'assurance récolte			
Système collectif	387	83,0	81,4
Système individuel	4		
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	62	13,2	12,4
Agri-stabilité	3		
Agri-investissement	2	1,3	4,8
Sauvagine	1		
Financement	3	0,64	0,1
Non spécifié	9	1,9	1,3

Tous programmes confondus, la proportion de plaintes est demeurée similaire au cours des deux exercices financiers.

#### Les motifs d'insatisfaction

Le principal motif de plaintes concerne à 75 % les paiements à l'égard de l'indemnisation dans la production du foin.

## ANNEXE 2

Résultats 2009-2010  
concernant nos  
engagements stratégiques

### PLAN D'EXPLOITATION 2009-2010

#### ORIENTATION 1

#### OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 1 Le financement des entreprises

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
1. Appliquer une approche responsable dans le financement des entreprises	1.1 Avoir un niveau de perte sur les prêts de moins de 1 % de l'encours	Pertes sur prêts en fonction de l'encours	Pertes de moins de 1 %	Taux de perte de 0,3 %.
2. Maintenir l'accès au financement agricole et forestier à un coût raisonnable	2.1 Autoriser 700 M\$ de prêts	Évolution annuelle du volume des prêts garantis	700 M\$	833,7 M\$ de prêts garantis ont été autorisés.

#### ORIENTATION 1

#### OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 2 La gestion des risques

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
1. Valoriser l'utilisation des programmes de gestion des risques issus du cadre <i>Cultivons l'avenir</i>	1.1 Identifier et cibler les entreprises faisant partie de la clientèle de la FADQ et ne participant pas aux programmes Agri-investissement et Agri-stabilité	Entreprises identifiées et dépôt de la stratégie de communication	Mars 2010	Un portrait global de la clientèle de La Financière agricole a été réalisé relativement aux programmes Agri-investissement et Agri-stabilité, et les entreprises non participantes ont été identifiées. Un plan de communication sur la valorisation de ces programmes a été déposé au comité de direction en novembre 2009. La majorité des actions prévues à ce plan a été réalisée au cours de l'année.
	1.2 Établir une stratégie de communication et des mécanismes pour joindre les entreprises ciblées ainsi que pour promouvoir et mieux faire comprendre les programmes auprès des partenaires et des participants aux programmes Agri-investissement et Agri-stabilité			

## ANNEXE 2

Résultats 2009-2010 concernant nos engagements stratégiques

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
2. Mettre en œuvre les orientations gouvernementales 2010-2014 concernant la FADQ	2.1 Élaborer le nouveau programme universel d'autogestion des risques en agriculture	État d'avancement des travaux	100 % d'ici mars 2010	100 % Le programme Agri-Québec a été élaboré au cours de l'année et il sera adopté au conseil d'administration en avril 2010.
	2.2 Modifier le programme ASRA pour y intégrer les mesures de redressement visées pour l'année programme 2010	Mise à jour du programme ASRA	100 % d'ici mars 2010	100 % Les mesures de redressement visées pour l'année programme 2010 ont été adoptées au conseil d'administration en décembre 2009 et en mars 2010 et les mises à jour du programme ASRA ont été effectuées.
	2.3 Réaliser une étude de faisabilité sur la mise à jour continue de la productivité des modèles de coûts de production	Dépôt de l'étude au conseil d'administration	Décembre 2009	L'étude de faisabilité a été déposée au conseil d'administration en janvier 2010. De plus, de nouvelles règles permettant d'indexer les coefficients techniques des fermes types ont été adoptées pour l'ASRA à compter de 2010.
	2.4 Réaliser une étude d'impacts sur des scénarios de non-paramétrisation des modèles de coûts de production	Dépôt de l'étude d'impacts au conseil d'administration	100 % d'ici mars 2010	100 % Les différents scénarios d'impacts sectoriels et régionaux des ajustements de la couverture d'assurance sur les fermes assurées ont été déposés au conseil d'administration en décembre 2009 et en mars 2010.
3. Optimiser l'application de l'assurance récolte	3.1 Réaliser des mesures d'ajustements à la tarification ASREC	Pourcentage des mesures d'ajustements ciblées et réalisées	100 % d'ici mars 2010	100 % Les mesures d'ajustements à la tarification ASREC ont été réalisées et ont conduit à la révision du partage de la prime pour différentes options de garantie dans les cultures assurées ainsi qu'à celle du niveau maximal de la couverture d'assurance offerte pour les protections foin et maïs fourrager.
	4.1 Réaliser une étude d'opportunité sur l'implantation d'une protection en assurance production couvrant la mortalité animale	Dépôt de l'étude au conseil d'administration	Mars 2010	L'étude d'opportunité sera soumise au conseil d'administration d'ici juin 2010.

ORIENTATION 1

**OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ**

AXE D'INTERVENTION 3 La saine gestion des entreprises

OBJECTIF	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
1. Assurer la disponibilité d'information stratégique à nos clients	1.1 Déterminer les informations stratégiques à transmettre aux clients et diffuser les analyses sur la valeur des terres, l'Agroindicateur, l'état des cultures et le bilan de l'assurance récolte	Réalisation et diffusion des analyses sur la valeur des terres, l'Agroindicateur, l'état des cultures et le bilan de l'assurance récolte	100 % d'ici mars 2010	100 % Les analyses sur la valeur des terres, l'Agroindicateur, l'état des cultures et le bilan de l'assurance récolte ont toutes été réalisées et diffusées.
	1.2 Participer à 20 événements, articles ou publications sur la saine gestion d'entreprise	Nombre d'événements, d'articles et de publications	20	28 participations à des conférences et à des publications sur la saine gestion d'entreprise ont été réalisées.
	1.3 Transmettre 4 500 rapports d'analyses financières personnalisées	Nombre d'analyses transmises aux clients	4 500	6 152 rapports d'analyses financières personnalisées ont été transmis aux clients.

ORIENTATION 1

**OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ**

AXE D'INTERVENTION 4 La relève agricole

OBJECTIF	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
1. Favoriser l'établissement d'une relève agricole qualifiée	1.1 Octroyer 400 subventions à l'établissement ou au démarrage	Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à l'établissement ou au démarrage	400	427 subventions à l'établissement ou au démarrage ont été octroyées.
	1.2 Déposer un rapport sur le capital patient	Dépôt d'un rapport d'orientations au conseil d'administration	Mars 2010	Les travaux réalisés par La Financière agricole ont permis au ministre des Finances d'annoncer la création du Fonds d'investissement pour la relève agricole, lors du dévoilement du budget 2010-2011 en mars 2010.

## ANNEXE 2

Résultats 2009-2010 concernant nos engagements stratégiques

### ORIENTATION 2

#### CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE AGRICULTURE RÉGIONALE, DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉE

##### AXE D'INTERVENTION 1 La diversification de l'agriculture

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
1. Améliorer l'offre de produits d'assurance récolte	1.1 Réviser et mettre à jour la protection contre les dommages aux pommiers (pommes plan A)	Protections mises à jour	100 % d'ici mars 2010	100 % Les 2 protections ont été mises à jour.
	1.2 Finaliser l'implantation de la protection d'assurance récolte en acériculture			
2. Appuyer les investissements dans des productions émergentes	2.1 Consacrer 15% du financement à des productions émergentes	Part du financement accordée à ces productions	15 %	23 % du financement a été autorisé dans des productions émergentes.
3. Favoriser la concrétisation de projets dans les créneaux porteurs ou ayant un impact régional	3.1 Favoriser la concrétisation de projets dans les créneaux porteurs ou ayant un impact régional	Nombre de projets et valeur en participations de Capital Financière agricole inc.	8 projets et 5 M\$	5 projets ont été autorisés, soit 3 M\$ de valeur en participations.

### ORIENTATION 2

#### CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE AGRICULTURE RÉGIONALE, DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉE

##### AXE D'INTERVENTION 2 La concertation régionale

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
1. Appuyer les initiatives de concertation afin de dynamiser le développement du secteur agricole	1.1 Identifier les associations, les organismes locaux et participer aux initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole	Nombre de participations auprès des associations et des organismes locaux	Minimum de 1 participation par région administrative	36 participations avec des organismes répartis dans toutes les régions administratives à caractère agricole ont été effectuées.
2. Apporter une attention particulière aux projets valorisant le développement d'infrastructures agricoles et agroalimentaires à portée régionale	2.1 Élaborer un cadre définissant les projets visés et analyser 10 projets valorisant le développement d'infrastructures agricoles et agroalimentaires à portée régionale	Nombre de projets analysés	10	20 projets à portée régionale ont été analysés ou financés.

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
3. Valoriser les succès et le dynamisme des producteurs et productrices agricoles	3.1 Appuyer des initiatives et des événements publics qui mettent en lumière les succès et le dynamisme des producteurs agricoles	Nombre d'événements et de gestes posés	30	En tant que partenaire, La Financière agricole s'est associée à 30 événements publics de portée nationale ou régionale.
	3.2 Réaliser les activités concernant la relève : le cahier spécial et le concours <i>Tournez-vous vers l'excellence!</i>	Cahier spécial et concours réalisés	Mars 2010	Le nom du lauréat du concours a été dévoilé en novembre 2009. Le cahier spécial a été réalisé en 2009-2010 et il sera publié en avril 2010.
	3.3 Produire des articles et des publicités qui ont pour objet de valoriser les succès de notre clientèle et l'expertise de notre personnel	Nombre d'articles et de publicités produits	10	12 articles ou publicités ont été produits et diffusés.

## ORIENTATION 2

### CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE AGRICULTURE RÉGIONALE, DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉE

AXE D'INTERVENTION 3 Le développement durable et le respect de l'environnement

OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
1. Réaliser le Plan d'action de développement durable 2008-2013	1.1 Réaliser les actions du Plan d'action de développement durable 2008-2013 relatives à la période de 2009-2010	Pourcentage des actions relatives à la période de 2009-2010 qui sont réalisées	100 % d'ici mars 2010	65 % des actions relatives à la période de 2009-2010 ont été réalisées.

## ORIENTATION 3

### MAINTENIR UN NIVEAU OPTIMAL DE QUALITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

AXE D'INTERVENTION 1 La connaissance des besoins et des attentes de la clientèle

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
1. Actualiser l'offre de services	1.1 Actualiser et diffuser la nouvelle offre de services	Publication des engagements de services à la clientèle de la FADQ	Mars 2010	L'engagement de services a été actualisé et approuvé au conseil d'administration en janvier 2010. Un plan de diffusion a également été élaboré en 2009-2010 et sa réalisation s'étendra jusqu'au début de 2010-2011.
2. Mesurer, au moyen d'un sondage, la satisfaction de la clientèle à l'égard des produits et services offerts	2.1 Mesurer la satisfaction de la clientèle à l'égard des produits et services offerts	Taux de satisfaction de la clientèle	80 % de satisfaction de la clientèle	76 % de satisfaction de la clientèle.

## ANNEXE 2

Résultats 2009-2010 concernant nos engagements stratégiques

### ORIENTATION 3

#### MAINTENIR UN NIVEAU OPTIMAL DE QUALITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

AXE D'INTERVENTION 2 Une prestation électronique de services

OBJECTIF	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
1. Poursuivre le développement de la prestation électronique de services	1.1 Augmenter le nombre d'adhérents à la prestation électronique de services	Nombre de nouveaux adhérents à la prestation électronique de services	500	2 316 nouveaux adhérents à la prestation électronique de services.
	1.2 Réaliser le développement, l'implantation et la promotion de nouveaux outils et de nouvelles fonctionnalités par la mise en ligne : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ de l'Info client</li> <li>■ de l'estimateur des bénéfices Agri-stabilité (calculateur)</li> <li>■ de l'état de situation relatif aux mesures d'écoconditionnalité</li> </ul>	Mise en ligne de 3 nouveaux services	Mars 2010	5 nouveaux services ont été mis en ligne : l'Info client, l'estimateur des bénéfices Agri-stabilité, l'état de situation relatif aux mesures d'écoconditionnalité, ainsi que le détail des calculs et le retrait en ligne pour Agri-investissement.

### ORIENTATION 4

#### OPTIMISER ET RENFORCER NOTRE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

AXE D'INTERVENTION 1 Le respect du cadre financier

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
1. Accroître les revenus autonomes	1.1 Actualiser la politique de tarification	Politique de tarification actualisée	Mars 2010	La politique de tarification a été actualisée et adoptée au conseil d'administration en mars 2010.
	1.2 Réaliser des projets sur les marchés étrangers	Nombre de projets pour offrir et partager notre expertise sur les marchés étrangers	5	7 projets ont été réalisés.
2. Maintenir l'efficience dans la gestion des frais d'administration et des programmes	2.1 Maintenir à un faible niveau la croissance des frais d'administration	Pourcentage comparé de l'accroissement des coûts d'administration des programmes	Pourcentage inférieur ou égal au taux d'accroissement du gouvernement du Québec	Le taux d'accroissement des coûts d'administration des programmes de 1,5 % est inférieur au taux du gouvernement du Québec de 3,8%.
	2.2 Effectuer une analyse annuelle du coût de revient des différents programmes	Analyse du coût de revient des programmes réalisée	Mars 2010	L'analyse du coût de revient des programmes a débuté en mars 2010. Toutefois, les données finales de l'exercice 2009-2010 permettant de mener les travaux à terme ne seront pas disponibles avant mai 2010.

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
3. Réaliser une étude d'évaluation de l'efficacité et de la performance, incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires	3.1 Déterminer les indicateurs du niveau de performance et d'efficacité de l'organisation	Indicateurs approuvés par le conseil d'administration et le Vérificateur général	Mars 2010	Une vingtaine d'indicateurs de performance ont été déterminés et présentés au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines du conseil d'administration et au Vérificateur général. Ils seront approuvés au cours des prochains mois par le conseil d'administration.
4. Réviser et optimiser les processus opérationnels et administratifs	4.1 Intégrer l'identification permanente dans le processus de détermination des volumes assurables à l'ASRA pour les produits agneaux et veaux d'embouche en y associant l'Agence de traçabilité Québec	Détermination des volumes assurables intégrant l'identification permanente et la méthode de compensation en fonction du gain de poids mises en place	Mars 2010	Des ressources et des efforts importants ont été consacrés à ce projet et les travaux se poursuivent pour l'agneau. Pour le veau, les premiers paiements basés sur le gain de poids seront faits en avril 2010.
	4.2 Réviser les processus de transfert, de dépôt et de gestion multi-années dans Agri-investissement	Processus révisés et mise en place des nouvelles façons de faire	Mars 2010	Les processus de transfert, de dépôt et de gestion multi-années ont été révisés et mis en place.
	4.3 Réviser le processus de communications écrites avec le client	Nouveau processus décrit	Mars 2010	La 1 <sup>re</sup> phase relative aux orientations générales de développement des applications est terminée, et les travaux se poursuivent.
	4.4 Optimiser le processus de gestion comptable des prêts	Processus optimisé et mise en place des nouvelles façons de faire	Graduellement à partir de 2010	Le processus de gestion de la protection du taux d'intérêt est terminé, et les travaux se poursuivent.

## ANNEXE 2

Résultats 2009-2010 concernant nos engagements stratégiques

### ORIENTATION 4

#### OPTIMISER ET RENFORCER NOTRE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

AXE D'INTERVENTION 2 Le développement de l'expertise et la mobilisation du personnel

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
1. Réaliser un plan de développement des ressources humaines et un plan de développement du personnel d'encadrement	1.1 Investir 2 % de la masse salariale en formation	Pourcentage de la masse salariale investi en formation	2 %	2,7 % de la masse salariale a été investi en formation.
	1.2 Mettre en œuvre le programme corporatif de développement du personnel d'encadrement	Dépôt du programme	Juin 2009	Le plan d'actualisation et de développement des compétences du personnel d'encadrement a été approuvé au comité de direction en juin 2009.
		Nombre de journées de formation offertes	3	3 journées de formation ont été offertes, soit 2 sur le leadership et la mobilisation dans la complexité et le changement, et 1 atelier sur la gestion des personnes dans le changement.
	1.3 Mettre au point des outils de transfert du savoir-faire qui englobent l'accueil, l'intégration et l'apprentissage à l'emploi	Outils mis au point	Mars 2010	Outre le programme d'accueil des nouveaux employés déjà existant, 4 outils de transfert du savoir-faire ont été mis au point.

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS AU 31 MARS 2010
2. Améliorer la mobilisation des employés	2.1 Élaborer et mettre en œuvre des plans d'accompagnement des personnes pour les projets majeurs	Pourcentage des projets impliquant une gestion du changement qui applique le cadre d'accompagnement des personnes	100 % des projets majeurs	100 % Tous les projets majeurs ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique, dont la migration Outlook, SAGIR-SGR2, Agri-Québec, le système supportant les communications écrites avec le client, les modes de paiement ainsi que les modifications au programme ASRA.
	2.2 Réaliser un sondage sur le climat organisationnel	Dépôt du sondage	Mars 2010	Les résultats du sondage Hewitt ont été déposés au comité de direction en octobre 2009 et au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines du conseil d'administration en mars 2010.
	2.3 Élaborer un plan d'action visant à répondre aux préoccupations identifiées dans le sondage	Dépôt du plan d'action	Mars 2010	Un plan d'action a été approuvé au comité de direction en février 2010.
	2.4 Réaliser la programmation d'activités de reconnaissance	Nombre d'activités réalisées	1 semaine de reconnaissance et 1 activité par unité administrative d'ici mars 2010	1 semaine de reconnaissance a été tenue du 29 mars au 1 <sup>er</sup> avril 2010. Aussi, toutes les unités administratives ont réalisé au moins une activité de reconnaissance pour leur personnel.
	2.5 Réaliser la programmation santé 2009-2010	Programmation réalisée	Mars 2010	Toutes les activités prévues dans la programmation santé 2009-2010 ont été réalisées.
	2.6 Assurer la mise à jour 2009-2010 de l'analyse comparée en gestion des ressources humaines	Dépôt d'une analyse et des recommandations	Automne 2009	Une mise à jour de l'analyse comparée en gestion des ressources humaines a été réalisée pour l'année financière 2008-2009 et approuvée au comité de direction en septembre 2009.

## PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

## INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER

## Objectif

gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

## Objectif

organisationnel 1 : Sensibiliser l'ensemble du personnel, les entreprises agricoles et les partenaires au développement durable.

**ACTION 1** Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.

**Indicateur :** Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.

**Cibles :** 80 % des membres du personnel rejoints d'ici 2011 et s'assurer que 50 % d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.

## RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Mise en œuvre du Plan de sensibilisation et de formation en matière de développement durable :

- présentation du Plan d'action de développement durable 2008-2013 (PADD) aux comités ministériels de relations professionnelles;
- parution de 5 articles destinés au personnel dont 1 traitant de la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables;
- sensibilisation de l'ensemble des employés, y compris les gestionnaires et la haute direction, à la démarche gouvernementale de développement durable et au PADD, et sensibilisation des nouveaux employés lors de la journée d'accueil corporative;
- organisation d'activités durant la Journée de l'environnement dans l'administration publique.

Approbation d'une fiche exécutive au comité de direction, en mars 2010, précisant la démarche de prise en compte des principes de développement durable qui sera réalisée, d'ici mars 2011, pour les actions structurantes de l'organisation.

**ACTION 2** Informer et sensibiliser la clientèle et les partenaires sur nos engagements et mesures en matière de développement durable.

**Indicateur :** Nombre d'activités réalisées ou d'outils conçus annuellement.

**Cible :** 4 activités ou outils réalisés à chaque année.

## RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

6 activités ou outils :

- diffusion de 4 publicités qui mettent en valeur les efforts de 4 entreprises clientes en matière de développement durable;
- diffusion, dans le dossier en ligne, d'un message « Info client » afin d'informer la clientèle de sa conformité aux mesures d'écoconditionnalité;
- promotion de l'adhésion au dossier en ligne et au dépôt direct.

Objectif

gouvernemental 2 : Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.

Objectif

organisationnel 2 : Informer les populations concernées des aides versées en agriculture dans leurs collectivités.

**ACTION 3** Préciser l'aide versée annuellement, par secteur de production agricole et par centre de services, relative aux mesures de soutien du revenu des programmes de La Financière agricole.

**Indicateur :** État d'avancement des rapports statistiques sur l'aide versée annuellement.

**Cible :** Diffusion des rapports statistiques (100 %) d'ici 2010.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

La cible a été atteinte à 90 % :

- réalisation de la planification des activités de développement et de diffusion des rapports statistiques;
- développement des rapports statistiques par secteur pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.

Objectif

gouvernemental 3 : Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

Objectif

organisationnel 3 : Favoriser et poursuivre la recherche et le développement de nouvelles techniques et approches en agriculture et dans les domaines d'expertise de la FADQ.

**ACTION 4** Informer les conseillers de l'existence des programmes de soutien en recherche et développement touchant les bonnes pratiques et les nouvelles technologies contribuant au développement durable.

**Indicateur :** Nombre d'activités réalisées annuellement.

**Cible :** 4 activités par année à compter de 2009.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

8 activités :

- conférence sur la recherche et le développement en agriculture dans le cadre de 2 séminaires en financement;
- participation à 6 rencontres du conseil d'administration du Groupe-conseil R&D. Cette présence permet d'appuyer et d'influencer les orientations prises par ce groupe et par la suite, d'informer la clientèle pour qu'elle puisse bénéficier des crédits en R&D.

**ACTION 5** Étendre l'application de l'approche par dérivés climatiques à d'autres productions au collectif.

**Indicateur :** Taux d'avancement de la mise en œuvre de l'approche pour le maïs et les céréales ainsi que le soya.

**Cible :** 100 % en 2011 pour le maïs et les céréales, et en 2012 pour le soya.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Réalisation d'un projet de revue de la littérature sur la physiologie des céréales à paille et les modèles d'estimation des rendements. Le projet est reporté à 2012 pour le maïs et à 2013 pour le soya et les céréales.

## ANNEXE 2

Résultats 2009-2010 concernant  
nos engagements stratégiques

### ACTION 6 Évaluer l'opportunité d'étendre l'application de la géomatique.

**Indicateur :** Nombre d'applications géomatiques déployées annuellement à compter de 2009-2010.

**Cible :** 1 nouvelle application à chaque année à compter de 2009-2010.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Aucune application géomatique n'a été développée.

### ACTION 7 Poursuivre la recherche en matière de télédétection.

**Indicateur :** Nombre de projets de recherche effectués annuellement.

**Cible :** 1 projet de recherche effectué à chaque année (avec ou sans collaborateur).

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

2 projets de recherche :

- reconnaissance des cultures à partir des images Landsat;
- évaluation du rendement à partir d'un indice de végétation dans le maïs-grain.

#### ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

#### RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

##### Objectif

gouvernemental 4 : Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

##### Objectif

organisationnel 4 : Adopter des modes de gestion préventive favorisant la santé, la vie familiale et la qualité de vie du personnel, dans un environnement sain.

### ACTION 8 Revoir l'offre de services en santé au personnel.

**Indicateur :** Taux de réalisation de la mise en place du programme bonifié d'ici mars 2009.

**Cible :** 100 % d'ici mars 2009.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Action terminée, mais se poursuit dans l'objectif 4.2.2, *Améliorer la mobilisation des employés*, du Plan stratégique 2009-2012.

**PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE**

Objectif

gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif

organisationnel 5 : Assurer une gestion respectueuse de l'environnement par l'application d'une politique d'acquisition et de disposition écoresponsables.

<b>ACTION 9</b>	<b>Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>État d'avancement des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsable.</b>
<b>Cible :</b>	<b>Nombre de mesures, d'activités ou de pratiques d'acquisition écoresponsable (selon les cibles établies par la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables de La Financière agricole).</b>

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

La Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables a été adoptée en septembre 2009. Les 2 mesures suivantes ont été réalisées :

- implantation de l'utilisation recto verso à 94 %;
- récupération des ordinateurs désuets par un acheteur de matériel informatique.

Objectif

gouvernemental 7 : Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et services.

Objectif

organisationnel 6 : Promouvoir la consommation responsable, réduire la consommation d'énergie et optimiser l'utilisation des ressources au sein de l'organisation.

<b>ACTION 10</b>	<b>Obtenir, en concertation avec la Société immobilière du Québec (SIQ), la certification gouvernementale <i>BOMA BEST</i>, pour le siège social, et en analyser la faisabilité pour les édifices en région.</b>
<b>Indicateurs :</b>	<b>État d'avancement de la certification <i>BOMA BEST</i> pour le siège social et état d'avancement de l'analyse de faisabilité pour les édifices en région.</b>
<b>Cibles :</b>	<b>Certification pour le siège social et réalisation de l'analyse de faisabilité pour les édifices en région d'ici 2010.</b>

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

4 centres de services, dont la SIQ est propriétaire, sont maintenant certifiés *BOMA BEST*. Pour ceux dont la SIQ est locataire, des démarches seront entreprises afin que des représentations soient faites auprès des propriétaires pour obtenir la certification au renouvellement des baux. Pour le siège social, les travaux sont en cours afin d'obtenir la certification à l'automne 2010.

## ANNEXE 2

Résultats 2009-2010 concernant nos engagements stratégiques

<b>ACTION 11</b>	<b>Réduire la consommation d'énergie et optimiser l'utilisation des ressources de l'organisation.</b>
<b>Indicateurs :</b>	<b>Nombre d'activités de promotion ou de sensibilisation réalisées annuellement et réduction du nombre de kilomètres parcourus par les employés dans l'exercice de leurs fonctions.</b>
<b>Cibles :</b>	<b>3 activités par année et réduction de 10 % du nombre de kilomètres parcourus par les employés d'ici 2013.</b>

### RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

4 activités :

- remplacement des écrans à tube à 98 %;
- installation de 8 serveurs virtuels additionnels pour un total de 52;
- production d'une liste de systèmes de visioconférence disponibles en location dans plusieurs régions;
- installation de détecteurs de mouvement au siège social dans toutes les salles de réunion, de repos et de reprographie.

Les kilomètres parcourus par les employés ont diminué de 1% comparativement à 2008-2009. Ces données considèrent seulement les comptes de dépenses des employés, car l'information relative au kilométrage attribuable aux 12 véhicules corporatifs n'était pas disponible avant 2009-2010.

<b>ACTION 12</b>	<b>Fournir les moyens aux employés d'effectuer une gestion responsable et la récupération des ressources utilisées par l'organisation.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>Niveau de réalisation de la mise en place des mesures planifiées.</b>
<b>Cible :</b>	<b>100 % d'ici mars 2009.</b>

### RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Au cours de l'année, La Financière agricole a fourni des boîtes pour la récupération des piles alcalines usagées à tous les centres de services ainsi qu'au siège social. Ce geste jumelé à ceux de l'année dernière représentent 80 % des mesures planifiées.

<b>ACTION 13</b>	<b>Maintenir le développement de la prestation électronique de services (PES) et du transfert électronique de données financières (TEDF) – en augmentant l'adhésion et en bonifiant le contenu.</b>
<b>Indicateurs :</b>	<b>Niveau de réalisation des activités planifiées et pourcentage d'adhésion de la clientèle.</b>
<b>Cibles :</b>	<b>100 % des activités planifiées réalisées d'ici 2010, adhésion de 50 % de la clientèle au dépôt direct d'ici la fin de 2009 et 10 % d'adhésion aux communications électroniques d'ici la fin de 2010.</b>

### RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Le développement de la prestation électronique de services s'est poursuivi :

- mise en ligne de la phase « Info client » du projet visant à rendre accessible l'ensemble des communications écrites dans le dossier en ligne. Toutefois, la poursuite du projet permettant l'adhésion du client à ce service et éliminant ainsi l'envoi de ses communications écrites par la poste est en attente de la livraison de la refonte des communications écrites (SCEC);
- diffusion de l'information au producteur relative à sa participation au programme Agri-investissement;
- service transactionnel « Demander un retrait du compte Agri-investissement »;
- outil permettant l'estimation des bénéfices au programme Agri-stabilité;
- onglet portant sur l'écoconditionnalité.

Ces réalisations ont contribué à l'adhésion de 2 316 nouvelles entreprises agricoles à leur dossier en ligne, soit une augmentation de 26 % depuis mars 2009.

La clientèle admissible au dépôt direct a adhéré à ce service dans une proportion de 40 %.

<b>ACTION 14</b>	<b>Éliminer l'utilisation des formulaires de gestion du temps et de l'assiduité en les remplaçant par une transmission électronique de ces données.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>État d'avancement de l'implantation du système.</b>
<b>Cibles :</b>	<b>Réalisation de l'analyse préliminaire au 31 mars 2009 et implantation du système selon les échéances planifiées.</b>

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Le projet a été abandonné en avril 2009 étant donné l'implantation prévue de SAGIR.

Objectif

gouvernemental 9 : Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif

organisationnel 7 : Promouvoir l'application des mesures d'écoconditionnalité auprès des partenaires.

<b>ACTION 15</b>	<b>Évaluer la possibilité de tenir compte des mesures existantes d'écoconditionnalité ou de bonnes pratiques culturelles des programmes ASRA et ASREC dans le traitement des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>État de réalisation de la fiche d'analyse.</b>
<b>Cible :</b>	<b>Dépôt d'une fiche d'analyse d'ici juillet 2009.</b>

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

La Financière agricole a déposé, au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les politiques de gestion des risques de l'entreprise, une proposition pour introduire des mesures d'écoconditionnalité dans les lignes directrices des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. Toutefois, il a été convenu de reporter les décisions sur ce point une fois que l'examen du cadre stratégique pour l'agriculture *Cultivons l'avenir* sera complété, soit en 2012. L'atteinte de la cible doit donc être reportée en mars 2013.

<b>ACTION 16</b>	<b>Promouvoir l'application des mesures d'écoconditionnalité prises par la FADQ auprès des institutions financières.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>Pourcentage des institutions financières clientes qui sont informées des mesures annuellement.</b>
<b>Cible :</b>	<b>100 %.</b>

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Aucune nouvelle mesure d'écoconditionnalité en 2009-2010 requérant d'informer les institutions financières.

## ANNEXE 2

Résultats 2009-2010 concernant nos engagements stratégiques

### ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

#### ACCROÎTRE L'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE

##### Objectif

gouvernemental 12 : Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

##### Objectif

organisationnel 8 : Favoriser et promouvoir la réduction et la saine gestion des risques (tant dans la gestion des cultures que dans la gestion financière) associés à la production agricole.

**ACTION 17** Évaluer l'opportunité d'ajouter des incitatifs économiques basés sur les pratiques culturelles réduisant les risques en assurance récolte.

**Indicateur :** État de réalisation de l'étude d'opportunité.

**Cible :** Dépôt de l'étude d'opportunité d'ici septembre 2010.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

En cours de réalisation selon l'échéancier prévu.

**ACTION 18** Favoriser la saine gestion d'entreprise agricole.

**Indicateurs :** Nombre de présentations ou de participations et degré d'implantation d'un système d'analyse financière personnalisée pour la clientèle.

**Cibles :** 35 présentations ou participations et 100 % d'ici mars 2009.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Action terminée, mais se poursuit dans l'objectif 1.3.1, *Assurer la disponibilité d'information stratégique à nos clients*, du Plan stratégique 2009-2012.

### ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

#### RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

##### Objectif

gouvernemental 17 : Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

##### Objectif

organisationnel 9 : Transmettre aux générations futures un programme de sécurité du revenu rentable et durable.

**ACTION 19** Évaluer le programme de sécurité du revenu.

**Indicateur :** Degré d'implantation des mesures identifiées à l'évaluation pour l'année 2008-2009.

**Cible :** 100 % d'ici mars 2009.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Action terminée, car les mesures identifiées à l'évaluation pour 2008-2009 ont été réalisées. Toutefois, l'action se poursuit dans l'objectif 1.2.2, *Mettre en œuvre les orientations gouvernementales 2010-2014 concernant la FADQ*, du Plan stratégique 2009-2012.

- AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE
- SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF

Objectifs

- gouvernementaux 18 et 21 :
- Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
  - Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif

organisationnel 10 : Favoriser l'adaptation et le développement diversifié et durable de l'agriculture au Québec.

<b>ACTION 20</b>	<b>Favoriser l'émergence de produits à valeur ajoutée.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>Nombre d'études sectorielles réalisées.</b>
<b>Cible :</b>	<b>Une étude sectorielle d'ici mars 2009.</b>
RÉSULTATS AU 31 MARS 2010	
Action terminée.	

<b>ACTION 21</b>	<b>Appuyer les initiatives en faveur des produits régionaux et en favoriser la reconnaissance.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>Nombre d'événements.</b>
<b>Cible :</b>	<b>20 événements d'ici mars 2009.</b>
RÉSULTATS AU 31 MARS 2010	
Action terminée.	

<b>ACTION 22</b>	<b>Analyser et décider de l'opportunité d'une assurance récolte en acériculture.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>Niveau de réalisation de l'analyse et décision au conseil d'administration.</b>
<b>Cible :</b>	<b>100 % d'ici mars 2009.</b>
RÉSULTATS AU 31 MARS 2010	
Action terminée.	

<b>ACTION 23</b>	<b>Réaliser une étude d'opportunité portant sur l'assurabilité des cultures biologiques à l'assurance récolte en vue d'introduire une protection spécifique.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>État d'avancement de l'étude d'opportunité.</b>
<b>Cible :</b>	<b>Dépôt de l'étude d'opportunité d'ici septembre 2010.</b>
RÉSULTATS AU 31 MARS 2010	
En cours de réalisation selon l'échéancier prévu.	

## ANNEXE 2

Résultats 2009-2010 concernant  
nos engagements stratégiques

**ACTION 24** Vérifier l'opportunité d'actualiser la carte des UTM (unités thermiques maïs) en considérant les modifications climatiques observées depuis une quinzaine d'années (favoriser l'utilisation de nouvelles variétés à rendement plus élevé).

**Indicateur:** Obtention d'opinions de spécialistes et de la Commission d'agrométéorologie.

**Cible:** Dépôt des commentaires d'ici décembre 2009.

### RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Les démarches de La Financière agricole au sein de la Commission d'agrométéorologie du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) ont conduit à la mise en œuvre d'un projet d'atlas agroclimatique qui devrait être terminé au début de 2012 et dans lequel seront répertoriés différents indices agroclimatiques qui permettront de statuer, d'ici mars 2013, sur l'opportunité d'actualiser la carte des UTM.

**ACTION 25** Étudier, en collaboration avec Ouranos, les impacts des changements climatiques sur l'agriculture et dégager des pistes d'adaptation s'il y a lieu.

**Indicateur:** État d'avancement de l'analyse des impacts des changements climatiques sur l'agriculture.

**Cible:** Dépôt de l'analyse d'impact d'ici 2010.

### RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Les démarches de La Financière agricole au sein de la Commission d'agrométéorologie du CRAAQ ont conduit à la mise en œuvre d'un projet d'atlas agroclimatique qui devrait être terminé au début de 2012 et qui permettra de produire, d'ici mars 2013, une analyse des impacts des indicateurs climatiques sur l'agriculture et de dégager des pistes d'adaptation.

#### Objectif

gouvernemental 19 : Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

#### Objectif

organisationnel 11 : Disposer de programmes permettant le maintien d'une agriculture rentable.

**ACTION 26** Prendre position sur la réalisation d'une protection en assurance production couvrant la mortalité animale.

**Indicateur:** État d'avancement de l'étude de faisabilité.

**Cible:** Dépôt de l'étude de faisabilité et du mémoire au conseil d'administration en 2009.

### RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Le projet d'étude d'opportunité sera soumis au conseil d'administration de La Financière agricole d'ici juin 2010.

<b>ACTION 27</b>	<b>Promouvoir les programmes d'aide à la relève.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>Nombre d'événements organisés.</b>
<b>Cibles :</b>	<b>16 événements d'ici le 31 mars 2009 et association avec des intervenants du domaine de l'immigration à partir de 2009.</b>

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Cible atteinte relativement aux 16 événements. Des démarches seront entreprises pour nommer un répondant agricole en matière d'immigration et déterminer des actions pour la promotion des programmes d'aide à la relève.

Objectif

gouvernemental 22 : Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Objectif

organisationnel 12 : Assurer le développement de la production agricole dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

<b>ACTION 28</b>	<b>Poursuivre l'accompagnement des entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs agroenvironnementaux.</b>
<b>Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Pourcentage d'entreprises agricoles qui adhèrent au Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole jusqu'au 31 mars 2010.</b></li> <li>■ <b>Aucune augmentation de superficie assurée sans autorisation.</b></li> <li>■ <b>Aucune superficie assurée à l'intérieur des bandes riveraines délimitées.</b></li> <li>■ <b>Aucune intervention financière au-delà des droits et de la capacité de disposition du phosphore.</b></li> </ul>
<b>Cible :</b>	<b>100 % annuellement (pour chacun des indicateurs).</b>

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

68 entreprises agricoles ont participé au Programme d'aménagements fauniques en milieu agricole mis en place en 2005, dont 5 en 2009-2010. Ce sont 72,34 ha qui ont été aménagés dans le cadre de ce programme, ce qui représente une aide financière totale de 117 438 \$. Le programme a officiellement pris fin le 31 mars 2010.

Les superficies en augmentation sans autorisation et celles cultivées sur la bande riveraine ont été exclues des superficies assurées.

Il n'y a pas eu d'intervention financière de versée à des entreprises non conformes au regard des droits et de la capacité de disposition du phosphore.

## ANNEXE 2

Résultats 2009-2010 concernant nos engagements stratégiques

### Objectif

gouvernemental 23 : Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

### Objectif

organisationnel 13 : Partager l'expertise de la FADQ avec des partenaires internationaux.

**ACTION 29** Faire connaître, sur les marchés étrangers, notre savoir-faire et nos technologies.

**Indicateur :** Nombre de projets ou de rencontres.

**Cible :** 5 activités d'ici mars 2009.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Action terminée, mais se poursuit dans l'objectif 4.1.1, *Accroître les revenus autonomes*, du Plan stratégique 2009-2012.

### ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8

#### FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE

### Objectif

gouvernemental 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

### Objectif

organisationnel 14 : Faire connaître l'implication et les réalisations des producteurs agricoles dans leurs régions.

**ACTION 30** Faire connaître les réalisations des producteurs agricoles dans leurs régions.

**Indicateur :** Nombre d'activités réalisées annuellement.

**Cible :** 4 activités par année.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Plus de 4 activités ont été réalisées dont les suivantes :

- mise en œuvre du 5<sup>e</sup> concours annuel *Tournez-vous vers l'excellence!* destiné aux jeunes entrepreneurs agricoles;
- production d'un cahier spécial sur la relève, publié dans un média spécialisé;
- diffusion de publicités qui mettent en valeur une entreprise cliente;
- appui financier en vue de faire connaître les réalisations de la relève agricole.

Objectif  
gouvernemental 25 : Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif  
organisationnel 15 : Participer aux décisions et à la vie socio-économique régionale.

<b>ACTION 31</b>	<b>Participer à la planification et à la concertation au niveau régional.</b>
<b>Indicateurs :</b>	<b>État d'avancement de la réalisation du répertoire et de la production des orientations relatives à nos participations au niveau régional.</b>
<b>Cibles :</b>	<b>Réalisation du répertoire pour chaque région d'ici le 31 mars 2009 et production des orientations pour décembre 2009.</b>

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

Cible atteinte relativement à la réalisation du répertoire. Les orientations relatives à nos participations ont été fixées dans le Plan stratégique 2009-2012 à un minimum de 1 participation par région administrative.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 9

**PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES**

Objectif  
gouvernemental 28 : Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

Objectif  
organisationnel 16 : Accroître la participation à des activités de formation et encourager la formation d'une main d'œuvre qualifiée.

<b>ACTION 32</b>	<b>Augmenter la présence de la FADQ auprès des institutions d'enseignement pour faire connaître ses programmes d'appui à la relève, de financement et d'assurance.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>Niveau de réalisation des activités planifiées annuellement.</b>
<b>Cible :</b>	<b>100 % à chaque année.</b>

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

88 % des activités prévues ou sollicitées pour 2009-2010 ont été réalisées.

<b>ACTION 33</b>	<b>Encourager le développement d'une main-d'œuvre qualifiée.</b>
<b>Indicateurs :</b>	<b>Pourcentage de stagiaires et d'étudiants dans l'organisation (sur le nombre d'employés).</b>
<b>Cible :</b>	<b>10 % d'étudiants et de stagiaires d'ici 2013.</b>

RÉSULTATS AU 31 MARS 2010

3,98 % d'étudiants et de stagiaires en 2009-2010.

## ANNEXE 3

### Tableaux, statistiques et cartes

#### FINANCEMENT

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET PORTEFEUILLE DE PRÊTS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010		
	SECTEUR AGRICOLE	SECTEUR FORESTIER
Clientèle	13 198	1 514
Encours (M\$)	4 244,3	99,4
Contributions à l'intérêt (M\$)	1,0	0,02
Réclamations payées (M\$)	13,8	0,2
Prêts autorisés (M\$)	812,9	20,8
Ouvertures de crédit (M\$)	36,6	-
Subventions à l'établissement (M\$)	8,6	-
Subventions au démarrage (M\$)	1,1	-

RÉPARTITION DES PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS* SELON LA PRODUCTION			
PRODUCTION	2007-2008 (%)	2008-2009 (%)	2009-2010 (%)
Laitière	56,5	55,6	52,2
Porcine	7,4	6,5	4,9
Grandes cultures	7,1	7,0	10,5
Horticole	7,7	8,8	9,3
Bovine	6,0	5,1	4,7
Avicole	1,8	2,0	2,0
Acéricole	4,1	5,9	5,9
Forestière**	2,5	2,2	2,3
Autres	6,9	6,9	8,2
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Autorisés au cours de l'exercice.

\*\* Prêts forestiers seulement.

RÉPARTITION DES OUVERTURES DE CRÉDIT* SELON LA PRODUCTION			
PRODUCTION	2007-2008 (%)	2008-2009 (%)	2009-2010 (%)
Horticole	11,6	17,8	41,2
Bovine	28,6	28,0	40,0
Grandes cultures	3,8	4,2	5,7
Porcine	1,1	6,5	5,6
Laitière	1,2	1,6	2,0
Avicole	-	1,0	-
Acéricole**	0,3	0,4	0,8
Autres	4,5	4,7	2,8
Biens et services***	48,9	35,8	1,9
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Autorisées au cours de l'exercice; secteur agricole seulement.

\*\* N'inclut pas l'intervention spéciale en acériculture.

\*\*\* Incluent les coopératives de producteurs de bovins.

#### LES STATISTIQUES SUR L'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE AGRICOLE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS À L'ÉTABLISSEMENT SELON LA PRODUCTION			
PRODUCTION	2007-2008 (%)	2008-2009 (%)	2009-2010 (%)
Laitière	54,6	58,7	54,5
Horticole	12,1	10,0	11,7
Porcine	8,2	8,0	3,4
Bovine	9,6	6,0	5,8
Grandes cultures	4,2	4,6	6,5
Avicole	1,7	3,2	1,7
Autres	9,6	9,5	16,4
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

PROFIL DES PERSONNES* ÉTABLIES EN AGRICULTURE			
	2007-2008 (%)	2008-2009 (%)	2009-2010 (%)
Nombre (nb)	371	374	316
Proportion d'hommes	67	67	74
Proportion de femmes	33	33	26
Âge moyen (années)	28,7	28,5	28,6
Scolarité moyenne (années)	13,0	13,2	13,2
Formation agricole	90	90	89

\* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

## ANNEXE 3

Tableaux, statistiques  
et cartes

### RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AU DÉMARRAGE SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2007-2008 (%)	2008-2009 (%)	2009-2010 (%)
Horticole	23,2	18,5	23,4
Bovine	20,2	18,5	8,1
Grandes cultures	17,2	15,2	14,4
Laitière	9,1	7,6	12,6
Porcine	1,0	-	4,5
Avicole	1,0	2,2	1,8
Autres	28,3	38,0	35,2
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### ASSURANCE

#### RÉSULTATS DE L'ASSURANCE RÉCOLTE

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre d'entreprises participantes	13 387	13 050	13 968
Valeurs assurées (M\$)	1 021,8	1 026,6	1 165,5
Contributions totales (M\$)	72,9	68,8	77,2
Indemnités (M\$)	43,1	79,8	122,3

#### RÉSULTATS DE L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES\*

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre d'entreprises participantes	16 624	16 426	15 198
Productions animales			
Valeurs assurées (M\$)	2 460,8	2 794,7	2 725,2
Contributions totales (M\$)	205,7	539,9	510,7
Compensations (M\$)	409,3	754,8	540,4
Productions végétales			
Valeurs assurées (M\$)	1 075,0	1 134,5	1 014,5
Contributions totales (M\$)	279,2	227,7	181,3
Compensations (M\$)	222,8	80,8	42,1

\* Ces données tiennent compte de la complémentarité entre le programme ASRA et le programme Agri-stabilité (PCSRA).

**STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE RÉCOLTE POUR L'ANNÉE D'ASSURANCE 2009**

CULTURES ASSURÉES	CLIENTS ASSURÉS*	UNITÉS ASSURÉES (HECTARES)	UNITÉS ASSURÉES (AUTRES)	VALEURS ASSURÉES (\$)
<b>Système collectif</b>				
Foin	7 086	516 606		241 904 711
Maïs fourrager	2 109	26 033		36 726 562
Céréales	3 793	98 874		42 401 836
Maïs-grain	1 440	95 460		116 833 066
<b>Système individuel</b>				
Blé	1 228	34 339		23 449 128
Orge	1 088	30 428		14 807 505
Avoine	907	31 367		12 124 453
Maïs-grain	3 116	221 386		286 462 615
Soya	4 015	188 803		137 810 759
Sarrasin	4	136		29 267
Pois secs	7	227		93 099
Haricots secs	65	1 996		2 015 564
Canola	256	9 272		5 711 435
Fraises	82	363		4 572 665
Framboises	20	42		385 539
Bleuets	133	10 665		7 549 475
Pommiers (arbres)	111		676 498	10 410 359
Pommes (unités arbres)	278		741 627	17 615 970
Légumes de transformation	403	13 933		19 189 786
<b>Apiculture</b>				
Abeilles (ruches)	47		14 436	1 868 435
Miel (ruches)	56		19 313	2 335 379
Sirop d'érable	1 794		41 643 579	54 325 508
<b>Légumes maraîchers</b>				
« A » multirisques	259	11 974		51 019 436
« B » grêle	109	4 038		22 354 016
« C » plants vivaces et « D » gel	26	381		1 923 335
Pommes de terre	173	14 198		51 615 968
<b>TOTAL</b>	<b>13 968</b>	<b>1 310 520</b>		<b>1 165 535 871</b>

\* Un même client peut être assuré dans plus d'une culture.

## ANNEXE 3

Tableaux, statistiques  
et cartes

### STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR LES ANNÉES D'ASSURANCE CONCERNÉES PAR L'EXERCICE FINANCIER 2009-2010

PRODUITS ASSURABLES	ANNÉE D'ASSURANCE	CLIENTS ASSURÉS*	VALEURS ASSURÉES (M\$)	UNITÉS ASSURÉES (HECTARES)	UNITÉS ASSURÉES (AUTRES)
Veaux d'embouche <sup>(1)</sup>	2009	4 434	273,2		224 157 <sup>(2)</sup>
					38 085 974 <sup>(3)</sup>
Bouvillons et bovins d'abattage	2009	506	290,6		60 773 466 <sup>(3)</sup>
Veaux de grain	2009	133	67,6		82 734 <sup>(4)</sup>
Veaux de lait	2009	202	128,9		149 109 <sup>(4)</sup>
Porcelets	2009	899	478,8		362 477 <sup>(5)</sup>
Porcs	2009	1 090	1 430,8		729 872 153 <sup>(3)</sup>
Agneaux <sup>(1)</sup>	2009	790	55,3		166 670 <sup>(6)</sup>
					6 171 781 <sup>(3)</sup>
Pommes de terre	2008-2009	186	52,1	12 220,0	
Céréales, maïs-grain et oléagineux					
■ Avoine	2008-2009	3 133	63,0	86 028,7	
■ Blé fourrager	2008-2009	1 185	23,1	27 030,8	
■ Blé de consommation humaine	2008-2009	905	27,8	26 013,2	
■ Canola	2008-2009	388	14,5	16 156,6	
■ Maïs-grain	2008-2009	5 609	534,8	363 608,8	
■ Orge	2008-2009	3 428	68,0	84 108,4	
■ Soya	2008-2009	4 801	188,7	214 021,5	
Pommes	2008-2009	279	42,5		87 815 <sup>(7)</sup>
<b>Total des productions animales</b>		<b>6 704</b>	<b>2 725,2</b>		
<b>Total des productions végétales</b>		<b>10 261</b>	<b>1 014,5</b>		
<b>Total</b>		<b>15 198</b>	<b>3 739,7</b>		

\* Un même client peut être assuré pour plus d'un produit.

(1) Pour l'année d'assurance 2009, les compensations sont réparties aux 2/3 sur la base des vaches ou brebis et au 1/3 sur la base des kg de veaux ou d'agneaux vendus.

(2) Vaches. (3) Kg. (4) Veaux. (5) Truies. (6) Brebis. (7) Tonnes métriques.

STATISTIQUES SUR LE PROGRAMME AGRI-STABILITÉ\*  
ANNÉE DE PARTICIPATION 2008

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	PAIEMENTS	
		NOMBRE	(M\$)
Lait	5 120	452	5,1
Bouvillons et bovins d'abattage	640	274	8,7
Veaux de grain et veaux de lait	311	66	2,5
Veaux d'embouche	3 054	1 339	9,0
Volailles	444	73	3,7
Porcs	1 221	1 017	134,8
Agneaux	610	253	2,1
Grands gibiers	50	17	0,1
Autres animaux	227	87	1,3
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 691	479	4,5
Autres grandes cultures	537	159	1,2
Pommes	291	68	1,0
Autres fruits	312	104	2,4
Pommes de terre	212	45	2,5
Légumes	647	235	11,9
Horticulture ornementale	337	112	4,4
Produits de l'érable	1 909	421	3,0
Autres	137	57	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>19 750</b>	<b>5 258</b>	<b>198,7</b>

\* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

## ANNEXE 3

Tableaux, statistiques  
et cartes

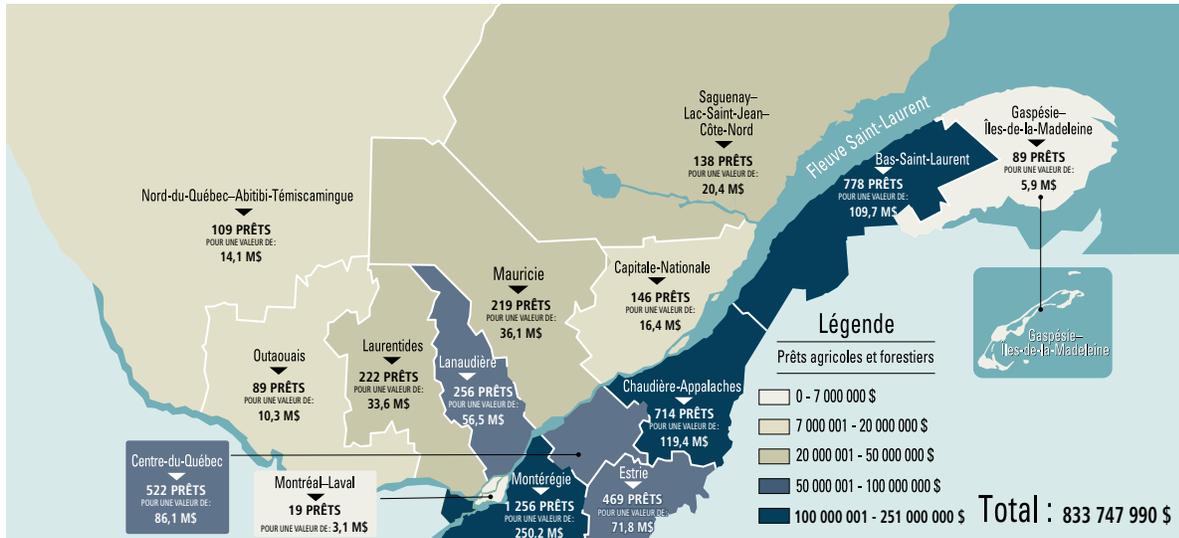
### STATISTIQUES SUR LE PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT\* ANNÉE DE PARTICIPATION 2008

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	
		NOMBRE	(M\$)
Lait	5 436	4 198	4,2
Bouvillons et bovins d'abattage	642	475	1,3
Veaux de grain et veaux de lait	310	273	0,9
Veaux d'embouche	3 053	1 745	0,8
Volailles	463	244	0,6
Porcs	1 229	1 072	4,2
Agneaux	611	350	0,3
Grands gibiers	53	33	< 0,1
Autres animaux	246	208	0,3
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 804	3 300	9,3
Autres grandes cultures	581	385	0,4
Pommes	305	281	0,8
Autres fruits	340	307	1,3
Pommes de terre	214	204	1,5
Légumes	686	631	3,4
Horticulture ornementale	396	359	2,1
Produits de l'érable	2 029	1 758	1,8
Autres	151	39	< 0,1
<b>TOTAL</b>	<b>20 549</b>	<b>15 862</b>	<b>33,2</b>

\* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

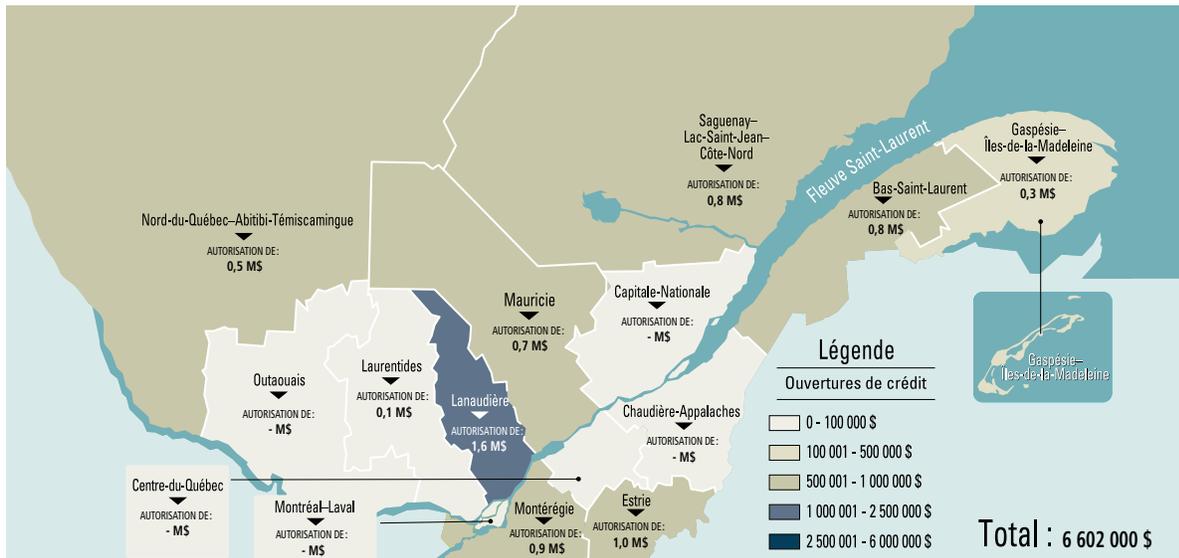
CARTE 1

RÉPARTITION DES PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2009-2010



CARTE 2

RÉPARTITION DES OUVERTURES DE CRÉDIT\* PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2009-2010



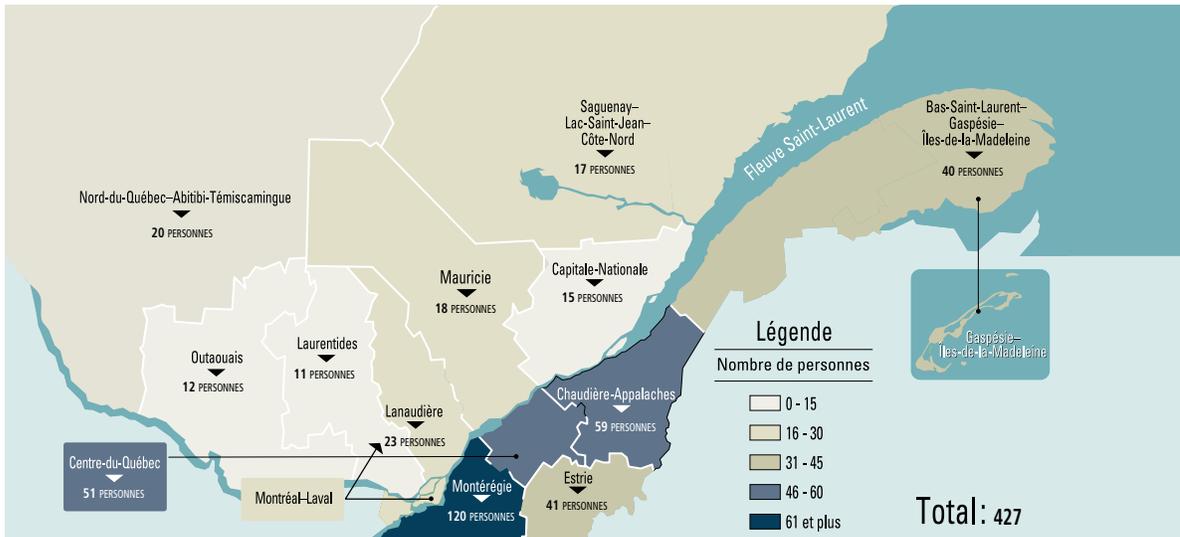
\* Secteur agricole seulement et n'inclut pas l'intervention spéciale de 30 M\$ en acériculture.

# ANNEXE 3

Tableaux, statistiques et cartes

CARTE 3

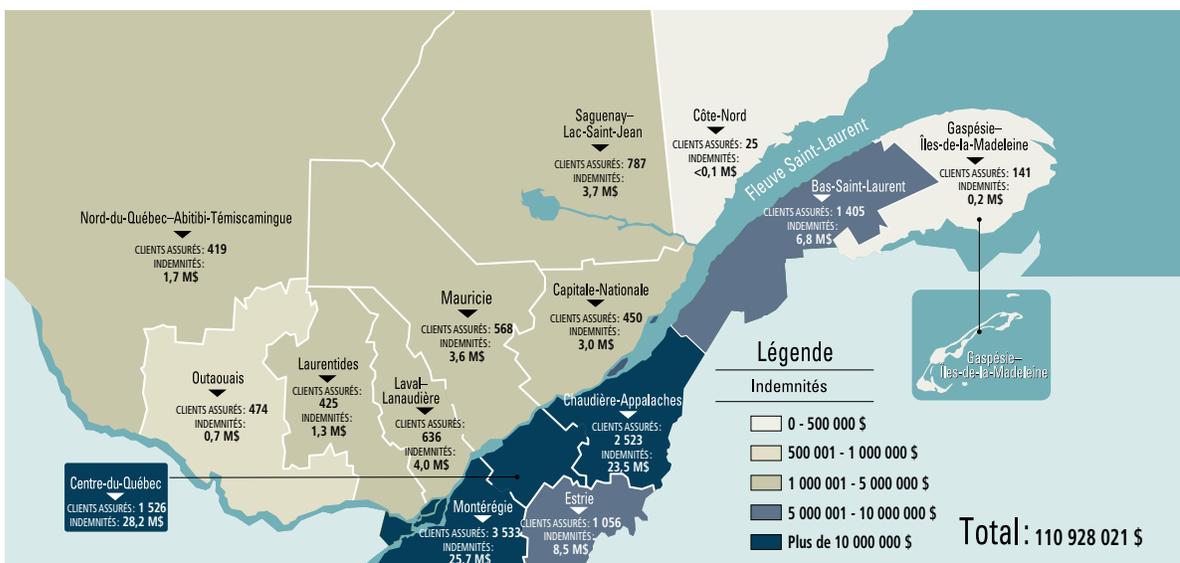
## RÉPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES\* QUI BÉNÉFICIENT DU PROGRAMME D'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2009-2010



\* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement ou au démarrage en vertu du Programme d'appui financier à la relève.

CARTE 4

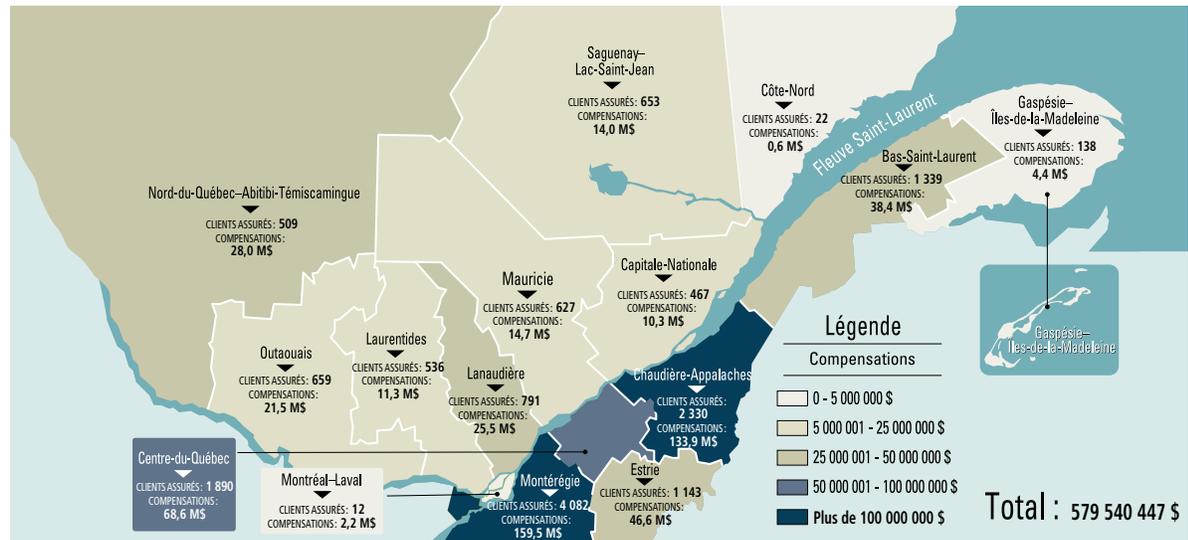
## ASSURANCE RÉCOLTE 2009 STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE\*



\* Indemnités versées selon le dernier relevé du 3 mai 2010.

CARTE 5

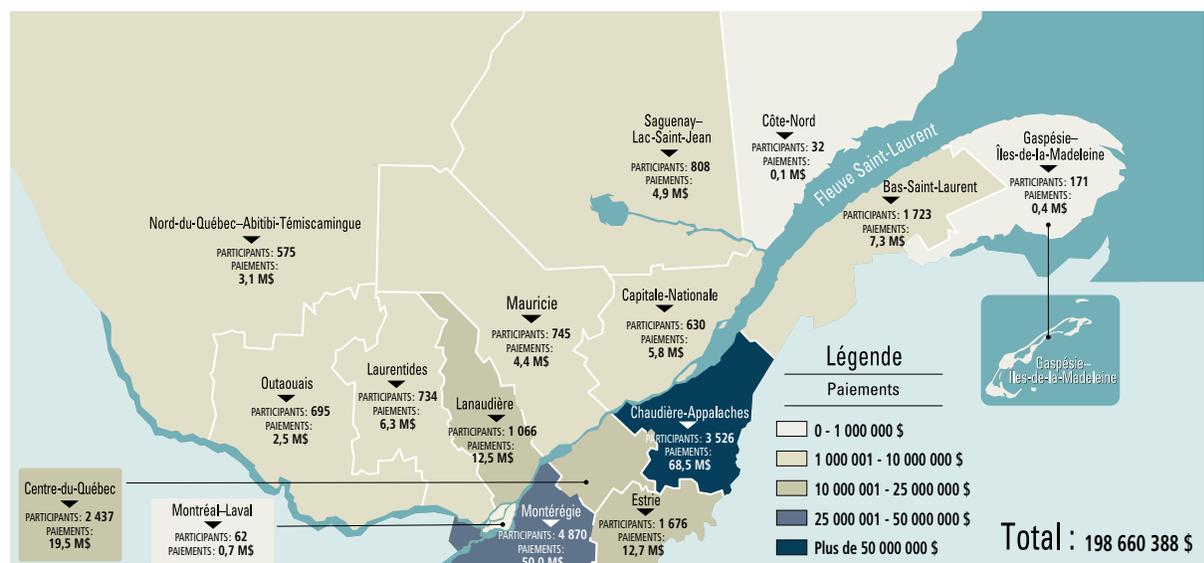
**ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ANNÉE 2009-2010**  
STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE\*



\* Année d'assurance 2008-2009 pour les productions végétales et année d'assurance 2009 pour les productions animales.

CARTE 6

**PROGRAMME AGRI-STABILITÉ 2008**  
STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE\*



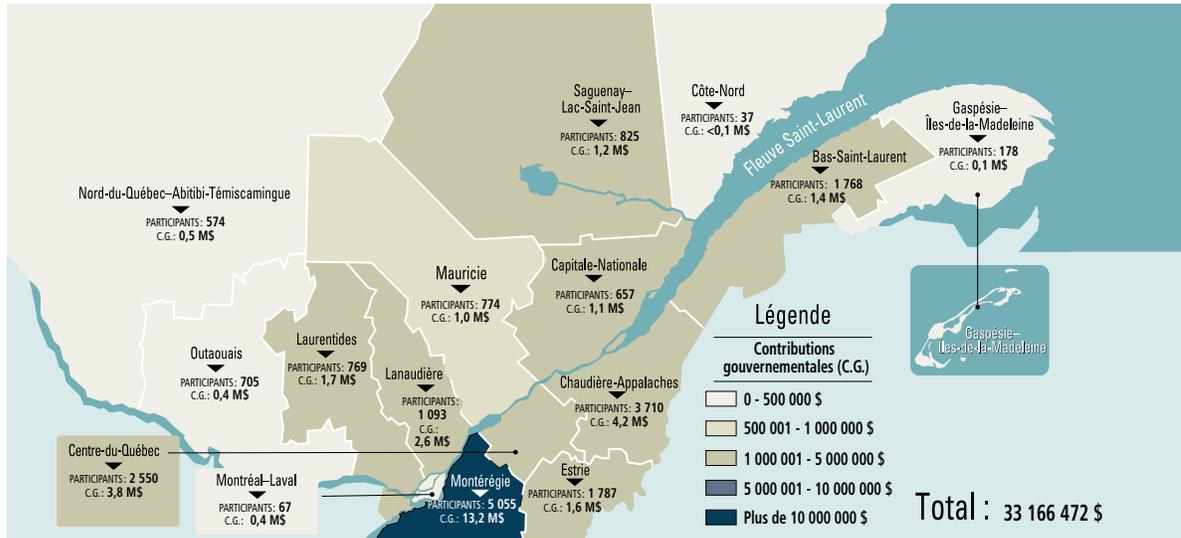
\* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

# ANNEXE 3

Tableaux, statistiques et cartes

CARTE 7

## PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT 2008 STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE\*



\* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les articles 34 et 43 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoit que chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec, instituée par la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., chapitre L-0.1) est un organisme du gouvernement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec administre la Loi sur La Financière agricole du Québec et les programmes qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de La Financière agricole est composé de membres provenant des secteurs agricole, financier et public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et qui tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de La Financière agricole du Québec.

### SECTION 1. Dispositions générales

1. Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole doit offrir des services publics de qualité, avec un souci constant d'efficacité et d'efficience en privilégiant, entre autres, la cohérence et la clarté des décisions de l'organisme, une relation d'affaires avec chaque client basée sur le respect et la compétence ainsi que l'impartialité pour un traitement équitable dans l'administration de ses programmes.
2. Le présent code vise donc à favoriser la qualité de l'administration de La Financière agricole par l'adhésion des membres de son conseil d'administration à des normes élevées d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

### SECTION 2. Règles d'éthique et de déontologie

3. Le membre du conseil d'administration de La Financière agricole est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), la Loi sur La Financière agricole du Québec ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

4. Le membre du conseil d'administration est nommé pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la société et à la bonne gestion de ses biens.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. Le membre du conseil d'administration est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Ces obligations n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.

6. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
7. Le membre du conseil doit faire preuve de réserve en tout temps, notamment dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Notamment, il s'abstient de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission de la société.

8. Avec les tiers, le membre du conseil s'abstient de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité ou sur celle de ses collègues.
9. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de ses fonctions.
10. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit déclarer au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cet intérêt existe également lorsque ce membre participe ou que son conjoint, sa conjointe ou un proche participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu.

Il est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information dès qu'un changement survient dans sa situation. Il doit également confirmer annuellement qu'aucun changement n'est survenu dans sa situation, le cas échéant.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

11. Le membre du conseil d'administration qui est également à l'emploi de la société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Ce membre est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.

12. Le membre du conseil qui n'est pas à l'emploi de la société et qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil.

Dans ce cas, le membre doit en outre se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote relatif à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt.

13. Le membre du conseil nommé suite à une désignation par l'association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (L.R.Q., chapitre P-28), conformément à l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide demandée ou la participation de l'entreprise satisfont aux exigences suivantes :

- a) le membre en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société;
- b) l'aide ou la participation a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.

14. Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil, du retrait d'un membre du conseil de la séance ou de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.
15. Le membre du conseil observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.
16. Le membre du conseil d'administration qui est à l'emploi de la société doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans les organismes sans but lucratif.
17. Le membre du conseil, autre que le président du conseil et le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement la société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président du conseil et il ne peut d'aucune manière lier autrement la société.

Toute semblable représentation au nom de la société par le membre du conseil doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la société.

18. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de la société avec ses propres biens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par la société ou auxquels il a accès.

19. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Il doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

20. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la société.

Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

21. Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit se conformer aux dispositions spécifiques prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

### SECTION 3. Mise en œuvre

22. Le président du conseil d'administration de La Financière agricole doit s'assurer du respect par les membres du conseil des principes d'éthique et des règles de déontologie. Le secrétaire de la société tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel faisant état du nombre de cas de conflits traités, des manquements constatés au cours de l'année, des décisions prises et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que le nom des membres révoqués ou suspendus au cours de l'année. Ce bilan, diffusé dans le rapport annuel de la société, exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.

23. Le membre du conseil à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être l'objet de mesures disciplinaires. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, avec rémunération le cas échéant, afin de permettre une prise de décision appropriée.

Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

24. L'autorité compétente pour agir aux fins de l'application des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

### SECTION 4. Dispositions finales

25. Le présent code entre en vigueur le 17 mai 2002.



## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### LOI SUR LA MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

La *Loi portant sur la modernisation de la gouvernance de La Financière agricole du Québec*, entrée en vigueur en juin 2008, a assujéti l'organisation à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et à d'autres règles de gouvernance adaptées à celles-ci.

Le conseil d'administration est ainsi passé de onze à quinze membres, dont huit, incluant le président du conseil, se qualifient comme administrateurs indépendants. Cinq de ces membres sont désignés par l'Union des producteurs agricoles. Le président-directeur général et le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont également membres du conseil d'administration.

Les comités administratifs liés à la gouvernance, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines ainsi que le comité de vérification ont été reconstitués en fonction des règles applicables quant à leur composition.

Le profil de compétences des membres composant le conseil d'administration de La Financière agricole, les autres conseils auxquels ils siègent de même que leur assiduité aux divers comités sont présentés ci-dessous.



**Régnald Boucher**  
**Président du conseil d'administration**  
Nommé le 5 novembre 2008  
Mandat de cinq ans prenant fin le 4 novembre 2013  
Membre indépendant

#### Administrateur de sociétés

Régnald Boucher a principalement fait carrière au Mouvement Desjardins. Entre 1981 et 1994, il a assumé successivement la vice-présidence à l'administration, de même que celle aux ressources humaines, financières et matérielles, puis la vice-présidence aux finances à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Québec. Par la suite, il a agi à titre de premier vice-président directeur général. De 1997 à 2000, il a été président et chef des opérations à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, avant d'y occuper le poste de président et chef de l'exploitation jusqu'en 2001.



**Jacques Brind'Amour**  
Renommé le 10 mars 2010  
Mandat de trois ans prenant fin le 9 mars 2013

#### Président-directeur général La Financière agricole du Québec

Jacques Brind'Amour est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en économie de l'Université Laval. Il a fait carrière au sein de l'administration publique québécoise, où il a occupé des postes de direction dans différents ministères, dont celui des Affaires intergouvernementales et celui du Commerce extérieur et du Développement technologique, avant de se voir confier des responsabilités de sous-ministre adjoint et de sous-ministre. Ainsi, entre 1991 et 2002, il a exercé successivement les fonctions de sous-ministre adjoint et de sous-ministre au ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, et de sous-ministre au ministère de la Sécurité publique. En 2002, il a été nommé président du conseil d'administration et directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Depuis 2005, M. Brind'Amour est membre du conseil d'administration et président-directeur général de La Financière agricole du Québec. De plus, il préside les conseils d'administration du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA), de Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI) et de Capital Financière agricole inc. (CFAI). Enfin, il est membre et l'un des vice-présidents de la Confédération internationale du crédit agricole (CICA).



#### **Marcel Ostiguy**

##### **Vice-président du conseil d'administration**

Renommé le 12 mars 2009

Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013

Membre indépendant

#### **Administrateur de sociétés**

Marcel Ostiguy possède un baccalauréat en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC) ainsi qu'un baccalauréat ès arts. De 1974 à 1987, il a occupé le poste de président-directeur général de Girard inc., une conserverie de légumes de Saint-Césaire, en Montérégie. En 1987, il a été à l'origine de la création d'Aliments Carrière inc., entreprise née de la fusion de Girard inc. et d'Ernest Carrière inc. Il en fut le président-directeur général jusqu'au moment de la vente de l'entreprise à Bonduelle en 2007. M. Ostiguy est membre du conseil d'administration des entreprises suivantes : Canneberges Atoka Cranberries inc., Produits Alimentaires Berthelet inc., La Petite Bretonne (Distribution) inc., Les Emballages Deltapac inc. et Les Viandes Soucy inc.



#### **Christian Lacasse**

Nommé le 13 février 2008

Mandat de trois ans prenant fin le 12 février 2011

#### **Président général Union des producteurs agricoles**

Christian Lacasse est producteur agricole depuis 1984 et impliqué dans le syndicalisme en tant que secrétaire du syndicat de base agricole depuis 1979. Il est propriétaire d'une ferme laitière, située à Saint-Vallier dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse. Impliqué dans la vie associative de sa profession, il est devenu président de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lévis-Bellechasse en 1990. Il a poursuivi son engagement en devenant premier vice-président de l'Union des producteurs agricoles (UPA) sept ans plus tard. Il a été porté à la tête de cette organisation syndicale lors de l'assemblée générale, en 2007, et réélu en décembre 2009. M. Lacasse est également membre du conseil d'administration de l'Abattoir Levinoff-Colbex S.E.C.



#### **André Forcier**

Nommé le 12 mars 2009

Mandat de trois ans prenant fin le 11 mars 2012

Membre indépendant

#### **Administrateur de sociétés**

André Forcier a occupé des postes de responsabilité dans diverses entreprises du secteur agroalimentaire québécois. Entre 1968 et 1996, il a assumé la fonction de directeur général chez Agrinove, Les Croustilles Yum Yum, dont il fut également président, et au sein du Groupe Brochu Lafleur. Par la suite, il a agi à titre de vice-président et de directeur général de Culinar inc. avant d'assumer la vice-présidence d'Aliments Martel inc. Enfin, entre 1998 et 2006, il a été vice-président exécutif et directeur général d'Exceldor. M. Forcier siège au conseil d'administration de la Société du Palais Montcalm, en plus d'être membre de ceux de CAA-Québec, d'Opération Enfant Soleil et du Fonds d'investissement en transformation alimentaire.

## ANNEXE 4

Conseil d'administration  
de La Financière agricole du Québec



### Marc Dion

Nommé le 3 juin 2008  
Mandat de trois ans prenant fin le 2 juin 2011

#### Sous-ministre Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Marc Dion est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en géographie de l'Université Laval. Recruté à la fin de ses études par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, son parcours l'a mené à l'exercice de diverses fonctions, jusqu'au poste de sous-ministre. Ainsi, entre 1976 et 1994, il a été conseiller, adjoint exécutif de deux sous-ministres, chef du Service des analyses sectorielles, de même que du Service de l'analyse des politiques, et directeur des études économiques. Par la suite, il a été nommé sous-ministre adjoint. À ce titre, il a d'abord assumé la responsabilité de la Direction générale des politiques agricoles, celle des Affaires économiques, scientifiques et technologiques, et finalement celle de l'Innovation et de la Formation ainsi que des pêches maritimes, avant de devenir sous-ministre en 2008.



### Jacynthe Gagnon<sup>1</sup>

Nommée le 26 janvier 2010,  
Mandat de quatre ans prenant fin le 25 janvier 2014

#### Présidente Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Rive-Nord

Jacynthe Gagnon préside la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Rive-Nord depuis 1991. Elle est productrice et copropriétaire de la Porcherie L. R. Pilote enr., située dans Charlevoix. De 1997 à 2009, elle a été présidente du Conseil de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le développement de la région de Québec (CAADRO). M<sup>me</sup> Gagnon siège au conseil d'administration des organisations suivantes : Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, AGRICarières, réseau Agriconseils de la Capitale-Nationale et Côte-Nord, Conseil régional Emploi-Québec, Groupe conseil R&D Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale-Côte-Nord.



### Charles-Félix Ross<sup>2</sup>

Nommé le 12 mai 2009  
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mai 2013

#### Directeur général adjoint Union des producteurs agricoles

Charles-Félix Ross détient un diplôme de maîtrise en économie rurale de la Cornell University et un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. De 1993 à 1997, il a assumé la fonction d'économiste à la Direction de la recherche et des politiques agricoles à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Par la suite, il a occupé le poste de directeur général à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Depuis 2009, il est directeur général adjoint à l'UPA. Il siège aussi au conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.

1. En remplacement de M<sup>me</sup> Annette Harnois-Coutu  
2. En remplacement de M<sup>me</sup> Guylaine Gosselin



**Marie-Christiane Lecours**

Nommée le 12 mars 2009  
Mandat de trois ans prenant fin le 11 mars 2012  
Membre indépendant

**Vice-présidente aux finances  
Laura Secord**

Marie-Christiane Lecours est bachelière en administration des affaires et est titulaire d'une licence en sciences comptables de l'Université Laval. Entre 1990 et 1995, elle a rempli la fonction de vérificatrice et, par la suite, celle de vérificatrice senior chez KPMG, firme spécialisée, entre autres, dans la prestation de services en vérification. De 1995 à 2001, elle a agi en tant que contrôleur chez Biscuits Leclerc Itée. En 2001, la vice-présidence aux finances de cette entreprise lui a été confiée. Depuis le début de l'année 2010, elle occupe le poste de vice-présidente aux finances chez Laura Secord.



**Claude Lambert**

Nommé le 12 mars 2009  
Mandat de trois ans prenant fin le 11 mars 2012  
Membre indépendant

**Administrateur de sociétés**

Membre de l'Ordre des agronomes du Québec, Claude Lambert est détenteur d'un baccalauréat en sciences agricoles de l'Université Laval. De 1969 à 1976, il a assumé différentes fonctions à la Division du lait d'Agriculture Canada, avant de devenir directeur de l'inspection des produits laitiers au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Au Conseil de l'industrie laitière du Québec, il a été vice-président exécutif de 1981 à 1984 et, par la suite, président-directeur général jusqu'en 2003. M. Lambert a aussi occupé le poste de régisseur à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de 2005 à 2009. Au cours de sa carrière, il a également agi comme consultant en gestion et en agroalimentaire.



**Claude Lacoste**

Renommé le 12 mars 2009  
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013

**Président  
Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation**

Claude Lacoste est producteur de légumes de transformation dans la région de Saint-Jean-de-Valleyfield. Depuis 2002, à ses responsabilités d'entrepreneur agricole se sont ajoutées celles de président de la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation. De plus, il est membre de l'exécutif de l'Union des producteurs agricoles depuis 2007.

## ANNEXE 4

Conseil d'administration  
de La Financière agricole du Québec



### **Christian Overbeek**

Renommé le 12 mars 2009  
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013

#### **Président**

#### **Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec**

Bachelier en agroéconomie du Collège Macdonald (Université McGill), Christian Overbeek est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Depuis 1988, il est producteur spécialisé dans les cultures commerciales. Impliqué dans la vie associative de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, il en est devenu le président en 2006. M. Overbeek est président du conseil d'administration du Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM) et il siège au conseil d'administration des organisations suivantes : Syndicat des producteurs de cultures commerciales de Saint-Hyacinthe et Estrie, Syndicat de base UPA Vallée Dorée et Conseil général de l'UPA. Il fait aussi partie du conseil d'administration de l'Association des producteurs de Pierre à chaux du Québec, dont il est le secrétaire depuis 1999.



### **Gisèle Grandbois**

Nommée le 12 mars 2009  
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013  
Membre indépendant

#### **Présidente et chef de la direction**

#### **Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)**

Gisèle Grandbois a obtenu un baccalauréat en sciences économiques et une maîtrise en économie rurale de l'Université Laval. De 1988 à 1997, elle a été directrice régionale chez Roche ltée, Groupe-conseil. Par la suite, elle est entrée au Bureau du vérificateur général du Canada, où elle a assumé la fonction de directrice, de même que celle de chef de cabinet. Depuis 2005, M<sup>me</sup> Grandbois occupe le poste de présidente et chef de la direction de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). Elle est membre du conseil d'administration de la Cité de la biotechnologie agroalimentaire, vétérinaire et agroenvironnementale (Saint-Hyacinthe), de celui du Parc technologique du Québec métropolitain et, finalement, du conseil d'administration intérimaire d'Écotech Québec.

**Gilles Lavoie**

Nommé le 12 mars 2009  
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013  
Membre indépendant

**Ex-directeur général principal  
Agriculture et Agroalimentaire Canada**

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval et d'un baccalauréat en sciences économiques de l'Université de Montréal, Gilles Lavoie a aussi acquis une scolarité de maîtrise en sciences économiques. Il a débuté sa carrière en 1972, au ministère de l'Agriculture du Québec. Il a contribué à la mise en place du programme ASRA. Il a entre autres travaillé à titre de conseiller commercial à la Mission du Canada auprès de la Communauté économique européenne. De 1982 à 2006, il a poursuivi son parcours au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il y a rempli les fonctions de directeur général, tant aux programmes d'aide financière qu'aux services à l'industrie agricole, avant d'occuper le poste de directeur général principal. En 1986, il a été nommé président de l'Office de stabilisation des prix agricoles et de l'Office des produits agricoles, responsabilités qu'il a assumées respectivement jusqu'en 1991 et 1993.

**Denis Pageau**

Nommé le 12 mars 2009  
Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013  
Membre indépendant

**Vice-président à l'administration et aux opérations  
Courchesne, Larose ltée**

Denis Pageau est bachelier en agroéconomie de l'Université Laval. Il a été économiste chez Econosult inc., filiale de SNC-Lavalin inc. avant de devenir, en 1984, conseiller spécial et, par la suite, chef de cabinet du ministre de l'Agriculture du Canada. Il a aussi assumé la fonction de vice-président et associé de la firme de services-conseils Stratem inc. Entre 1990 et 1994, il a été successivement directeur national associé et chef de cabinet au Parti progressiste-conservateur du Canada. De 1994 à 2008, il a été vice-président principal aux ventes et au marketing de Premier Horticulture ltée. Il occupe présentement le poste de vice-président à l'administration et aux opérations de Courchesne, Larose ltée. M. Pageau siège au conseil d'administration de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Division Québec.

**Renée Saint-Hilaire  
Secrétaire générale**

## ANNEXE 4

Conseil d'administration  
de La Financière agricole du Québec

### AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION (CA) AUXQUELS SIÈGENT DES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEUR	AUTRES CA
<b>Brind'Amour, Jacques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Président du CA du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture</li> <li>■ Président du CA de Capital Financière agricole inc.</li> </ul>
<b>Forcier, André</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Société du Palais Montcalm</li> <li>■ CAA-Québec</li> <li>■ Opération Enfant Soleil</li> <li>■ Fonds d'investissement en transformation alimentaire</li> </ul>
<b>Gagnon, Jacynthe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fédération UPA Rive-Nord</li> <li>■ Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale</li> <li>■ Conseil général de l'UPA</li> <li>■ AGRICarières (comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole)</li> <li>■ Réseau Agriconseils Capitale-Nationale et Côte-Nord</li> <li>■ Conseil régional Emploi-Québec</li> <li>■ Groupe conseil R&amp;D Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale-Côte-Nord</li> </ul>
<b>Grandbois, Gisèle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Écotech Québec (CA intérimaire)</li> <li>■ Cité de la biotechnologie agroalimentaire, vétérinaire et agroenvironnementale (Saint-Hyacinthe)</li> <li>■ Parc technologique du Québec métropolitain</li> </ul>
<b>Ostiguy, Marcel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Canneberges Atoka Cranberries inc.</li> <li>■ Produits Alimentaires Berthelet inc.</li> <li>■ La Petite Bretonne (Distribution) inc.</li> <li>■ Les emballages Deltapac inc.</li> <li>■ Les Viandes Soucy inc.</li> </ul>
<b>Overbeek, Christian</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Membre du Syndicat des producteurs de cultures commerciales de Saint-Hyacinthe et Estrie</li> <li>■ Membre du Syndicat de base UPA Vallée Dorée</li> <li>■ Président du CA de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec</li> <li>■ Conseiller général au Conseil général de l'UPA</li> <li>■ Président du CA du Centre de recherche sur les grains inc.</li> <li>■ Secrétaire du CA de l'Association des Producteurs de Pierre à chaux du Québec</li> </ul>
<b>Pageau, Denis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Société canadienne de la sclérose en plaques – Division Québec</li> </ul>
<b>Ross, Charles-Félix</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Capital Financière agricole inc.</li> </ul>

## FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

### Le comité de vérification

#### Mandat du comité

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration.

Ce comité a pour mandat de s'assurer que les ressources de la société sont utilisées de façon efficace et efficiente; il doit également formuler des avis au conseil en ce qui concerne l'évaluation de la performance de l'organisation, de la qualité de ses contrôles internes et de son information financière. Il approuve le plan annuel de vérification interne et assume la gestion des activités de la Direction de la vérification interne pour les mandats. Le comité a également la responsabilité de recommander l'approbation du budget annuel au conseil d'administration.

#### Rapport du comité

Les membres du comité de vérification se sont réunis à sept reprises au cours de la dernière année financière.

Le comité a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration. Il a également étudié les recommandations formulées par le vérificateur général sur la vérification des états financiers et de l'environnement informatique.

De plus, le comité a examiné le budget de fonctionnement du prochain exercice et en a fait la recommandation au conseil d'administration. Il a également recommandé l'actualisation de la politique générale de financement et de placement, de même que de la politique de tarification pour donner suite, notamment, aux orientations gouvernementales établies dans la *Politique de financement des services publics*.

Par ailleurs, le comité a approuvé le Plan d'action 2009-2010 de vérification et a revu les rapports produits par cette direction dans le cadre de ce plan d'action.

Enfin, le comité a effectué le suivi nécessaire sur le régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole, la gestion active de la trésorerie, l'implantation des nouvelles normes comptables d'information financière (IFRS), la situation du papier commercial, la méthodologie de tarification en assurance stabilisation des revenus agricoles et l'analyse actuarielle du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Après chacune de ses séances, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

### Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

#### Mandat du comité

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration.

Ce comité a pour mandat de veiller à ce que la société se dote des meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique, et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration. Le comité est notamment chargé d'élaborer des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du conseil et d'élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil et de ses membres. En ce qui concerne les ressources humaines, le comité doit, entre autres, établir un profil de compétences pour la nomination du président-directeur général et examiner les pratiques et politiques relatives aux ressources humaines.

#### Rapport du comité

Après avoir établi ses priorités, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a élaboré des critères d'évaluation concernant le fonctionnement du conseil d'administration et ses membres. Il a ensuite soumis l'ensemble de ces critères au conseil. À la lumière des résultats de cette évaluation, le comité a formulé des recommandations visant à favoriser le fonctionnement optimal du conseil.

En matière de gestion des ressources humaines, le comité a élaboré et proposé un profil de compétence pour le poste de président-directeur général et il s'est familiarisé avec divers volets liés à la gestion des ressources humaines. De plus, il a examiné les résultats d'une étude comparative en gestion des ressources humaines, le plan de relève du personnel d'encadrement et le plan d'actualisation et de développement des compétences du personnel d'encadrement.

Les membres du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines se sont réunis à cinq reprises au cours de l'exercice 2009-2010. Après chacune des séances, le comité a fait le rapport de ses activités au conseil d'administration.

## ANNEXE 4

Conseil d'administration  
de La Financière agricole du Québec

### ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS POUR L'ANNÉE 2009-2010

MEMBRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ EXÉCUTIF	COMITÉ DE VÉRIFICATION	COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE
<b>Boucher, Rénaud</b> Président du conseil d'administration Président du comité exécutif	10/10	2/2			
<b>Brind'Amour, Jacques</b> Membre du comité exécutif Président-directeur général de la FADQ	10/10	2/2			
<b>Dion, Marc</b>	9/10				
<b>Lacasse, Christian</b> Président du comité des services à la clientèle Membre du comité exécutif	10/10	1/2			3/3
<b>Lacoste, Claude</b>	9/10				
<b>Ostiguy, Marcel</b> Vice-président du conseil d'administration Président du comité de vérification Membre du comité exécutif	10/10	2/2	7/7		
<b>Overbeek Christian</b> Membre du comité des services à la clientèle	8/10				3/3
<b>NOUVEAUX MEMBRES</b>					
<b>Forcier, André</b> Président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines Membre du comité exécutif Nommé le 12 mars 2009	8/10	2/2		5/5	
<b>Gagnon, Jacynthe</b> Membre du comité des services à la clientèle Nommée le 26 janvier 2010	2/2				0/0
<b>Grandbois, Gisèle</b> Membre du comité des services à la clientèle Nommée le 12 mars 2009	10/10				2/3
<b>Lambert, Claude</b> Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines Nommé le 12 mars 2009	10/10			4/5	
<b>Lavoie, Gilles</b> Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines Nommé le 12 mars 2009	10/10			5/5	
<b>Lecours, Marie-Christiane</b> Membre du comité de vérification Nommée le 12 mars 2009	8/10		7/7		
<b>Pageau, Denis</b> Membre du comité de vérification Nommé le 12 mars 2009	10/10		7/7		
<b>Ross, Charles-Félix</b> Nommé le 12 mai 2009	9/9				
<b>MEMBRES SORTANTS</b>					
<b>Coutu, Annette</b> Remplacée le 26 janvier 2010	7/7				2/2
<b>Gosselin, Guylaine</b> Remplacée le 12 mai 2009	0/0				

## ANNEXE 5

Comité de direction  
de La Financière agricole  
du Québec



**Jacques Brind'Amour**  
Président-directeur général



**Jean-François Brouard**  
Vice-président aux affaires  
corporatives



**Ernest Desrosiers**  
Vice-président au financement



**Claude Lavoie**  
Vice-président à la clientèle



**Alain Pouliot**  
Vice-président aux  
assurances et à la  
protection du revenu



**Renée Saint-Hilaire**  
Secrétaire générale

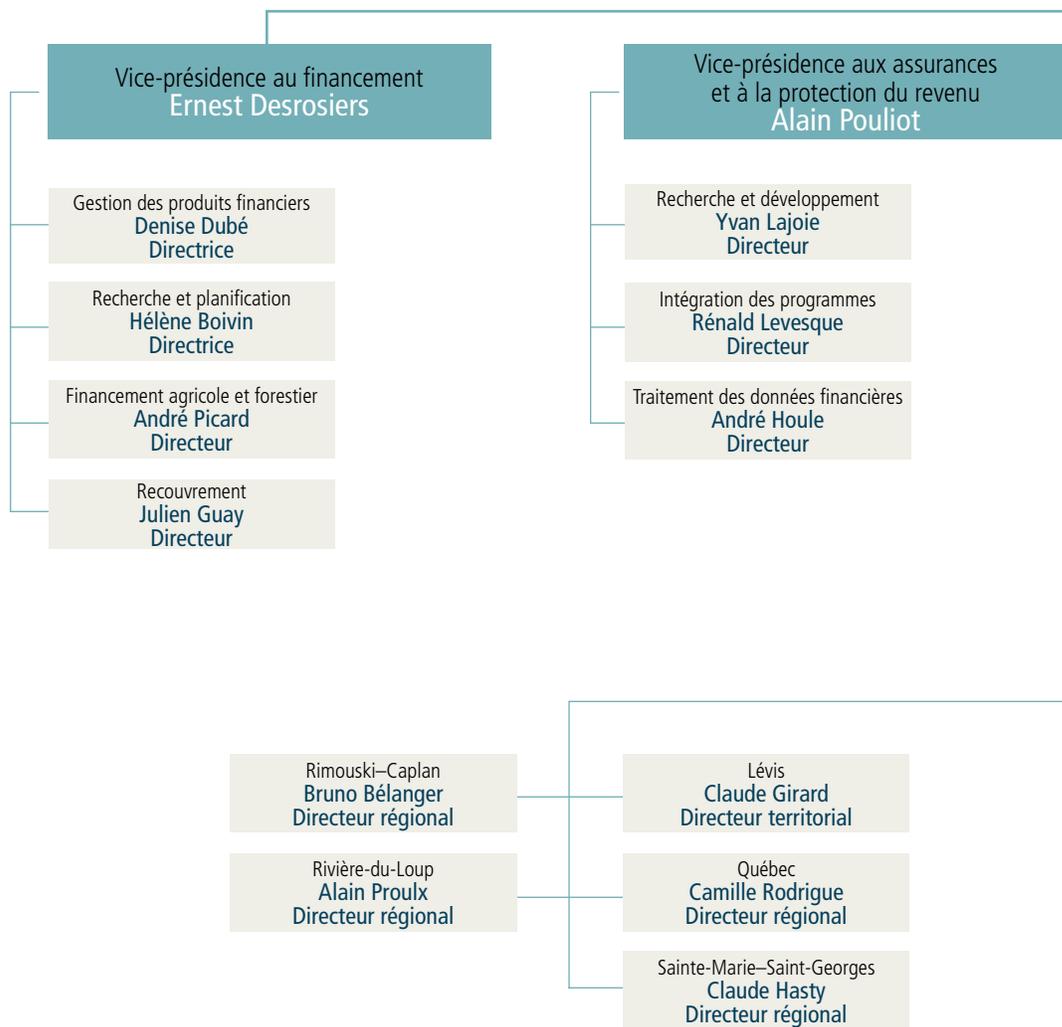
### Rémunération des principaux dirigeants de la société

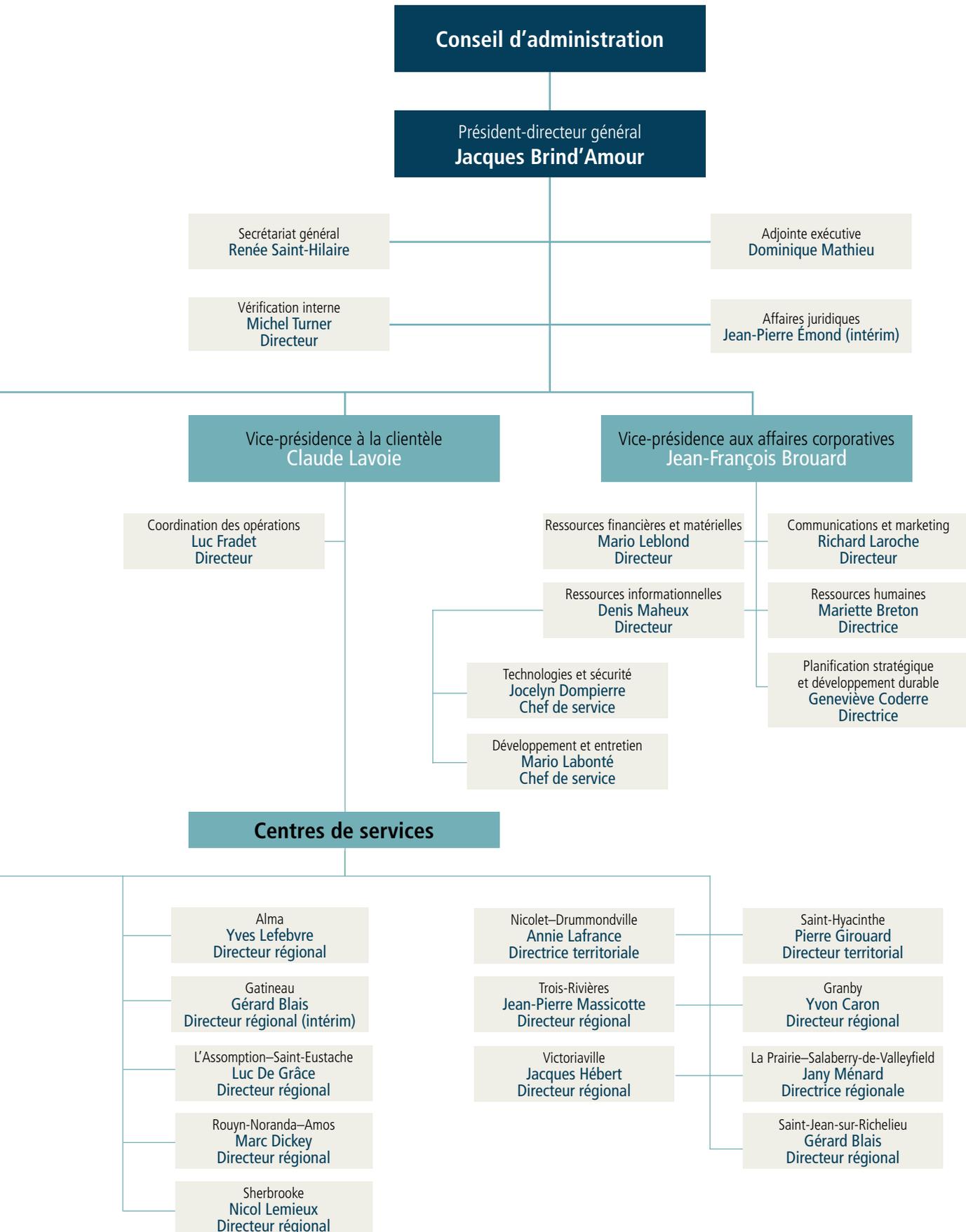
Comme l'exige la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par La Financière agricole du Québec à son président-directeur général et à ses vice-présidents au cours de l'année se terminant le 31 mars 2010.

ADMINISTRATEUR	FONCTION	SALAIRE VERSÉ EN 2009-2010	BONI ACCORDÉ POUR 2008-2009 ET VERSÉ EN 2009-2010
Brind'Amour, Jacques	Président-directeur-général	189 904,00 \$	18 990,00 \$
Brouard, Jean-François	Vice-président aux affaires corporatives	144 617,00 \$	14 462,00 \$
Desrosiers, Ernest	Vice-président au financement	167 931,00 \$	
Lavoie, Claude	Vice-président à la clientèle	144 617,00 \$	11 569,00 \$
Pouliot, Alain	Vice-président aux assurances et à la protection du revenu	137 254,00 \$	

# ANNEXE 6

Organisation administrative  
organigramme au 31 mars 2010





## ANNEXE 7

### Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.



**Jacques Brind'Amour\***  
Président du conseil  
Président-directeur général  
*La Financière agricole du Québec*



**Pierre Lemieux\***  
Premier vice-président  
général  
*Union des producteurs agricoles*



**Norman Johnston**  
Sous-ministre adjoint  
Direction générale  
des politiques  
agroalimentaires  
*Ministère de l'Agriculture, des  
Pêcheries et de l'Alimentation*



**Jacques Desmeules\*\***  
Président du conseil de  
La Survivance, Mutuelle  
d'assurance-vie  
*Administrateur de sociétés*



**Johanne Tanguay**  
Présidente-directrice  
générale  
*Cintech agroalimentaire*



**Ernest Desrosiers\*\***  
Vice-président au  
financement  
*La Financière agricole du Québec*



**Charles-Félix Ross**  
Directeur général adjoint  
*Union des producteurs agricoles*



**Hubert Carrier\* \*\***  
Directeur des  
investissements –  
Agroalimentaire  
*Fonds de solidarité FTQ*



**Danielle Bergeron\*\*\***  
Présidente  
*Groupe Bergeron Thibault*



**Dominique Vignola**  
Directeur général  
*Capital Financière agricole inc.*



**Renée Saint-Hilaire**  
Secrétaire du conseil  
*Capital Financière agricole inc.*

\* Membres du comité exécutif.

\*\* Membres du comité de vérification.

\*\*\* À compter du 11 juin 2009, en remplacement de M<sup>me</sup> Marie-Christiane Lecours

## ANNEXE 8

Nos bureaux :  
pour vous, à la grandeur  
du Québec

### SIÈGE SOCIAL

1400, boulevard de la Rive-Sud  
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Téléphone : 418 838-5602  
Télécopieur : 418 833-3871  
Courriel : financiereagricole@fadq.qc.ca  
www.fadq.qc.ca

### CENTRES DE SERVICES

Sans frais : 1 800 749-3646

### ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

#### Centre de services d'Amos

261, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest  
Amos (Québec) J9T 1V1

Téléphone : 819 444-5335  
Télécopieur : 819 444-5382  
Courriel : amos@fadq.qc.ca

#### Centre de services de Rouyn-Noranda

53, rue du Terminus Ouest, 1<sup>er</sup> étage  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4

Téléphone : 819 763-3759  
Télécopieur : 819 763-3617  
Courriel : rouyn@fadq.qc.ca

### BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE- ÎLES-DE-LA-MADELEINE

#### Centre de services de Caplan

C. P. 500  
34-A, boulevard Perron Ouest  
Caplan (Québec) G0C 1H0

Téléphone : 418 388-2689  
Télécopieur : 418 388-2926  
Courriel : caplan@fadq.qc.ca

#### Centre de services de Rimouski

Bureau 2.10  
337, rue Moreault  
Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone : 418 727-3586  
Télécopieur : 418 727-3564  
Courriel : rimouski@fadq.qc.ca

### Centre de services de Rivière-du-Loup

Bureau 200  
351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2

Téléphone : 418 867-1264  
Télécopieur : 418 867-4126  
Courriel : riviere-du-loup@fadq.qc.ca

### CAPITALE-NATIONALE- CÔTE-NORD

#### Centre de services de Québec

Bureau 100  
5055, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest  
Québec (Québec) G2E 2G6

Téléphone : 418 528-1552  
Télécopieur : 418 528-1680  
Courriel : quebec@fadq.qc.ca

### CENTRE-DU-QUÉBEC

#### Centre de services de Drummondville

Bureau 100  
750, boulevard René-Lévesque  
Drummondville (Québec) J2C 7N7

Téléphone : 819 475-8461  
Télécopieur : 819 475-1400  
Courriel : drummondville@fadq.qc.ca

#### Centre de services de Nicolet

460, boulevard Louis-Frchette,  
1<sup>er</sup> étage  
Nicolet (Québec) J3T 1Y2

Téléphone : 819 293-6991  
Télécopieur : 819 293-8426  
Courriel : nicolet@fadq.qc.ca

#### Centre de services de Victoriaville

Bureau 200  
767, boulevard Pierre-Roux Est  
Victoriaville (Québec) G6T 1S7

Téléphone : 819 758-8239  
Télécopieur : 819 752-7950  
Courriel : victoriaville@fadq.qc.ca

### CHAUDIÈRE-APPALACHES

#### Centre de services de Lévis

Bureau 079  
5410, boulevard de la Rive-Sud  
Lévis (Québec) G6V 4Z2

Téléphone : 418 833-7575  
Télécopieur : 418 835-0587  
Courriel : levis@fadq.qc.ca

#### Centre de services de Sainte-Marie

Bureau 200  
Place Mariville  
1068, boulevard Vachon Nord  
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6

Téléphone : 418 386-8084  
Télécopieur : 418 386-8092  
Courriel : sainte-marie@fadq.qc.ca

#### Centre de services de Saint-Georges

Bureau 110  
11500, 1<sup>re</sup> Avenue  
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3

Téléphone : 418 226-3110  
Télécopieur : 418 226-3500  
Courriel : saint-georges@fadq.qc.ca

### ESTRIE

#### Centre de services de Sherbrooke

Bureau 1.20  
4260, boulevard Bourque  
Sherbrooke (Québec) J1N 4B3

Téléphone : 819 820-3393  
Télécopieur : 819 820-3925  
Courriel : sherbrooke@fadq.qc.ca

### LAURENTIDES-LANAUDIÈRE- LAVAL-MONTRÉAL

#### Centre de services de L'Assomption

C. P. 3250  
300, rue Dorval  
L'Assomption (Québec) J5W 4M9

Téléphone : 450 589-2204  
Télécopieur : 450 589-9727  
Courriel : assumption@fadq.qc.ca

## ANNEXE 8

Nos bureaux:  
pour vous, à la grandeur du Québec

### Centre de services de Saint-Eustache

7, chemin de la Grande-Côte  
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3

Téléphone: 450 472-1140  
Télécopieur: 450 472-3911  
Courriel: saint-eustache@fadq.qc.ca

### MAURICIE

#### Centre de services de Trois-Rivières

Bureau 01  
5195, boulevard des Forges  
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3

Téléphone: 819 371-6609  
Télécopieur: 819 371-6970  
Courriel: trois-rivieres@fadq.qc.ca

### MONTÉRÉGIE

#### Centre de services de Granby

Bureau 220  
328, rue Principale  
Granby (Québec) J2G 2W4

Téléphone: 450 776-7145  
Télécopieur: 450 776-7127  
Courriel: granby@fadq.qc.ca

#### Centre de services de La Prairie

Bureau 245  
170, boulevard Taschereau  
La Prairie (Québec) J5R 5H6

Téléphone: 450 444-1678  
Télécopieur: 450 444-1748  
Courriel: laprairie@fadq.qc.ca

### Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield

Bureau 108  
157, rue Victoria  
Salaberry-de-Valleyfield  
(Québec) J6T 1A5

Téléphone: 450 370-3040  
Télécopieur: 450 370-3045  
Courriel: valleyfield@fadq.qc.ca

### Centre de services de Saint-Hyacinthe

Bureau 204  
3100, boulevard Laframboise  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4

Téléphone: 450 778-6635  
Télécopieur: 450 778-6610  
Courriel: saint-hyacinthe@fadq.qc.ca

### Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu

875, 1<sup>re</sup> Rue  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J2X 3C7

Téléphone: 450 346-8780  
Télécopieur: 450 358-9780  
Courriel: saint-jean@fadq.qc.ca

### OUTAOUAIS

#### Centre de services de Gatineau

Bureau 100  
999, rue Dollard  
Gatineau (Québec) J8L 3E6

Téléphone: 819 986-1997  
Télécopieur: 819 986-1529  
Courriel: gatineau@fadq.qc.ca

### SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

#### Centre de services d'Alma

Bureau 208  
100, avenue Saint-Joseph Sud  
Alma (Québec) G8B 7A6

Téléphone: 418 668-2369  
Télécopieur: 418 662-2811  
Courriel: alma@fadq.qc.ca

### RECOUVREMENT

Bureau 245  
170, boulevard Taschereau  
La Prairie (Québec) J5R 5H6

Téléphone: 450 444-7115  
Sans frais: 1 866 423-3235  
Télécopieur: 450 444-9301  
Courriel: recouvrement@fadq.qc.ca



**ÉTATS  
FINANCIERS**  
**2009  
2010**

## TABLE DES MATIÈRES

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC .....	85
Rapport de la direction .....	87
Rapport du comité de vérification .....	88
Rapport du vérificateur .....	89
Résultats consolidés .....	90
Déficit cumulé consolidé .....	91
Bilan consolidé .....	92
Flux de trésorerie consolidés .....	94
Notes complémentaires .....	95
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES	
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE .....	109
Rapport du fiduciaire .....	110
Rapport du vérificateur .....	111
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	
Résultats et déficit cumulé .....	112
Bilan .....	113
Fonds d'assurance-récolte	
Résultats et avoir .....	114
Bilan .....	115
Notes complémentaires .....	116
FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS .....	125
Rapport de la direction .....	126
Rapport du vérificateur .....	127
Résultats et avoir .....	128
Bilan .....	129
Flux de trésorerie .....	130
Notes complémentaires .....	131

**ÉTATS  
FINANCIERS  
CONSOLIDÉS**

de l'exercice terminé  
le 31 mars 2010

**LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**



Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

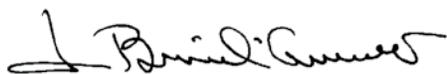
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

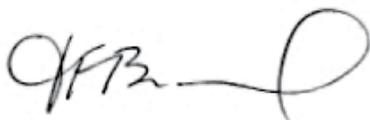
Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

**Pour La Financière agricole du Québec,**



Le président-directeur général,

**Jacques Brind'Amour**



Le vice-président aux affaires corporatives,

**Jean-François Brouard**

Lévis, le 28 mai 2010

## RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2010 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers consolidés vérifiés.



Le président du comité de vérification,

**Marcel Ostiguy**

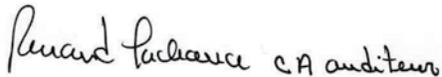
Lévis, le 28 mai 2010

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2010 ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Renaud Lachance c.A. auditeur

Le vérificateur général du Québec,

**Renaud Lachance, FCA auditeur**

Québec, le 28 mai 2010

# RÉSULTATS CONSOLIDÉS

de l'exercice terminé  
le 31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
<b>PRODUITS</b>		
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	686 905	307 489
Contribution du gouvernement du Canada (note 4)	163 644	133 225
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	2 080	5 674
Droits administratifs	4 268	5 037
Intérêts - Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	3 643	18 396
Intérêts et revenus de placements	1 150	5 126
Autres revenus	391	213
	<b>862 081</b>	<b>475 160</b>
<b>CHARGES</b>		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	461 336	511 729
d'assurance-récolte	46 991	41 709
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	11 548	10 849
Programme Agri-stabilité (note 5)	171 750	113 450
Programme Agri-investissement	30 203	44 983
Contribution au paiement de l'intérêt	996	2 917
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	10 732	11 139
Programme fédéral spécial	–	31
Autres programmes (note 6)	1 324	3 157
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production	1 300	1 300
Frais d'administration (note 7)	57 666	56 835
Intérêts	6 648	29 847
Perte de valeur sur placements en BTAA (note 13)	2 165	1 094
	<b>802 659</b>	<b>829 040</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.</b>	<b>59 422</b>	<b>(353 880)</b>
<b>QUOTE-PART DE LA PERTE DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.</b>	<b>(1 244)</b>	<b>(5 543)</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>58 178</b>	<b>(359 423)</b>

## DÉFICIT CUMULÉ CONSOLIDÉ

de l'exercice terminé  
le 31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>(644 668)</b>	(285 245)
<b>ÉXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>58 178</b>	(359 423)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>(586 490)</b>	(644 668)

# BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	145	–
Placements temporaires (note 8)	79 788	2 169
Créances et intérêts courus	2 245	26 729
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 9)	5 100	4 300
À recevoir des fonds (note 10)	708 002	709 585
À recevoir du gouvernement du Québec	–	919
À recevoir du gouvernement du Canada (note 11)	109 557	87 716
Versements à recevoir sur prêts (note 12)	579	709
	905 416	832 127
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 9)	809	643
À recevoir du gouvernement du Québec	–	49
Prêts (note 12)	2 337	3 220
Placements (note 13)	82 750	92 457
Immobilisations (note 14)	3 742	3 703
	995 054	932 199

# BILAN CONSOLIDÉ (suite)

au 31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Découvert bancaire	–	1 582
Emprunts temporaires (note 15)	1 345 767	1 332 676
Charges à payer (note 16)	5 982	6 923
Contribution provinciale reportée (note 17)	243	288
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 18)	56 033	40 174
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	21 102	14 283
Dû aux fonds (note 19)	947	17 200
Dû au gouvernement du Canada	100	100
Dû au gouvernement du Québec (note 20)	1 262	1 327
Provision pour programme Agri-stabilité (note 5)	78 586	68 885
Provision pour programme Agri-investissement	47 517	69 454
Provision pour vacances	4 988	5 039
	<b>1 562 527</b>	<b>1 557 931</b>
Dû au gouvernement du Québec (note 20)	4 294	4 294
Provision pour congés de maladie (note 21)	14 723	14 642
	<b>1 581 544</b>	<b>1 576 867</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ</b>	<b>(586 490)</b>	<b>(644 668)</b>
	<b>995 054</b>	<b>932 199</b>

Engagements (note 22)



Le président-directeur général,  
**Jacques Brind'Amour**



Le président du conseil d'administration,  
**Réналd Boucher**

# FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

de l'exercice terminé  
le 31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

94

	2010	2009
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	58 178	(359 423)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 296	1 260
Gain sur disposition d'immobilisations	(14)	(2)
Gain sur disposition de placements en BTAA	(272)	–
Perte de valeur sur placements en BTAA	2 165	1 094
Quote-part de la perte de Capital Financière agricole inc.	1 244	5 543
	<b>62 597</b>	<b>(351 528)</b>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 23)	<b>(2 565)</b>	<b>(66 502)</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>60 032</b>	<b>(418 030)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Encaissements de prêts	1 013	1 648
Produit de disposition de placements en BTAA	6 570	–
Acquisitions d'immobilisations	<b>(1 375)</b>	<b>(1 260)</b>
Produit de disposition d'immobilisations	15	2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>6 223</b>	<b>390</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts temporaires, flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>13 091</b>	<b>416 285</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>79 346</b>	<b>(1 355)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>587</b>	<b>4 897</b>
<b>Reclassement à long terme des papiers commerciaux adossés à des actifs</b>	<b>–</b>	<b>(2 955)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>79 933</b>	<b>587</b>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	145	–
Placements temporaires	79 788	2 169
Découvert bancaire	–	(1 582)
	<b>79 933</b>	<b>587</b>
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts payés	<b>6 475</b>	<b>29 358</b>

Enfin, en date du 31 mars 2010, le poste charges à payer inclut des acquisitions d'immobilisations, représentant 13 milliers de dollars (2009 : 52 milliers de dollars).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et d'assurance-prêts agricoles et forestiers, qui font l'objet d'états financiers distincts. En 2009, la Société administrait aussi le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole, dont le solde a été distribué aux participants en avril 2009. Elle verse une contribution aux Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte, et elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Lors du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement du Québec a annoncé l'intégration du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers aux activités de La Financière agricole du Québec. Pour mettre en œuvre cet effort de restructuration, le gouvernement déposera, d'ici la fin de l'année 2010-2011, un projet de loi omnibus permettant l'intégration du Fonds.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour les programmes, la contribution du gouvernement du Canada, les vacances et les congés de maladie, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole, de la filiale Capital Financière agricole inc. et de Financière agricole du Québec - Développement international.

### Méthode de consolidation

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec - Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers.

La participation dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est enregistrée au coût, lequel est ajusté annuellement de la quote-part de La Financière agricole dans les résultats de cette entreprise, avec contrepartie aux déficits cumulés. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables de l'entreprise publique avec celles de la Société.

### Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

### Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont évalués au coût.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %
Développement informatique	20 %

### Contributions, subventions et paiements de transfert

Les contributions, subventions et paiements de transfert sont portés aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## 3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La convention signée entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec s'est terminée le 31 mars 2010. En vertu de cette convention, le Ministère versait pour et à l'acquit de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars.

Pour les exercices financiers 2010-2011 à 2014-2015, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec accorde une contribution annuelle de 630 millions de dollars en vertu du décret 243-2010 du 24 mars 2010, et ce, sous réserve de l'allocation des crédits par le gouvernement. Par ailleurs, une contribution supplémentaire de 380 millions de dollars a été accordée par le ministre pour le présent exercice, en vertu du décret 242-2010 du 24 mars 2010.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec verse pour et à l'acquit de La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1 400 milliers de dollars, en vertu d'une convention reconduite annuellement.

### 3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2010	2009
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
du décret 242-2010	380 000	–
des programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage :		
Volet I	–	(163)
Volet II	361	1 222
du Programme d'aide spéciale aux fromageries	144	30
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1 400	1 400
	<b>686 905</b>	<b>307 489</b>

Par ailleurs, le 19 novembre 2009, le gouvernement du Québec a annoncé un plan de redressement en matière de gestion des risques agricoles à mettre en œuvre par La Financière agricole.

De plus, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a indiqué à la Société que le gouvernement prendra en charge la résorption du déficit cumulé d'opération au 31 mars 2010 et que les sommes nécessaires seront versées ultérieurement selon les modalités à définir et conditionnellement au respect de certaines conditions. Ces modalités n'étaient pas définies lors de la finalisation des présents états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

## 4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2010	2009
<i>Cultivons l'avenir</i> : Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au :		
programme Agri-protection pour :		
la contribution au programme	27 754	24 602
la contribution à l'administration	10 307	9 871
programme Agri-stabilité pour :		
la contribution au programme	101 802	64 665
la contribution à l'administration	3 789	4 062
programme Agri-investissement pour :		
la contribution au programme	18 056	24 512
la contribution à l'administration	1 843	1 952
	<b>163 551</b>	129 664
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide à la transition pour Agri-investissement pour :		
la contribution de démarrage et l'aide à la transition	93	3 823
la contribution à l'administration	-	389
	<b>93</b>	4 212
Accord Canada-Québec sur l'indemnité pour coûts de production	-	32
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	-	(683)
	<b>163 644</b>	133 225
La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivant :		
	2010	2009
Programme Agri-stabilité	105 591	67 709
Programme d'assurance récolte	38 061	34 473
Programme Agri-investissement	19 992	30 676
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	-	335
Programme d'indemnité pour coûts de production	-	32
	<b>163 644</b>	133 225

## 5. PROGRAMME AGRI-STABILITÉ

Les estimations de la provision de ce programme et la contribution du gouvernement du Canada y afférente sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. La dépense de programme peut être plus ou moins élevée que le montant estimé, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter une réclamation soit validée.

## 6. AUTRES PROGRAMMES

	2010	2009
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	1 279	3 284
Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole	45	36
Programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage - Volet I	–	(163)
	<b>1 324</b>	<b>3 157</b>

## 7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2010	2009
Traitements et avantages sociaux	44 412	44 266
Transport et communication	3 430	3 563
Loyers	3 528	3 509
Services professionnels et administratifs	4 050	3 175
Fournitures et matériel	743	797
Entretien et réparations	207	265
Amortissement des immobilisations	1 296	1 260
	<b>57 666</b>	<b>56 835</b>

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2010	2009
Programmes de financement agricole et forestier	20 917	20 657
Programme d'assurance récolte	17 178	16 452
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	8 354	7 615
Programme Agri-stabilité	7 380	8 124
Programme Agri-investissement	3 075	3 154
Programme d'aide spéciale aux fromageries	18	106
Compte de stabilisation du revenu agricole	10	22
Programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	2	136
L'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	–	29
Capital Financière agricole inc.	147	147
Financière agricole du Québec - Développement international	585	393
	<b>57 666</b>	<b>56 835</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

### 8. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2010	2009
Acceptations bancaires, 0,28 % à 0,30 %, échéant jusqu'au 12 avril 2010	23 363	–
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,25 %	56 425	2 169
	<b>79 788</b>	2 169

### 9. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

	2010	2009
Portant intérêt aux taux variant de 0,45 % à 0,46 %, échéant jusqu'au 15 avril 2010	5 100	4 300
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	809	643
	<b>5 909</b>	4 943
Versements à recevoir à court terme	(5 100)	(4 300)
	<b>809</b>	643

### 10. À RECEVOIR DES FONDS

	2010	2009
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	17 136	–
Portant intérêt à des taux variant entre 0,65 % et 0,69 %, échéant jusqu'au 30 avril 2010	670 782	709 558
	<b>687 918</b>	709 558
Fonds d'assurance-récolte, portant intérêt à des taux variant entre 0,66 % et 0,68 %, échéant jusqu'au 4 mai 2010	20 084	–
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	–	27
	<b>708 002</b>	709 585

## 11. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2010	2009
<i>Cultivons l'avenir</i> : Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au :		
programme Agri-stabilité	<b>80 227</b>	54 720
programme Agri-investissement	<b>27 760</b>	27 570
programme Agri-protection	<b>1 223</b>	2 783
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide de transition pour Agri-investissement	<b>347</b>	545
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	-	2 098
	<b>109 557</b>	87 716

## 12. PRÊTS

	2010	2009
Portant intérêt à des taux variant entre 2,5 % et 8 %	<b>2 916</b>	3 929
Versements à recevoir à court terme	<b>(579)</b>	(709)
	<b>2 337</b>	3 220

	2010	2009
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	<b>41</b>	66
entre 1 et 5 ans	<b>956</b>	948
5 ans et plus	<b>1 919</b>	2 915
	<b>2 916</b>	3 929

Le capital et les intérêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

### 13. PLACEMENTS

	2010	2009
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers	71 019	79 482
Participation dans Capital Financière agricole inc.	11 731	12 975
	<b>82 750</b>	<b>92 457</b>

#### Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 13 août 2007, La Financière agricole du Québec détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par vingt fiducies.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents ;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, le moratoire initial empêchant les appels de marge pendant une période de 18 mois, se termine le 21 juillet 2010.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés, et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un troisième véhicule, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, La Financière agricole a reçu des billets de VAC2 et VAC3 dont la valeur nominale totale s'établissait à 90 988 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

### 13. PLACEMENTS (suite)

#### Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers (suite)

Au cours de l'exercice, un billet de 1 400 milliers de dollars a été résilié, et la Société a encaissé 6 570 milliers de dollars en remboursement de capital.

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale de ces billets. Ainsi, la Société a constaté une baisse de valeur durable de 2 165 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 (2009: 1 094 milliers de dollars). Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2010 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets: les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

La Financière agricole détient les BTAA suivants :

	2010		2009	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
BTAA inclus dans le plan de restructuration :				
<b>VAC2</b>				
Catégorie A-1	28 935	28 935	29 028	29 028
Catégorie A-2	31 436	31 385	31 436	31 385
Catégorie B	5 706	–	5 706	–
Catégorie C	2 046	–	2 046	–
Actifs inadmissibles	5 810	1 035	7 732	2 977
<b>VAC3</b>				
Actifs traditionnels	1 199	160	5 597	4 328
Actifs inadmissibles	7 885	6 549	9 443	8 809
	<b>83 017</b>	<b>68 064</b>	90 988	76 527
BTAA exclu du plan de restructuration	2 955	2 955	2 955	2 955
	<b>85 972</b>	<b>71 019</b>	93 943	79 482

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50%. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

### 13. PLACEMENTS (suite)

#### Participation dans Capital Financière agricole inc.

La Financière agricole détient 90,1 % des actions de la filiale, dont les résultats sommaires sont les suivants :

	2010	2009
<b>Résultats</b>		
Produits	1 252	1 727
Charges et quote-part de la perte des sociétés satellites	2 632	7 646
Perte nette	<b>(1 380)</b>	(5 919)
<b>Bilan</b>		
Actifs	19 073	19 497
Passifs	6 084	5 127
Avoir net	<b>12 989</b>	14 370

### 14. IMMOBILISATIONS

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	791	558	233	258
Équipement informatique	2 298	1 609	689	563
Stations météorologiques	782	202	580	658
Développement informatique	9 282	7 042	2 240	2 224
	<b>13 153</b>	<b>9 411</b>	<b>3 742</b>	3 703

### 15. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2010	2009
Acceptations bancaires - institutions financières, 0,42 % à 0,44 %, échéant jusqu'au 28 avril 2010	151 175	99 982
Billets à escompte, 0,44 % à 0,48 %, échéant jusqu'au 30 avril 2010	464 392	744 594
Billets au pair - Fonds de financement du gouvernement du Québec, 0,45 % à 0,49 %, échéant jusqu'au 30 avril 2010	730 200	488 100
	<b>1 345 767</b>	1 332 676

## 15. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

En vertu du décret 1227-2009 du gouvernement du Québec, daté du 25 novembre 2009, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 1 869 millions de dollars échéant le 30 avril 2010 (2009 : 1 510 millions de dollars). Le total des emprunts temporaires n'excède pas le montant autorisé.

Au 31 mars 2010, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 4 038 millions de dollars (2009 : 3 320 millions de dollars) et 1 869 millions de dollars (2009 : 1 510 millions de dollars).

## 16. CHARGES À PAYER

	2010	2009
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	2 738	2 649
Contribution au paiement de l'intérêt	179	492
Programme Agri-stabilité	13	171
Traitements et avantages sociaux	1 033	910
Fournisseurs	1 486	1 477
Intérêts sur emprunts temporaires	172	489
Autres	361	735
	<b>5 982</b>	<b>6 923</b>

## 17. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente la contribution non utilisée du volet II du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage.

## 18. COMPTE DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT

	2010	2009
Solde au début	40 174	25 024
Dépôts des participants	23 102	-
Contribution de La Financière agricole du Québec	52 119	9 426
Contribution du gouvernement du Canada	-	26 754
Intérêts distribués dans les comptes des participants	139	475
Retraits des participants	(59 501)	(21 505)
	<b>56 033</b>	<b>40 174</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

### 19. DÛ AUX FONDOS

	2010	2009
Fonds d'assurance-récolte :		
Avec intérêt	–	7 600
Sans intérêt ni modalité de remboursement	<b>947</b>	1 537
	<b>947</b>	9 137
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	–	7 413
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	–	650
	<b>947</b>	17 200

### 20. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2010	2009
Sans intérêt ni modalité de remboursement	<b>5 556</b>	5 621
Versements à payer à court terme	<b>(1 262)</b>	(1 327)
	<b>4 294</b>	4 294

### 21. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2010	2009
Solde au début	<b>14 642</b>	14 995
Charge de l'exercice	<b>846</b>	507
Prestations versées au cours de l'exercice	<b>(765)</b>	(860)
Solde à la fin	<b>14 723</b>	14 642

#### Description

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50% en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

## 21. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (suite)

### Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strates d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2010 :

Taux d'indexation variant de 3,1 % à 3,45 %

Taux d'actualisation variant de 2,52 % à 5,1 %

Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 3 à 32 ans

## 22. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2011 et 2012 totalisent 7 590 milliers de dollars (2009 : 8 515 milliers de dollars).

Les engagements à l'égard du Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture à titre d'aide financière totalisent, au 31 mars 2010, un montant de 3 328 milliers de dollars (2009 : 3 783 milliers de dollars).

À compter du prochain exercice, l'engagement relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture de 1 300 milliers de dollars sera assumé par le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Ce même montant a été assumé par la Société pour le présent exercice.

## 23. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

	2010	2009
Créances et intérêts courus	<b>24 484</b>	(23 929)
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	<b>(966)</b>	(3 959)
À recevoir des fonds	<b>1 583</b>	243 171
À recevoir du gouvernement du Québec	<b>968</b>	1 671
À recevoir du gouvernement du Canada	<b>(21 841)</b>	82 590
Charges à payer	<b>(902)</b>	(601)
Contribution provinciale reportée	<b>(45)</b>	(917)
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	<b>6 819</b>	3 362
Comptes des participants au programme Agri-investissement	<b>15 859</b>	15 150
Dû aux fonds	<b>(16 253)</b>	(347 529)
Dû au gouvernement du Québec	<b>(65)</b>	(182)
Dû au gouvernement du Canada	-	(44)
Provision pour programme Agri-stabilité	<b>9 701</b>	(38 400)
Provision pour programme Agri-investissement	<b>(21 937)</b>	8 803
Provision pour vacances	<b>(51)</b>	165
Provision pour congés de maladie	<b>81</b>	(353)
Provision pour Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	-	(5 500)
	<b>(2 565)</b>	(66 502)

## 24. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 274 milliers de dollars (2009 : 2 325 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	2010	2009
Loyers - Société immobilière du Québec	3 433	3 413
Fournitures et communication - Centre de services partagés du Québec	1 548	1 323
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 300	1 300

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

## 26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

**ÉTATS  
FINANCIERS**

de l'exercice terminé  
le 31 mars 2010

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES  
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

## RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Financière agricole du Québec est fiduciaire des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte. La direction de la Société est donc responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

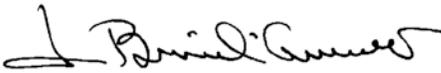
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

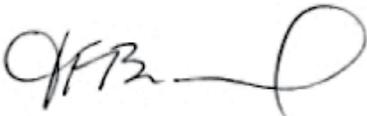
Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

**Pour les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte,**



Le président-directeur général de la Société,

**Jacques Brind'Amour**



Le vice-président aux affaires corporatives de la Société,

**Jean-François Brouard**

Lévis, le 28 mai 2010

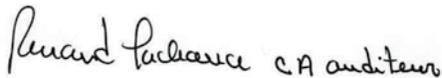
## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié les bilans des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte au 31 mars 2010 ainsi que l'état des résultats et du déficit cumulé du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et l'état des résultats et de l'avoir du Fonds d'assurance-récolte de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de La Financière agricole du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

A handwritten signature in black ink that reads "Renaud Lachance c.a. auditeur".

Le vérificateur général du Québec,

**Renaud Lachance, FCA auditeur**

Québec, le 28 mai 2010

## RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ

de l'exercice terminé  
le 31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

### FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2010	2009
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des adhérents (note 3)	230 668	255 865
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 3)	461 336	511 729
Intérêts	44	721
	<b>692 048</b>	<b>768 315</b>
<b>CHARGES</b>		
Compensations aux adhérents (note 3)	582 547	835 610
Intérêts - La Financière agricole du Québec	3 643	18 396
Autres frais	118	80
	<b>586 308</b>	<b>854 086</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>105 740</b>	<b>(85 771)</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT</b>	<b>(865 452)</b>	<b>(779 681)</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN</b>	<b>(759 712)</b>	<b>(865 452)</b>

# BILAN

au 31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

## FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

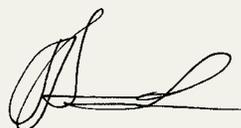
	2010	2009
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	290	1 211
Créances et intérêts courus	4 743	14 354
À recevoir de La Financière agricole du Québec	–	7 413
Avances aux adhérents (note 9)	83 928	24 735
	<b>88 961</b>	<b>47 713</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Charges à payer (note 7)	9 066	54 335
Dû à La Financière agricole du Québec (note 8)	687 918	709 558
Contributions des adhérents reportées	60 384	57 706
Provision pour compensations	91 305	91 566
	<b>848 673</b>	<b>913 165</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ (note 14)</b>	<b>(759 712)</b>	<b>(865 452)</b>
	<b>88 961</b>	<b>47 713</b>

Engagements (note 12)

Éventualités (note 13)



Le président-directeur général de la Société,  
**Jacques Brind'Amour**



Le président du conseil d'administration de la Société,  
**Régnald Boucher**

## RÉSULTATS ET AVOIR

de l'exercice terminé  
le 31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

### FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	2010	2009
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des adhérents	30 159	27 102
Contribution de La Financière agricole du Québec	46 991	41 709
Intérêts et revenus de placements	620	1 670
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA (note 6)	2 566	–
Plus-value non réalisée sur autres placements (note 6)	3 889	–
	<b>84 225</b>	<b>70 481</b>
<b>CHARGES</b>		
Indemnités aux adhérents	122 289	79 760
Moins-value non réalisée sur placements en BTAA (note 6)	–	7 301
Moins-value non réalisée sur autres placements (note 6)	–	15 238
Intérêts	20	12
	<b>122 309</b>	<b>102 311</b>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>38 084</b>	<b>31 830</b>
<b>AVOIR AU DÉBUT</b>	<b>75 009</b>	<b>106 839</b>
<b>AVOIR À LA FIN</b>	<b>36 925</b>	<b>75 009</b>

# BILAN

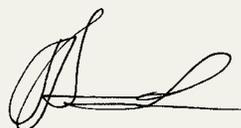
au 31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

## FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	2010	2009
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	187	137
Placements temporaires (note 4)	141	7 283
Créances et intérêts courus	453	896
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 5)	947	9 137
	1 728	17 453
<b>Placements (note 6)</b>	67 707	62 129
	69 435	79 582
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Charges à payer	793	294
Contributions des adhérents reportées	796	637
Dû à La Financière agricole du Québec (note 8)	20 084	–
Provision pour indemnités	10 837	3 642
	32 510	4 573
<b>AVOIR</b>	36 925	75 009
	69 435	79 582



Le président-directeur général de la Société,  
**Jacques Brind'Amour**



Le président du conseil d'administration de la Société,  
**Réналd Boucher**

## **1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT**

Les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-O.1) permettant d'administrer leur programme respectif.

La Financière agricole verse au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles une contribution annuelle égale au double des contributions versées par les adhérents.

Elle verse également une contribution annuelle au Fonds d'assurance-récolte. Le partage de la prime entre les producteurs et La Financière agricole varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour La Financière agricole.

Les contributions sont déterminées à partir d'une méthodologie de tarification établie, avec des normes et des critères définis permettant de rencontrer les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

## **2. CONVENTIONS COMPTABLES**

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour compensations et pour indemnités ainsi que la juste valeur de certains instruments financiers.

### **États des flux de trésorerie**

Les états des flux de trésorerie des fonds ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

### **Instruments financiers**

#### **a) Évaluation initiale**

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

#### **b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure**

##### *Actifs et passifs détenus à des fins de transaction*

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par la direction.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les créances et intérêts courus, les montants à recevoir de La Financière agricole. Les passifs financiers comprennent les charges à payer et le montant dû à La Financière agricole. De plus, la direction a désigné de façon irrévocable à des fins de transaction les placements à long terme.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### c) Informations à fournir et présentation

Les Fonds ont fait le choix de continuer d'appliquer les normes énoncées au chapitre 3861 - « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », au lieu d'appliquer les nouveaux chapitres 3862 - « Instruments financiers - informations à fournir » et 3863 - « Instruments financiers - présentation », tel que permis par le Conseil des normes comptables depuis février 2009 pour certaines entités.

#### Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel ils pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

#### Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2009 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 14.

## 3. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 776 265 milliers de dollars (2009 : 984 021 milliers de dollars) et les contributions de 885 722 milliers de dollars (2009 : 916 005 milliers de dollars) ont été réduites respectivement de 193 718 milliers de dollars (2009 : 148 411 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

## 4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2010	2009
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs	–	5 996
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,25 %	<b>141</b>	1 287
	<b>141</b>	7 283

**5. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

	<b>2010</b>	2009
Avec intérêt	–	7 600
Sans intérêt ni modalité de remboursement	<b>947</b>	1 537
	<b>947</b>	9 137

**6. PLACEMENTS**

	<b>2010</b>	2009
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers	<b>14 991</b>	12 767
Dépôts à participation	<b>52 716</b>	49 362
	<b>67 707</b>	62 129

**Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers**

Au 13 août 2007, le Fonds d'assurance-récolte détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par vingt fiduciaires.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, le moratoire initial empêchant les appels de marge pendant une période de 18 mois, se termine le 21 juillet 2010.

## 6. PLACEMENTS (suite)

### Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers (suite)

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés, et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un troisième véhicule, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, le Fonds d'assurance-récolte a reçu des billets de VAC2 dont la valeur nominale totale s'établissait à 23 039 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Au cours de l'exercice, le Fonds a encaissé 44 928 dollars en remboursement de capital, et un billet de 296 378 dollars a été résilié.

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a déterminé, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2010, une plus-value non réalisée de 2 566 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice terminé à cette date (2009 : moins-value de 7 301 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2010. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future des BTAA comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité du marché des BTAA, (3) les impacts du ralentissement économique marqué et prolongé.

Le Fonds détient les titres suivants de BTAA :

	2010		2009	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
<b>VAC2</b>				
Catégorie A-1	13 980	10 683	14 025	8 459
Catégorie A-2	6 497	4 112	6 497	3 918
Catégorie B	1 179	192	1 179	390
Catégorie C	671	–	671	–
Actifs inadmissibles	371	4	667	–
	<b>22 698</b>	<b>14 991</b>	23 039	12 767

## 6. PLACEMENTS (suite)

### Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers (suite)

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

### Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2010 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 1 884 milliers de dollars (2009: 2 277 milliers de dollars) sur des BTAA émis par des tiers que le fonds particulier détient.

La direction considère que l'estimation de la juste valeur des dépôts à participation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2010. Cette estimation est comptabilisée dans les états financiers trimestriels du fonds particulier du Fonds dressé par la Caisse à cette date. Néanmoins, la juste valeur présentée peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de la présence de BTAA émis par des tiers dans le fonds particulier du Fonds d'assurance-récolte.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 473 milliers de dollars (2009: 2 581 milliers de dollars).

## 7. CHARGES À PAYER

	<b>2010</b>	2009
Contributions et compensations	<b>8 925</b>	48 840
Crédits de contribution	<b>141</b>	5 495
	<b>9 066</b>	54 335

Les crédits de contribution sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

## 8. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE

	2010	2009
<b>Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles</b>		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	17 136	–
Portant intérêt à des taux variant entre 0,65 % et 0,69 %, échéant jusqu'au 30 avril 2010	670 782	709 558
	<b>687 918</b>	709 558
<b>Fonds d'assurance-récolte</b>		
Portant intérêt à des taux variant entre 0,66 % et 0,68 %, échéant jusqu'au 4 mai 2010	20 084	–

121

## 9. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	2010	2009
Céréales, maïs-grain et oléagineux	83 928	24 735

## 10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, les fonds fiduciaires sont apparentés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés.

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente au coût en raison de leur échéance rapprochée.

## 12. ENGAGEMENT

À compter du prochain exercice, l'engagement relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture de 1 300 millions de dollars sera assumé par le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Ce même montant a été versé par La Financière agricole du Québec pour le présent exercice.

### 13. ÉVENTUALITÉS

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet d'une poursuite de l'ordre de 138 millions de dollars plus intérêts de la part d'un groupe de producteurs porcins qui contestent la méthodologie du coût de production pour les années 2006 à 2008. À la date de préparation des états financiers, La Financière agricole, à titre de fiduciaire, n'était pas en mesure de déterminer l'issue de ce litige et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

Le Fonds fait également l'objet de trois autres litiges. Deux de ceux-ci concernent la prise en compte d'interventions du gouvernement fédéral qui ont un impact sur le versement des compensations en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Les conséquences financières de ces réclamations sont difficilement estimables. Le troisième litige concerne l'application de la pénalité prévue au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles dans le cas d'un défaut d'identifier les animaux à Agri-Traçabilité Québec (ATQ). La réclamation comprend un montant de 62 728 dollars de compensations non versées et un montant de 35 000 dollars pour dommages punitifs et exemplaires, le tout avec intérêts. À la date de préparation des états financiers, le fiduciaire n'était pas en mesure de déterminer l'issue de ces litiges et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société à titre de fiduciaire du patrimoine sont prises sur ce patrimoine.

### 14. CONTINUITÉ DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

<b>PRODUITS ASSURABLES</b>	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2009	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2010
Veaux d'embouche	(52 111)	159 722	153 173	220	(45 782)
Bouvillons et bovins d'abattage	(29 628)	45 709	37 907	221	(22 047)
Veaux de lait	(1 216)	32 403	28 906	1	2 280
Veaux de grain	106	19 010	18 346	29	741
Porcelets	(222 685)	82 093	97 001	938	(238 531)
Porcs	(412 267)	147 271	181 652	2 584	(449 232)
Agneaux	(2 506)	24 518	23 432	35	(1 455)
Pommes de terre	(8 160)	3 825	(2 402)	18	(1 951)
Céréales, maïs-grain et oléagineux	(124 250)	168 718	44 514	(327)	281
Pommes	(12 735)	8 735	18	(2)	(4 016)
	(865 452)	692 004	582 547	3 717	(759 712)

## 14. CONTINUITÉ DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (suite)

<b>PRODUITS ASSURABLES</b>	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2009	1 <sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009
Bouvillons et bovins d'abattage	2009	1 <sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009
Veaux de lait	2009	1 <sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009
Veaux de grain	2009	1 <sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009
Porcelets	2009	1 <sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009
Porcs	2009	1 <sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009
Agneaux	2009	1 <sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009
Pommes de terre	2008	1 <sup>er</sup> août 2008 au 31 juillet 2009
Céréales	2008	1 <sup>er</sup> août 2008 au 31 juillet 2009
Maïs-grain	2008	1 <sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009
Soya	2008	1 <sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2009
Canola	2008	15 août 2008 au 14 août 2009
Pommes	2008	15 août 2008 au 14 août 2009



**ÉTATS  
FINANCIERS**

de l'exercice terminé  
le 31 mars 2010

**FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES  
ET FORESTIERS**

125

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

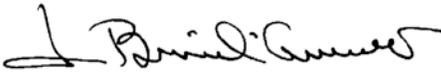
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

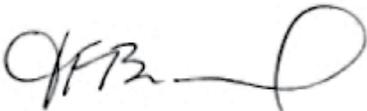
Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

**Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,**



Le président-directeur général,

**Jacques Brind'Amour**



Le vice-président aux affaires corporatives,

**Jean-François Brouard**

Lévis, le 28 mai 2010

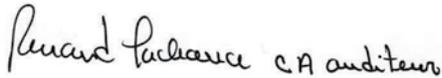
## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2010 et l'état des résultats et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,

**Renaud Lachance, FCA auditeur**

Québec, le 28 mai 2010

## RÉSULTATS ET AVOIR

de l'exercice terminé  
le 31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

### FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	2010	2009
<b>PRODUITS</b>		
Droits d'assurance (note 3)	11 548	10 849
Revenus de placements	1 347	3 498
Recouvrement (note 4)	456	62
	<b>13 351</b>	<b>14 409</b>
<b>CHARGES</b>		
Honoraires professionnels	61	22
Débours de garanties (note 4)	14 019	7 287
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 4)	20 775	1 403
	<b>34 855</b>	<b>8 712</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(21 504)</b>	<b>5 697</b>
<b>AVOIR AU DÉBUT</b>	<b>81 350</b>	<b>75 653</b>
<b>AVOIR À LA FIN</b>	<b>59 846</b>	<b>81 350</b>

# BILAN

au 31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

## FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	2010	2009
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	6	–
Placements temporaires (note 5)	3 812	4 263
Revenus de placements à recevoir	478	533
	4 296	4 796
<b>Placements (note 6)</b>	<b>162 685</b>	<b>162 930</b>
	<b>166 981</b>	<b>167 726</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Découvert bancaire	–	16
<b>Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
Provision pour garanties de prêts (note 4)	97 135	76 360
	107 135	86 376
<b>AVOIR</b>	<b>59 846</b>	<b>81 350</b>
	<b>166 981</b>	<b>167 726</b>



Le président-directeur général,  
**Jacques Brind'Amour**



Le président du conseil d'administration,  
**Réналd Boucher**

# FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé  
le 31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

## FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

130

	2010	2009
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(21 504)	5 697
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	20 775	1 403
Perte sur disposition de dépôts à participation	106	–
Gain sur disposition de placements en BTAA	(7)	–
	(630)	7 100
Variation des revenus de placements à recevoir, élément lié à l'exploitation	55	534
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(575)	7 634
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Produit de disposition de dépôts à participation	1 789	–
Produit de disposition de placements en BTAA	958	–
Acquisitions de placements	(2 601)	(11 667)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	146	(11 667)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(429)</b>	<b>(4 033)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>4 247</b>	<b>8 280</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>3 818</b>	<b>4 247</b>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	6	–
Placements temporaires	3 812	4 263
Découvert bancaire	–	(16)
	<b>3 818</b>	<b>4 247</b>

## 1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*, (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1<sup>er</sup> août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la moins-value durable sur les placements et la provision pour garanties de prêts.

### Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

### Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

### Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5,4%. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars dont le montant en arriérés est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garantis, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010  
(en milliers de dollars)

### FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

#### 3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec, entité apparentée sous contrôle commun. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

#### 4. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2010	2009
Solde au début	76 360	74 957
Débours de garanties	(14 019)	(7 287)
Recouvrement	456	62
Provision pour garanties de prêts de l'exercice	34 338	8 628
Solde à la fin	97 135	76 360
	2010	2009
Le solde à la fin se détaille comme suit:		
Provision spécifique	30 025	24 033
Provision générale	67 110	52 327
	97 135	76 360

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 341 millions de dollars (2009: 4 298,6 millions de dollars). Au 31 mars 2010, les prêts et ouvertures de crédit garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 70,3 millions de dollars (2009: 58 millions de dollars).

#### Garantie de prêts

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit:

	2010		2009	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	4 309 539	275 711	4 267 470	271 230
Ouvertures de crédit	31 487	35 905	31 133	39 942
	4 341 026	311 616	4 298 603	311 172

#### 4. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

##### Garantie de prêts (suite)

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit :

	2010	2009
moins de 5 ans	<b>421 986</b>	419 920
entre 5 et 10 ans	<b>1 294 597</b>	1 270 985
entre 10 et 15 ans	<b>1 522 123</b>	1 523 733
entre 15 et 20 ans	<b>1 081 178</b>	1 067 207
20 ans et plus	<b>21 142</b>	16 758
	<b>4 341 026</b>	4 298 603

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	2010	2009
moins de 4 %	<b>1 662 153</b>	95 769
de 4 % à 5,99 %	<b>977 319</b>	1 727 709
6 % et plus	<b>611 395</b>	1 013 814
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	<b>1 090 159</b>	1 461 311
	<b>4 341 026</b>	4 298 603

Le Fonds dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

#### 5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2010	2009
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs, 0,48 %, échéant le 26 avril 2010	<b>3 199</b>	2 992
Caisse de dépôt et placement du Québec : Dépôts à vue, 0,25 %	<b>613</b>	1 271
	<b>3 812</b>	4 263

**6. PLACEMENTS**

	2010	2009
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers	7 044	7 995
Dépôts à participation, au coût	155 641	154 935
	<b>162 685</b>	<b>162 930</b>

**Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers**

Au 13 août 2007, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par vingt fiduciaires.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents ;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, le moratoire initial empêchant les appels de marge pendant une période de 18 mois, se termine le 21 juillet 2010.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégorie A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés, et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un troisième véhicule, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, le Fonds a reçu des billets de VAC2 et VAC3 dont la valeur nominale totale s'établissait à 9 309 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

Au cours de l'exercice, le Fonds a encaissé, relativement aux nouveaux billets, 958 milliers de dollars en remboursement de capital et un billet de 197 milliers de dollars a été résilié.

## 6. PLACEMENTS (suite)

### Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers (suite)

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a estimé le montant de BTAA qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Ainsi, à la suite de l'évaluation effectuée en date du 31 mars 2010, aucune dévaluation supplémentaire à celle comptabilisée lors de l'exercice terminé le 31 mars 2008 n'est jugée nécessaire encore cette année. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2010 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Au 31 mars 2010, le Fonds détient les BTAA suivants :

	2010		2009	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
<b>VAC2</b>				
Catégorie A-1	5 526	5 526	5 543	5 543
Catégorie A-2	1 365	1 363	1 365	1 363
Catégorie B	248	–	248	–
Catégorie C	221	–	221	–
Actifs inadmissibles	247	–	445	–
<b>VAC3</b>				
Actifs traditionnels	146	48	993	895
Actifs inadmissibles	400	107	494	194
	<b>8 153</b>	<b>7 044</b>	9 309	7 995

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

### Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2010, la valeur marchande des dépôts à participation est de 148 728 milliers de dollars (2009 : 139 953 milliers de dollars). La direction du Fonds considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable aux 31 mars 2009 et 2010.

Le placement dans les dépôts à participation contient des BTAA émis par des tiers. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 6 206 milliers de dollars (2009 : 6 486 milliers de dollars).

## **7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

## **8. CONTINUITÉ DU FONDS**

Lors du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement du Québec a annoncé l'intégration du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers aux activités de La Financière agricole du Québec. Pour mettre en œuvre cet effort de restructuration, le gouvernement déposera, d'ici la fin de l'année 2010-2011, un projet de loi omnibus permettant l'intégration du Fonds.

## **9. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

